

Étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables

Rapport Phase 2 :
Identification et chiffrage des aménagements nécessaires et services associés

Novembre 2025



Soutenu par



CALENDRIER D'ÉTUDE

RÉUNION DE LANCEMENT
13 Janvier 2025

 COPIL
14 Octobre 2025

2 mois

PHASE 1 : Identification des itinéraires à réaliser

Recensement des données
existantes et diagnostic du
territoire

Proposition d'itinéraires

Cartographie des itinéraires
retenus et définition de la
stratégie d'ensemble

 **ATELIERS**
31/03 et 01/04/2025

 **COTECH**
05/05/2025

 **COPIL**
06/05/2025

PHASE 2 : Identification et chiffrage des aménagements nécessaires et services associés

Identification des aménagements
selon les itinéraires

 **COTECH**
02/10/2025

Profils en travers et plans
d'aménagement des
intersections et des linéaires

Définition des modalités de
mise en œuvre

Rédaction des plans guide
et fiches pratiques



PHASE 3 : Opportunité et faisabilité de déploiement d'un dispositif de vélos en libre-service

Visites de sites



Estimation de l'opportunité
et dimensionnement du
besoin

Proposition de dispositif
et chiffrage

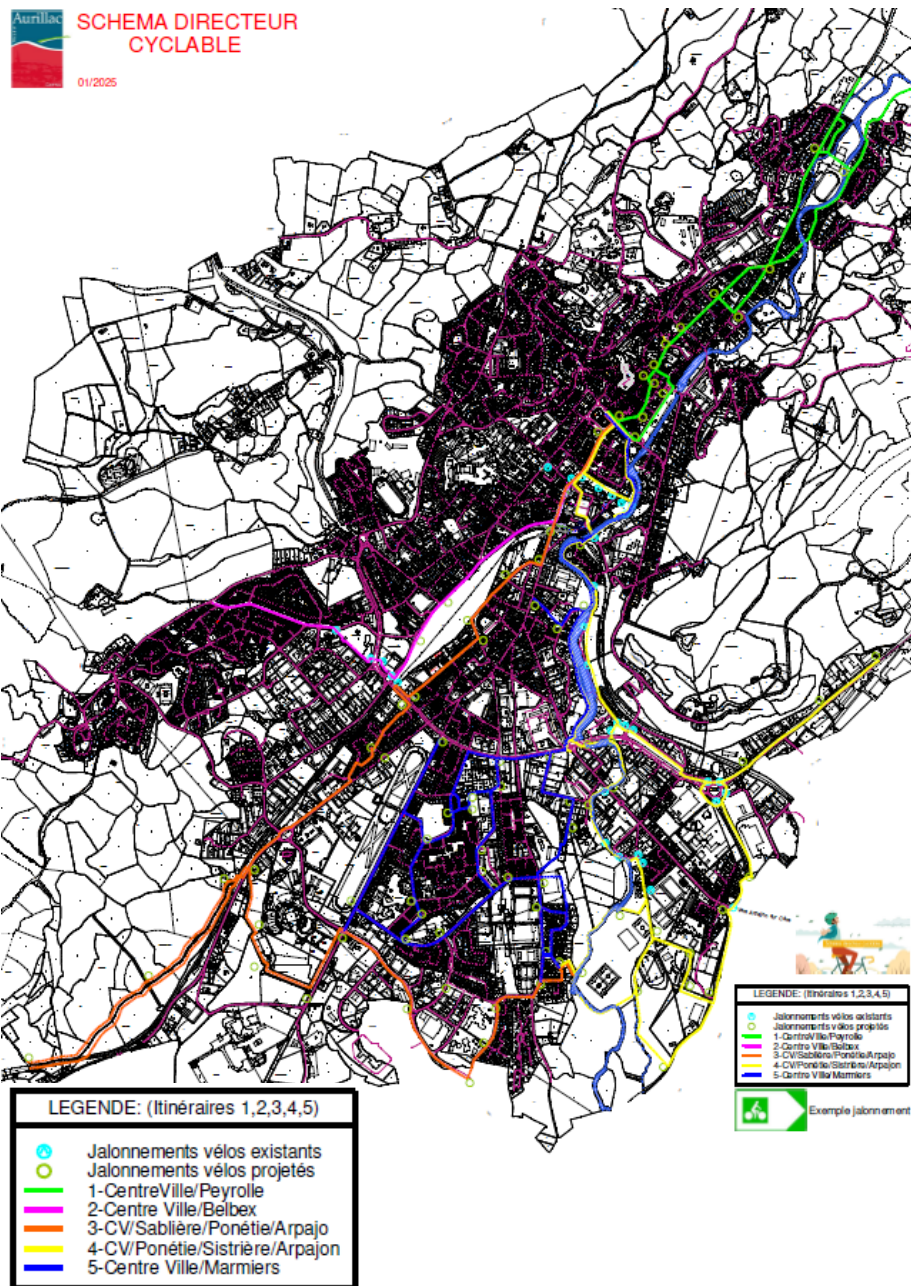


I . DÉFINITION DU RÉSEAU D'INFRAS. CYCLABLES

II . STATIONNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES

III . MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

IV . SYNTHÈSE DU SCHÉMA DES INFRAS. CYCLABLES



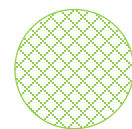
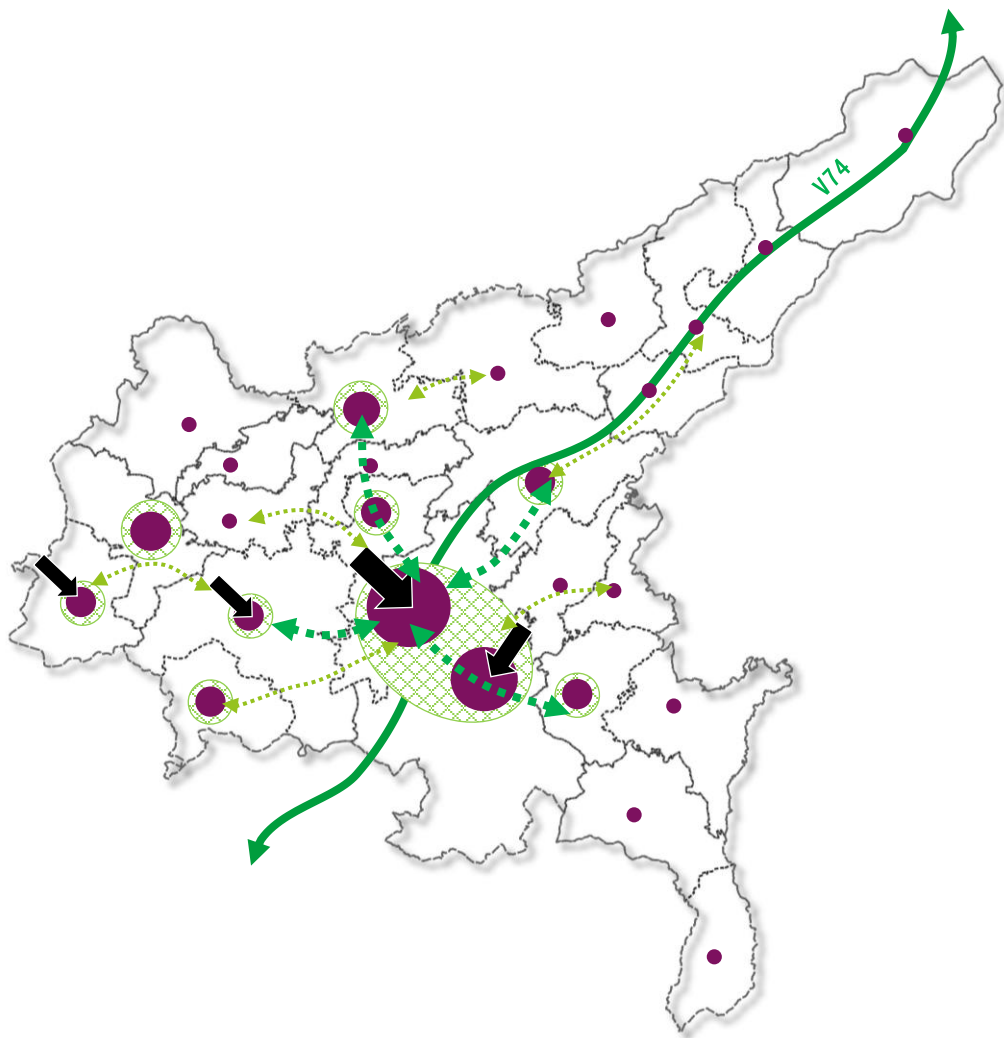
La commune d'Aurillac a lancé son Plan Vélo en 2010. Elle envisage pour 2025 de réaliser des premières réalisations de son Schéma Directeur Cyclable (jalonnement, travaux, etc.).

Au sein de ce SD Cyclable, 5 itinéraires ont été identifiés :

1. Itinéraire 1 : centre-ville / Peyrolles (*nécessite des arbitrages*)
2. Itinéraire 2 : centre-ville / Belbex (Square – Carmes – Milhaud – PEI – Prisme – Deltheil – Belbex)
3. Itinéraire 3 : centre-ville / Sablière / Ponétie / Arpajon (*en attente des retours des services de l'État*)
4. Itinéraire 4 : centre-ville / Ponétie / Sistrières / Arpajon / Marmiers via la passerelle de la Ponétie
5. Itinéraire 5 : centre-ville / Marmiers



Des itinéraires pris en compte dans l'élaboration du SDIC d'Aurillac Agglo



Un maillage à créer à l'échelle des centres-villes et des bourgs pour répondre aux besoins locaux



Des enjeux de liaisons structurantes entre communes à proximité du Cœur d'agglomération



Des rabattements à prévoir en direction des pôles multimodaux et des gares et des équipements structurants à développer



Des enjeux de liaisons secondaires entre communes

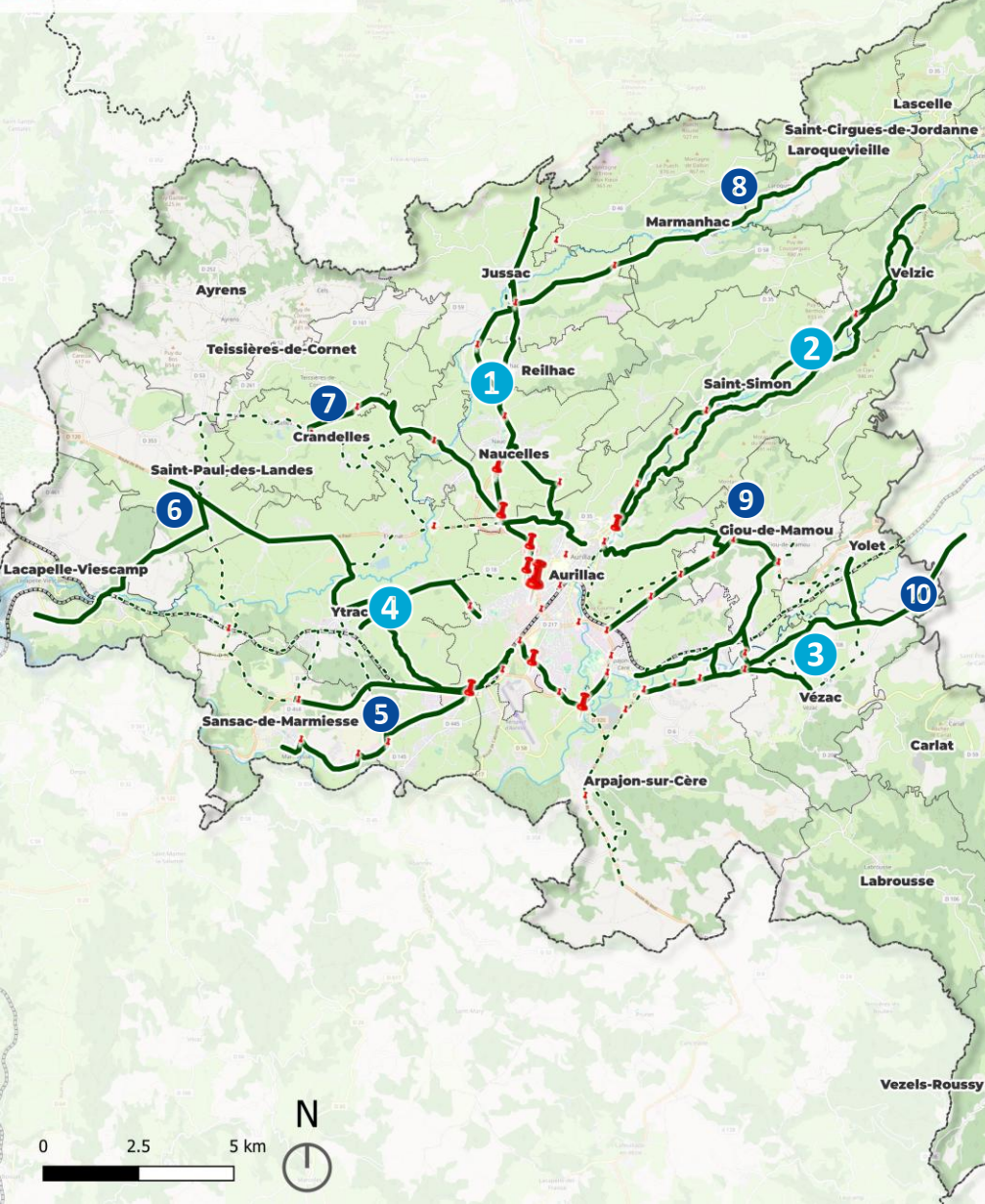


Un itinéraire touristique structurant présentant un potentiel pour les déplacements utilitaires locaux

 Points noirs

Synthèse liaisons

 Liaisons convergentes

 Liaisons identifiées


Sur la base de ces éléments relevés lors des différentes réunions de concertation réalisées, un certain nombre d'enjeux de liaison ont été identifiés par les communes.

Identification de 4 corridors principaux :

- 1 **Vallée de l'Authre** : liaison sécurisée et continue à aménager entre Jussac et Aurillac. Des variantes d'itinéraires ont été identifiées par les contributeurs : liaison longeant les axes routiers de la RD922, RD152 et RD120, ou liaison à Aurillac par la Route Impériale.
- 2 **Vallée de la Jordanne** : liaison longeant l'itinéraire de la V74, à aménager entre Velzic et Aurillac. Deux variantes principales ont été identifiées : la première empruntant l'axe de la RD17 (aujourd'hui partiellement équipée de bandes cyclables), la seconde dans la continuité de la voie verte aménagée entre Aurillac et Saint-Simon empruntant des chemins ruraux et agricoles à requalifier.
- 3 **Vallée de la Cère** : liaison à aménager jusqu'à Vézac et Yvolet. La traversée d'Arpajon-sur-Cère est déjà en étude par la commune sur deux axes : le long de la RD990, et le long de la voie ferrée. Plusieurs variantes ont été identifiées pour traiter la liaison à Yvolet.
- 4 **Liaison Ouest Agglomération** : liaison à aménager entre Ytrac, la ZAC de la Sablière et Aurillac, avec plusieurs variantes identifiées, soit en empruntant des chemins ruraux à requalifier, soit en s'appuyant sur les axes routiers départementaux peu circulés.

► **Des itinéraires et des variantes à étudier pour établir une prise de décision**

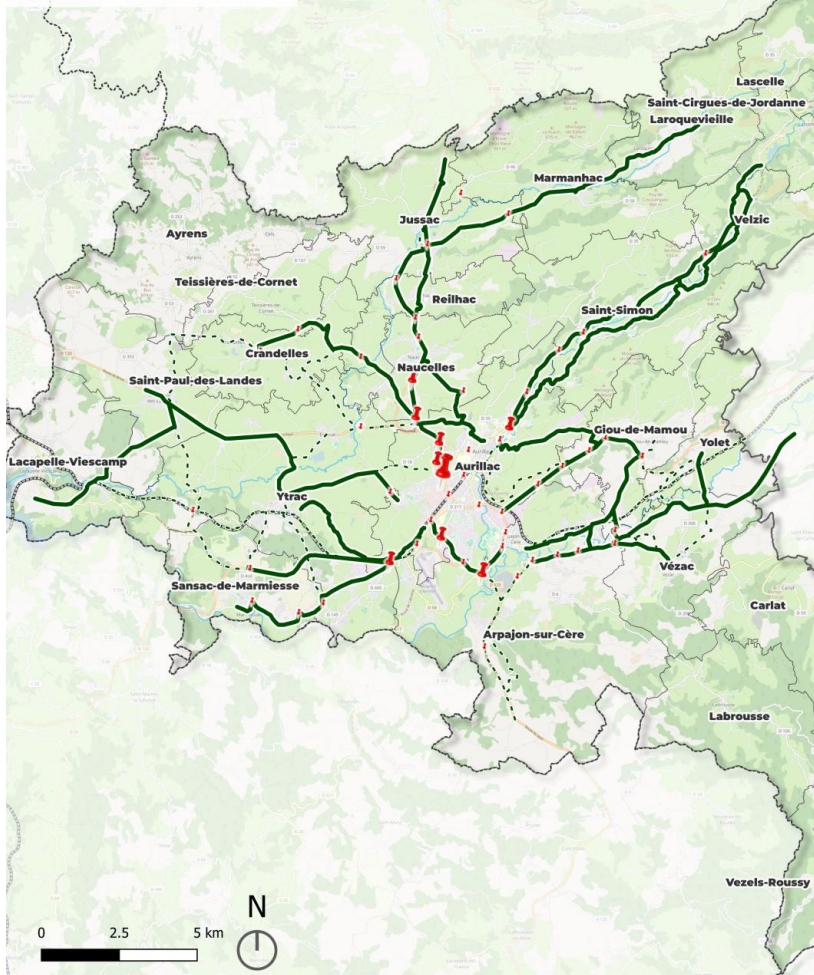
Synthèse des contributions

Points noirs

Synthèse liaisons

— Liaisons convergentes

- - - Liaisons identifiées



Scénarisation

Typologies d'aménagement

— Voie verte

— Piste cyclable

— Bandes cyclables

— Passerelle

— Vélorue

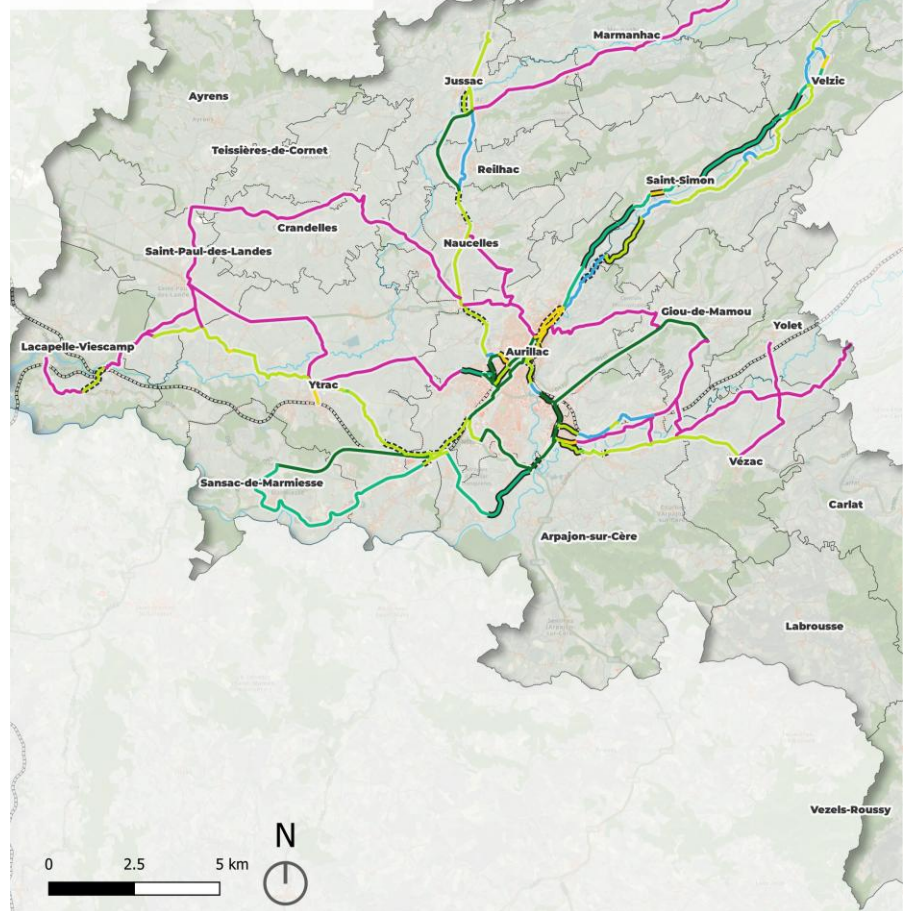
— Zone de circulation apaisée

— Itinéraire jalonné et partage de voirie

— Existant

⋯ A améliorer

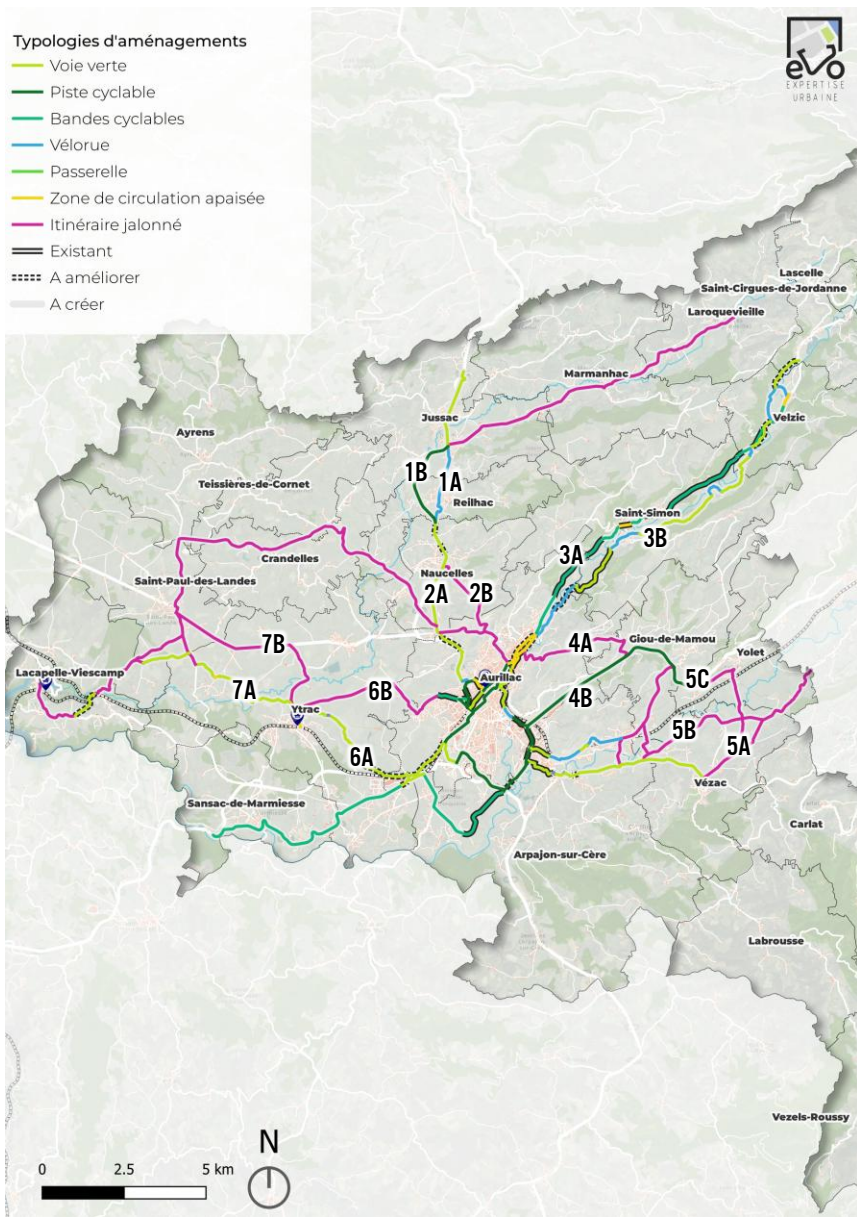
□ A créer



Rappels : Prise de décision

Typologies d'aménagements

- Voie verte
- Piste cyclable
- Bandes cyclables
- Vélorue
- Passerelle
- Zone de circulation apaisée
- Itinéraire jalonné
- Existant
- A améliorer
- A créer













Variante	Longueur	Coût	Notation BE	Prises de décision Aurillac Agglo
Variante 1A : Desserte de Reilhac	2,57 km	50 K€		
Variante 1B : Contournement de Reilhac	2,99 km	1 200 K€		
Variante 2A : Naucelles Aurillac via RD120	4,34 km	1 200 K€		
Variante 2B : Naucelles Aurillac via Route Impériale	6,00 km	20 K€		
Variante 3A : Sécurisation des infrastructures de la RD17	11,33 km	940 K€		
Variante 3B : Aménagement d'une voie parallèle à la RD17	14,48 km	1 300 K€		
Variante 4A : Desserte de Giou de Mamou via la route du Croizet	6,34 km	1 000 K€		
Variante 4B : Desserte de Giou de Mamou via la RN122	5,49 km	2 500 K€		
Variante 5A : Desserte Yolet via Vézac	7,52 km	20 K€		
Variante 5B : Desserte Yolet via Arpajon-sur-Cère	8,23 km	25 K€		
Variante 5C : Desserte de Yolet via Giou-de-Mamou	2,40 km	390 K€		
Variante 6A : Liaison à Ytrac via le Chemin de Boudieu	4,44 km	680 K€		
Variante 6B : Liaison à Ytrac via la RD 18	5,20 km	30 K€		
Variante 7A : Liaison Ytrac – Lacapelle-Viescamp via chemins ruraux	6,58 km	790 K€		
Variante 7B : Liaison Ytrac – Lacapelle-Viescamp via RD120 et RD64	6,21 km	30 K€		

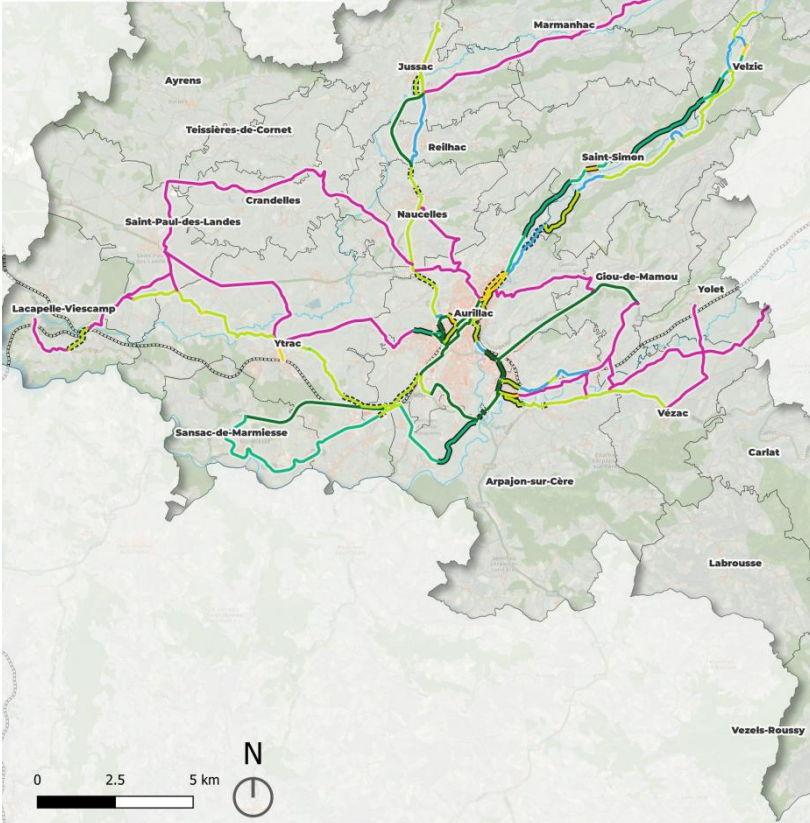
Schéma des Infrastructures Cyclables

Scénarisation

Typologies d'aménagement

-  Voie verte
-  Piste cyclable
-  Bandes cyclables
-  Passerelle
-  Vélorue
-  Zone de circulation apaisée
-  Itinéraire jalonné et partage de voirie

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer








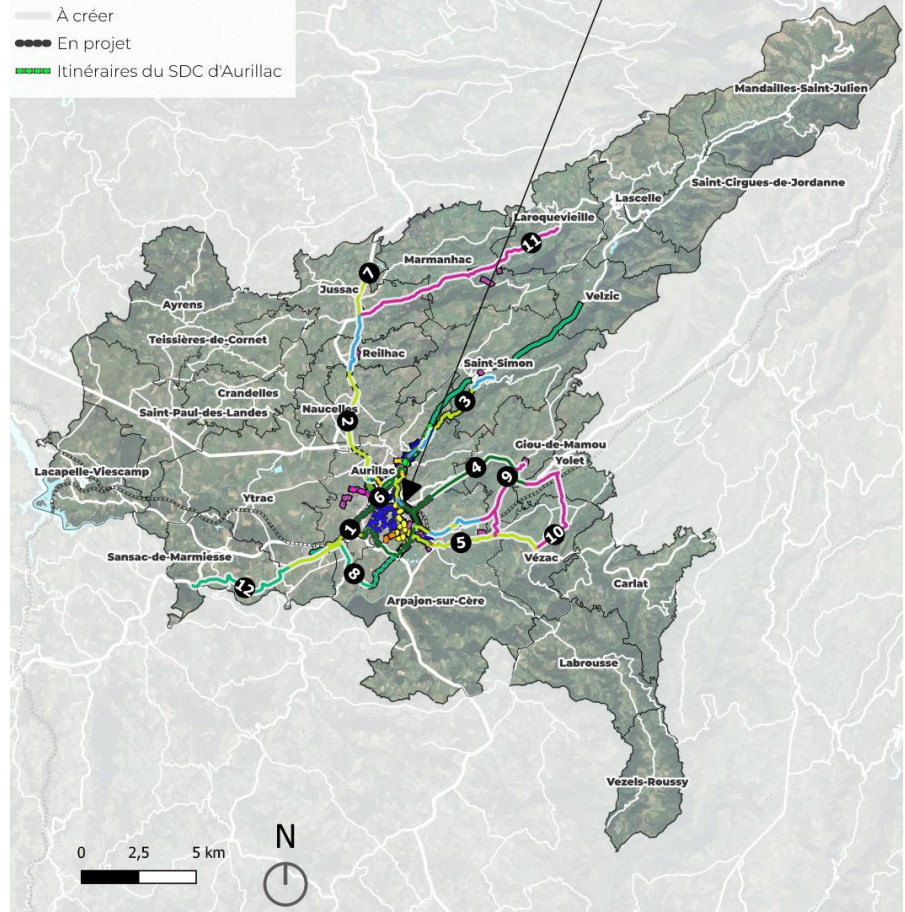
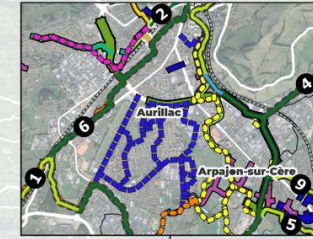
SDC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

-  Bandes cyclables
-  Itinéraire jalonné
-  Piste cyclable
-  Vélorue
-  Passerelle
-  Voie verte
-  Zone de circulation apaisée

Type de travaux :

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer
-  En projet
-  Itinéraires du SDC d'Aurillac

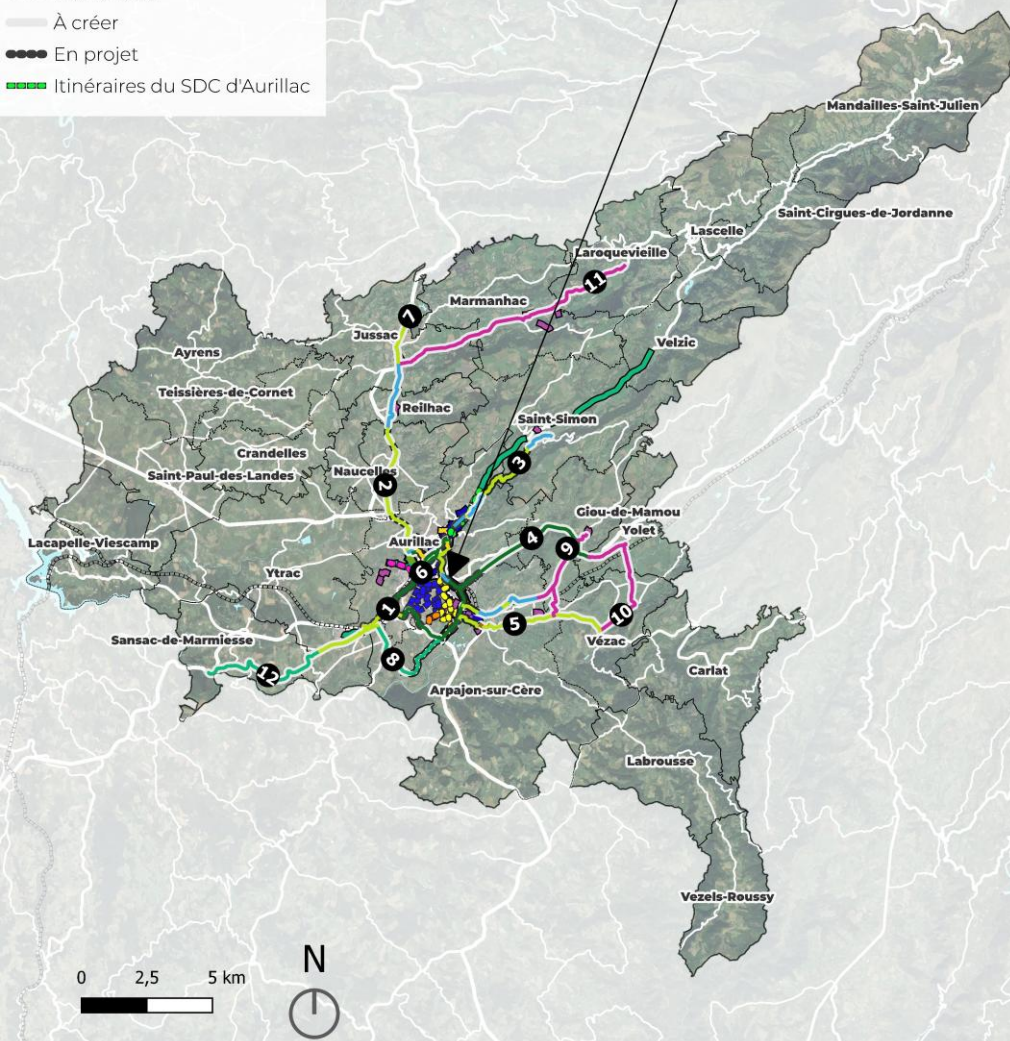


Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



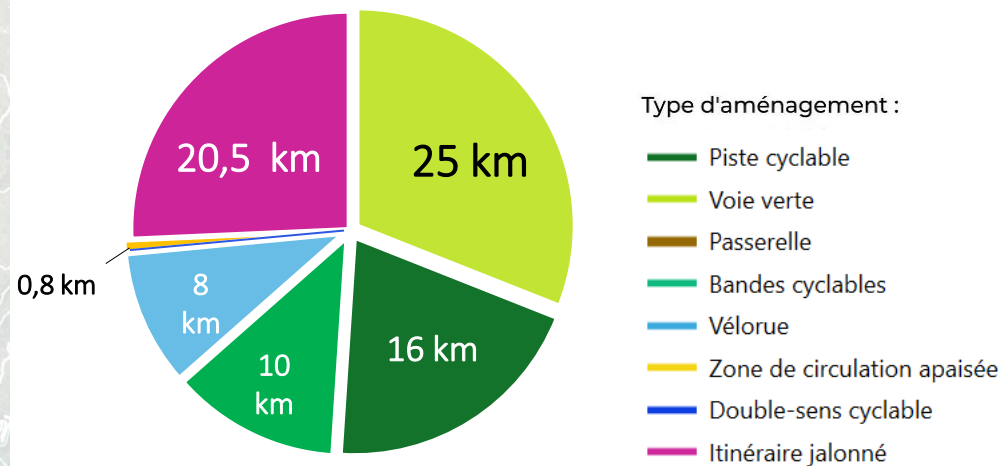
12 LIAISONS PROGRAMMÉES

80 KM D'AMÉNAGEMENTS ET ITINÉRAIRES CYCLABLES

NATURE DES AMÉNAGEMENTS :

SITE PROPRE	PARTAGE DE VOIRIE
39 km (49%)	41 km (51%)





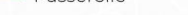
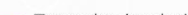

TYPES D'AMÉNAGEMENTS :






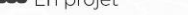
Type d'aménagement :

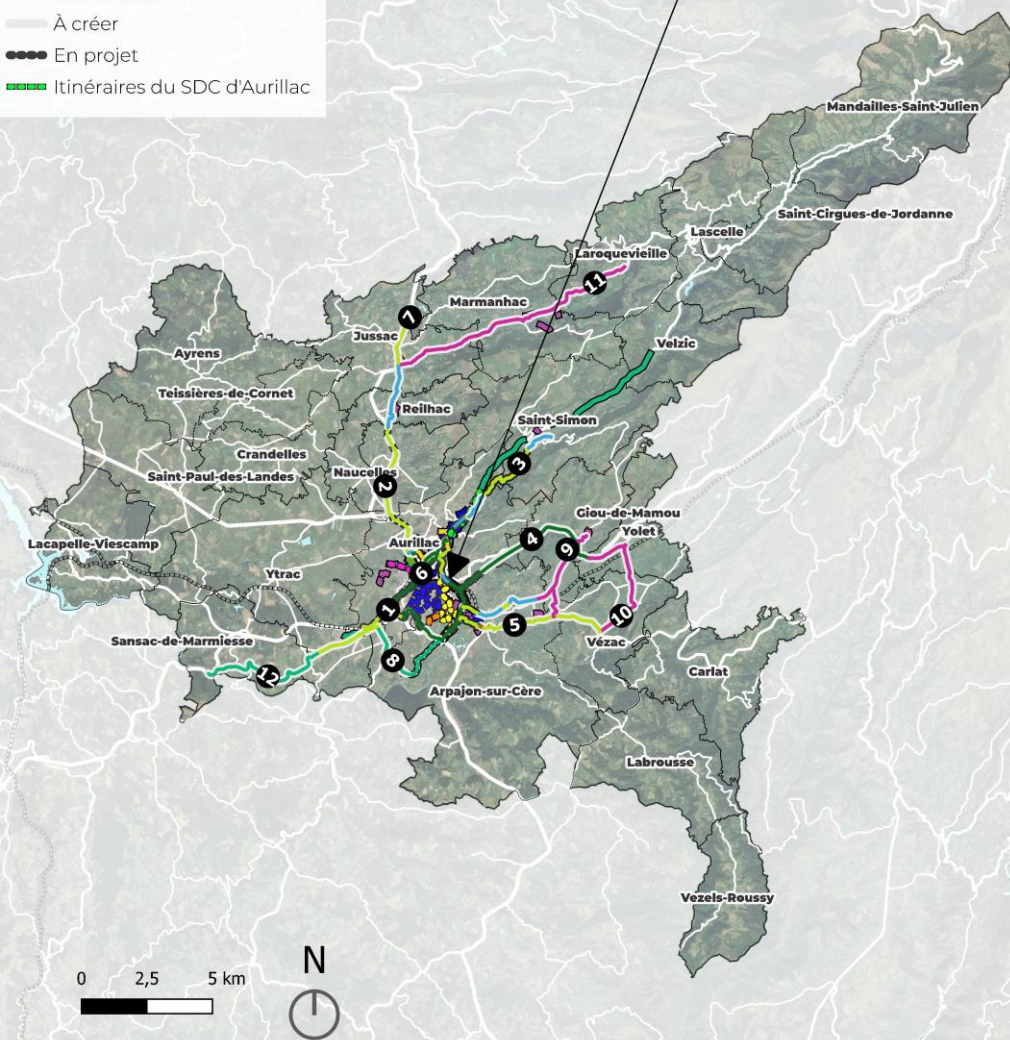
- Piste cyclable
- Voie verte
- Passerelle
- Bandes cyclables
- Vélorue
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Itinéraire jalonné

Type d'aménagement :

-  Bandes cyclables
-  Itinéraire jalonné
-  Piste cyclable
-  Vélorue
-  Passerelle
-  Voie verte
-  Zone de circulation apaisée

Type de travaux :

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer
-  En projet
-  Itinéraires du SDC d'Aurillac



12 LIAISONS PROGRAMMÉES

80 KM D'AMÉNAGEMENTS ET ITINÉRAIRES CYCLABLES

NATURE DES TRAVAUX :

EXISTANT SANS TRAVAUX	EN PROJET	À AMÉLIORER	À CRÉER
8,3 km	10,7 km	5 km	56 km

Les différentes infrastructures programmées au sein du schéma directeur s'appuient sur :

- ✓ Les aménagements cyclables existants
→ *Référencés en phase de diagnostic*
- ✓ Les aménagements cyclables à améliorer
→ *Aménagements existants sur lesquels des interventions sont nécessaires pour améliorer leur qualité de service*
- ✓ Les aménagements cyclables à créer
- ✓ Les aménagements cyclables en projets
→ *Des portions du SD Cyclable de la ville d'Aurillac*

Pour rappel, le CEREMA propose des outils pour l'aide à la décision des infrastructures cyclables à retenir en fonction du contexte d'insertion, et notamment des vitesses réelles pratiquées (V85), du trafic motorisé observé, des débits cyclistes souhaités.

Il est ainsi envisageable de traiter des flux mixtes (partage de même espace entre cyclistes et autres véhicules) pour des flux de véhicules ne dépassant pas 4000 veh./jour dans les deux sens à 30 km/h, ou 1000 veh./jour à 70 ou 80 km/h.

Au-delà de ces chiffres, les circulations devront être séparées, avec des niveaux différents en fonction des contextes observés.

Au-delà de ces critères chiffrés, il conviendrait d'ajouter la nature du public cible. À titre d'exemple, en direction des établissements scolaires, les infrastructures programmées seront à destination d'un public jeune, en acquisition d'autonomie, avec un besoin accru en sécurité. Les valeurs de seuils entre infrastructures partagées et site propre seront donc à remettre en cause.

► Ces critères sont pleinement intégrés dans la programmation des infrastructures à créer et à requalifier

V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Source : « RENDRE SA VOIRIE CYCLABLE »
Mai 2021, Éditions du CEREMA

L'ensemble des préconisations concernant les aménagements et infrastructures cyclables ont été détaillées et recueillies au sein d'un recueil de fiches techniques.

Définition des infrastructures cyclables

Voie verte




Coût : 200€ à 750€/ml
Ratio issu du Guide : « Le coût des politiques vélo », CVTC

Définition :
Voie verte : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés et éventuellement des cavaliers.¹

Caractéristiques techniques :
Voie sécurisée par une séparation physique avec les voies fréquentées par les véhicules motorisés, croisements aménagés et sécurisés (marquage, signalétique, voire séparateurs physiques) avec les routes, facilités d'accès pour tous les types d'utilisateurs, tracé respectueux de l'environnement continu. Aucun marquage au sol n'est exigé réglementairement. Cependant le jalonnement directionnel est recommandé pour faciliter son accès ainsi que de la signalétique afin d'améliorer son usage.

Profil type de voirie :

Illustrations :

¹ Code de la route, art R110-2.
² CEREMA, RENDEZ-VOUS VOIRIE CYCLABLE - Les clés de la réussite. Les cahiers du CEREMA, mai 2021

Fiches pratiques des infrastructures cyclables

Voies vertes (et piste cyclable) :

Interdiction des véhicules motorisés sur voie verte ou piste cyclable, sauf motif de restriction d'accès sera nécessaire.

Dispositif anti-accès motorisé à l'entrée des voies vertes et des pistes cyclables pour limiter l'accès des véhicules motorisés à l'aménagement (à un site (tourisme, loisirs, etc.), utilisation de la voie verte ombragée sont autant de raisons qui peuvent tenter les conducteurs de deux-roues motorisés, mais ces pratiques ne sont pas recommandées pour les usagers de la voie verte/piste cyclable.

Le terme « dispositif anti-accès motorisé » désigne donc l'ensemble des systèmes incluant les barrières, les potelets, les chicanes (dispositif physique), mais aussi les opérations de contrôle faites par les forces de l'ordre. Dans tous les cas les panneaux réglementaires font partie du dispositif.

Au regard des usages attendus sur l'infrastructure, de son environnement, pour dissuader la circulation des deux-roues motorisés, nous conseillons plutôt le recours à de la signalétique de police.

Nous déconseillons le recours au sas anti-motos, car très peu pratique pour les cyclistes, et au plot central amovible, car moins visible, et potentiellement dangereux. Il ne faut pas implanter de mobilier (ou autres dispositifs) au centre des voies vertes.






Implanter un panneau de signalisation C116 à chaque sortie de voie verte. Cette annonce se fait à quelques mètres en amont de la fin de l'infrastructure.

Afin de mutualiser le mobilier urbain, le panneau peut directement être implanté sur les barrières de chicanes (ou sinon sur un mât contigu à la voie verte).

Possibilité d'implanter un panneau (et panoneaux) de signalisation d'information rappelant les règles et droits de passages de certains usagers (panneau type R8 et panoneau type M9z).

Cette signalisation est implantée aux intersections de voiries avec la voie verte concernées et au début de l'infrastructure.



Signalétique associée aux aménagements cyclables

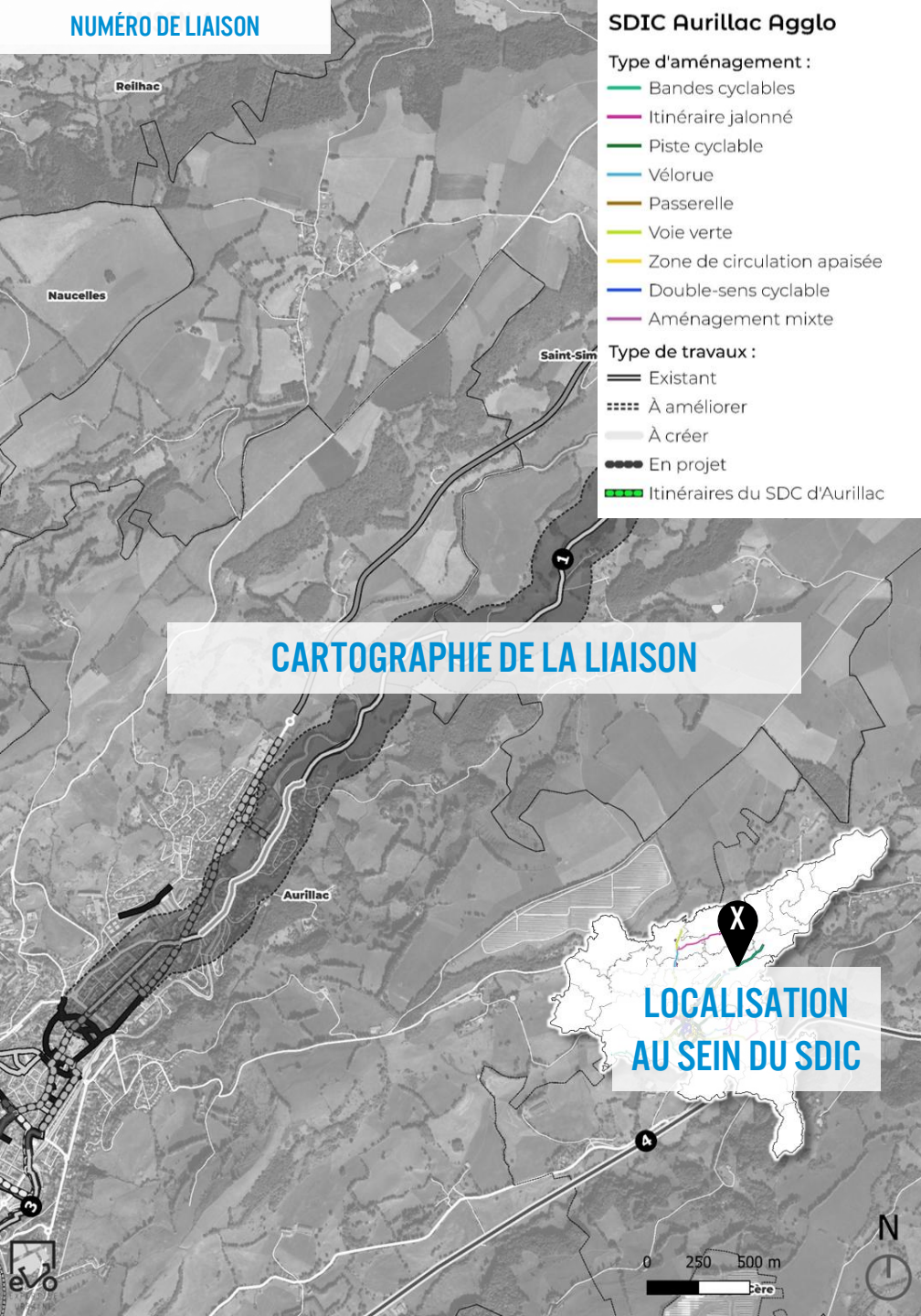
Voie verte :

Implanter un panneau de signalisation C116 à chaque entrée de voie verte. Cette annonce se fait à quelques mètres en amont du début de l'infrastructure.

Le panneau peut directement être implanté sur les barrières de chicanes (ou sinon sur un mât contigu à la voie verte).







X Nom liaison

Voiries :	INFORMATIONS TECHNIQUES	Largeur :
Aménagement projeté :		Longueur :
Type de travaux :		Nature des travaux :
Foncier :		Revêtement :

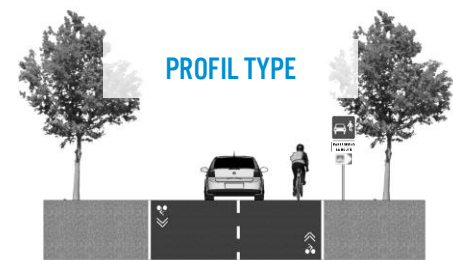
COMMENTAIRE

DESCRIPTION DE LA LIAISON ENVISAGÉE

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	Estimation des coûts : XXX €
		Ratio : <i>xx €/ml</i>

Plusieurs critères ont été pris en compte pour déterminer la priorisation et le phasage des liaisons cyclables du Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglomération :

- ✓ Projet déjà en réflexion/étude-SD Cyclable/travaux ou non sur la liaison concernée
- ✓ Présence de contribution(s) lors des phases de concertation (résorptions de points noirs, continuités d'aménagements existants, etc.)
- ✓ Préfaisabilité technique (pré-analyse foncière, de géométrie du linéaire, etc.)
- ✓ Faisabilité financière (capacité d'investissements et mobilisation de financements à prévoir ou non)
- ✓ Impacts sur les usages actuels et à venir

PRIORITÉ 1 - COURT TERME

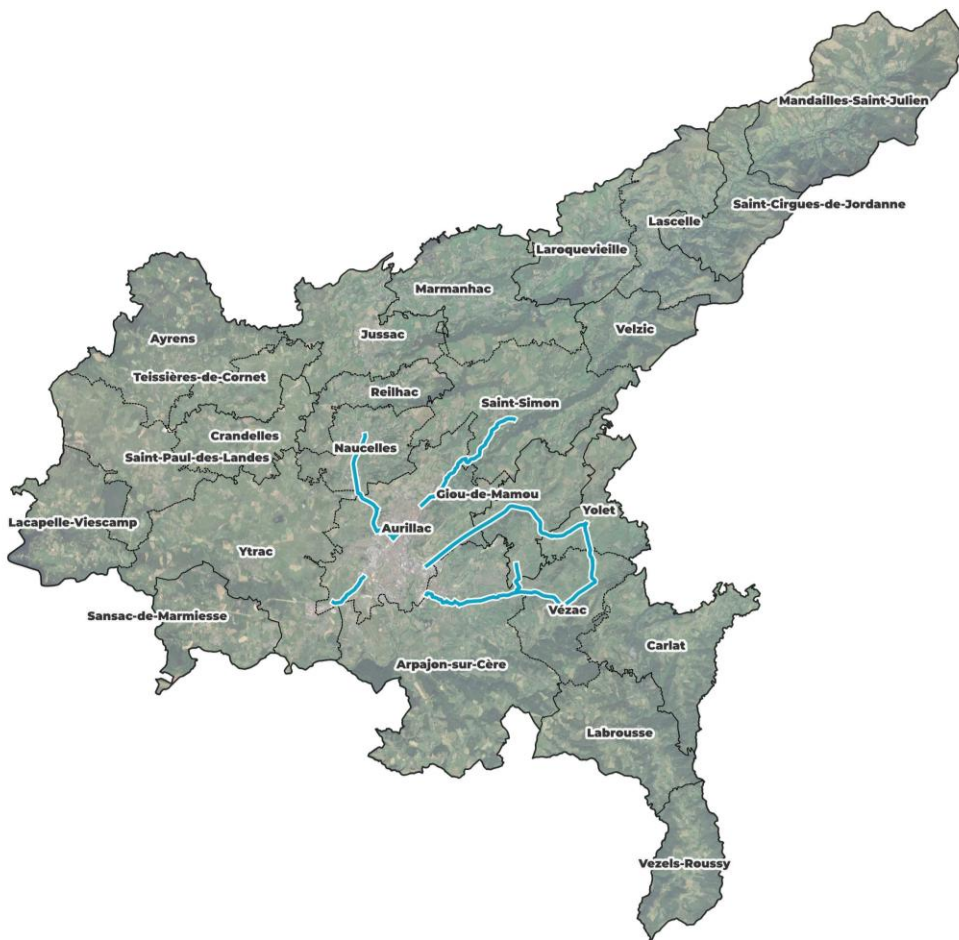
PRIORITÉ 2 - MOYEN TERME

PRIORITÉ 3 - LONG TERME

HORIZON: 2026-2029

2030-2032

2033-2036



2026/2029

1. COURT TERME

Horizon 1 - court terme :

- Intégration des projets communaux déjà en réflexion/projet (SDC Aurillac)
- Liaisons structurantes sur le pôle Aurillac/Arpajon-sur-Cère et desserte de pôles générateurs en lien avec des infrastructures existantes (liaison n°1)
- Desserte de plusieurs centres-villes de première couronne de l'agglo (liaisons n°2, 3, 4 et 5)

LIAISON 1

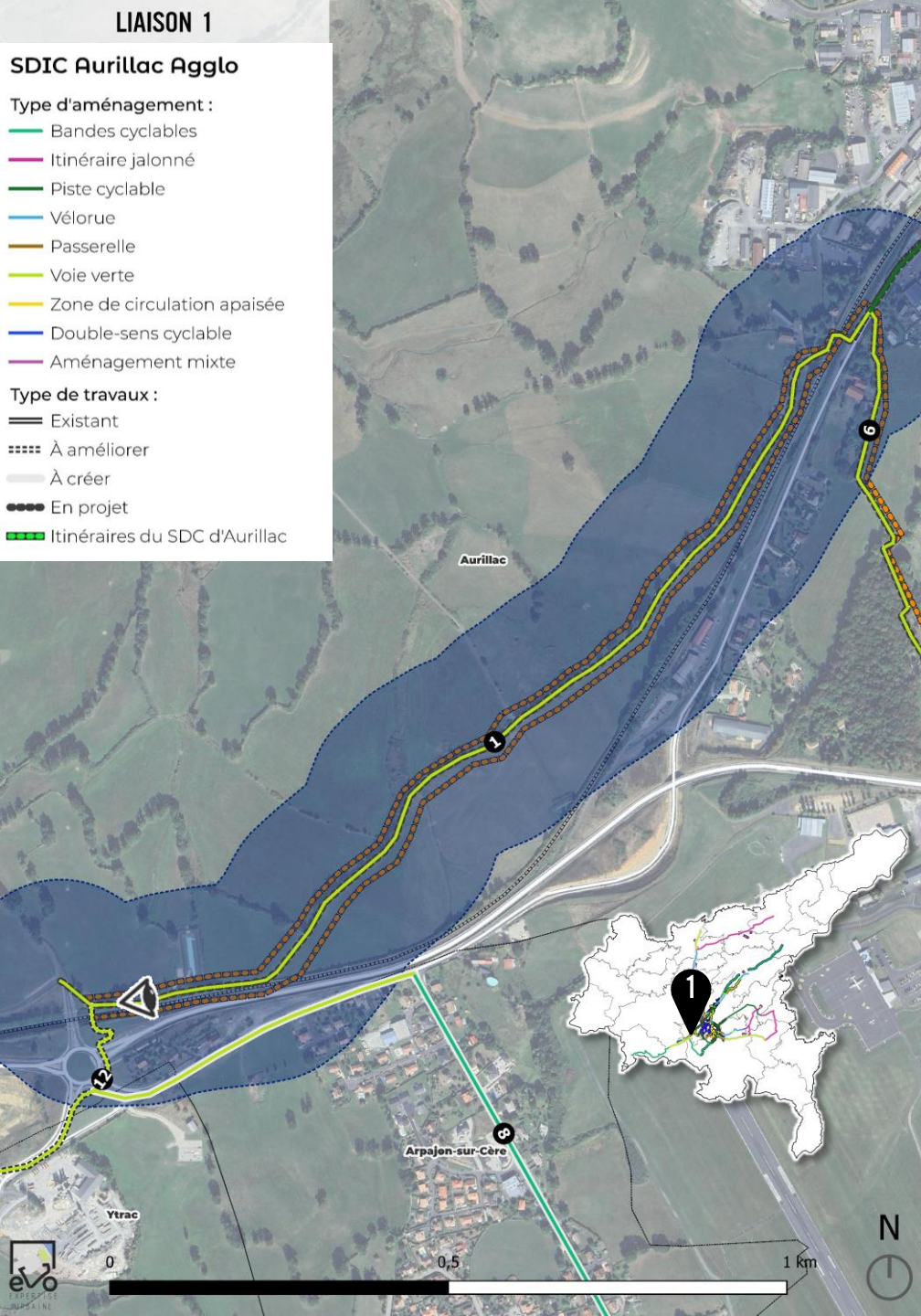
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

1 Liaison Aurillac/La Sablière

Voirie : chemin existant

Aménagement projeté : Voie verte

Type de travaux : À créer / à améliorer

Foncier : à étudier

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Longueur : 1 710 m

Nature des travaux : Création et requalification sur chemin existant

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

Aurillac : Requalification du chemin de Boudieu en voie verte.

Projet à mettre en lien avec le SDC d'Aurillac.

Études complémentaires à mener.

Partenaire à solliciter : commune d'Aurillac

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

1 – Court terme



Estimation des coûts : 700 K€

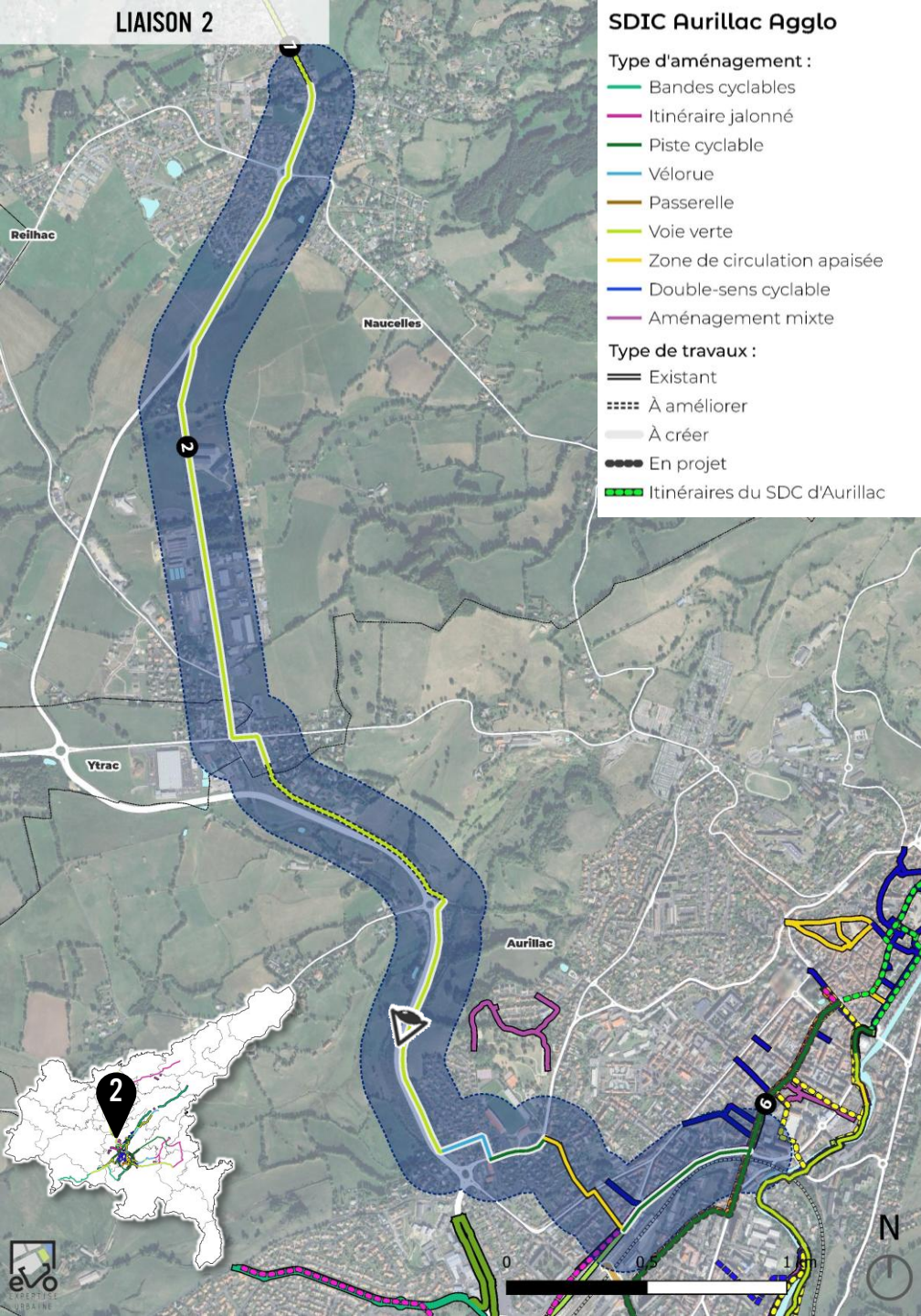
Ratio global liaison : 240 €/ml
dont 400€/ml pour voie verte

Type d'aménagement :

-  Bandes cyclables
-  Itinéraire jalonné
-  Piste cyclable
-  Vélorue
-  Passerelle
-  Voie verte
-  Zone de circulation apaisée
-  Double-sens cyclable
-  Aménagement mixte

Type de travaux :

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer
-  En projet
-  Itinéraires du SDC d'Aurillac



2 Liaison Aurillac/Naucelles

Voirie : D922, D152, D120, Rue Bel Air

Largeur : 3 m pour PC bidir. et VV

Aménagement projeté : Voie verte, piste cyclable, vélorue et Zone 30

Longueur : 5 910 m

Type de travaux : À créer / à améliorer

Nature des travaux : Création et requalification de voie verte

Foncier : Public

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

Aurillac : Transformation de la bande en piste cyclable sur l'av. Milhaud puis utilisation des rues Bastid et Bel Air en Zone 30 avec double-sens cyclable. Aménagement d'une piste cyclable sur le bld. Dauzier et matérialisation d'une vélorue sur la rue Croix du Vialenc. Mobilisation des accotements de la RD120 pour aménager une voie verte.

Naucelles : Aménagement d'une voie verte contigüe à la RD120 puis à la route d'Aurillac (RD152) et enfin à la RD922 en entrée de Naucelles.

Études complémentaires à mener.

Partenaires à solliciter : communes en lien avec le CD15.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

1 – Court terme

Estimation des coûts : 1 900 K€

Ratio global liaison : 320 €/ml

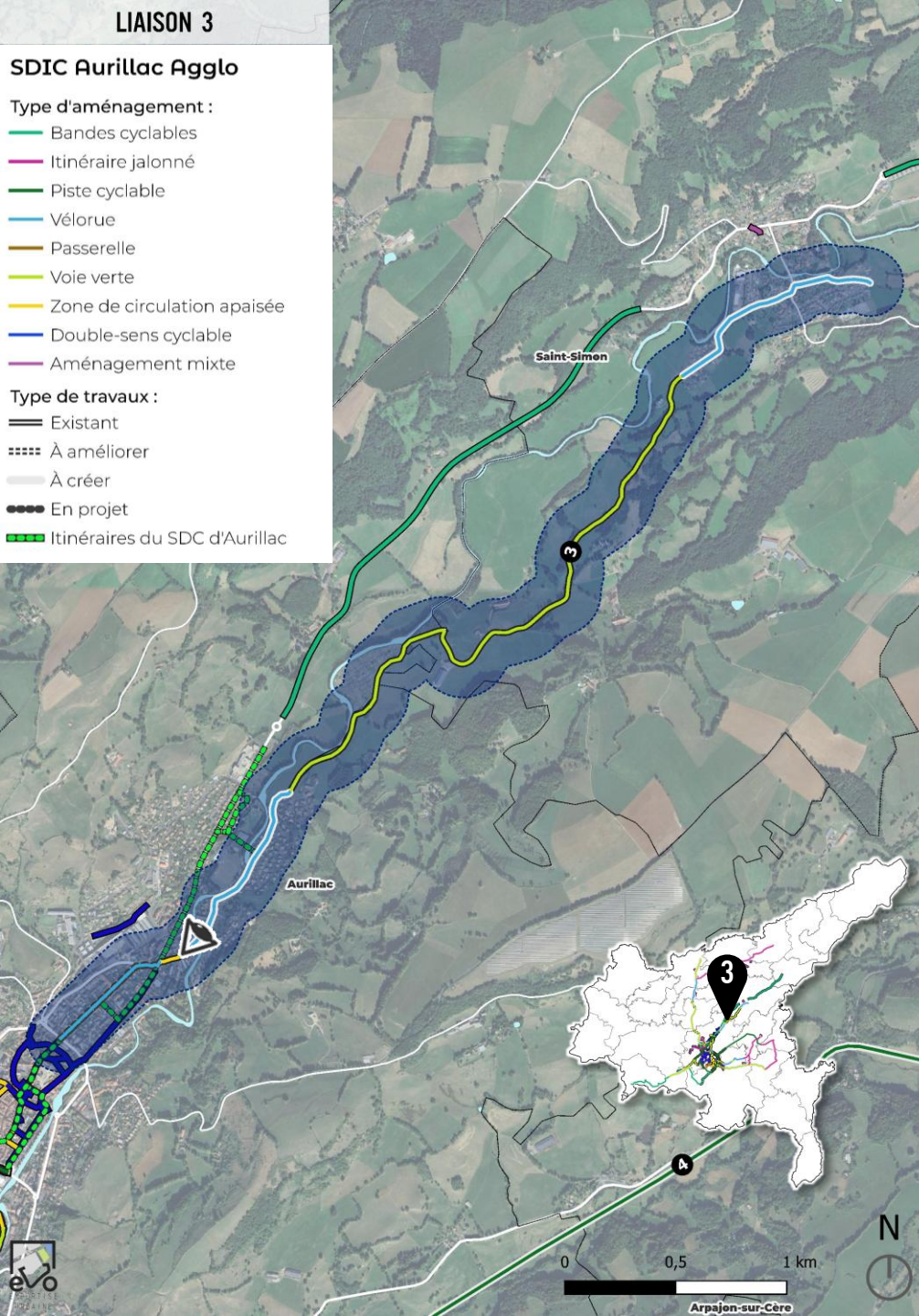
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

3 Liaison Aurillac/Saint-Simon

Voirie : rue du Gué Boullaga, rue des Terres Blanches et Place de l'Église

Aménagement projeté : Vélorue

Type de travaux : À créer/améliorer

Foncier : voiries communales

Largeur : 5 à 7 m

Longueur : 5 760 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé

COMMENTAIRE

Aurillac : rue du Gué Boullaga à requalifier en vélorue. Bld Jean Jaurès voir pour évolution en vélorue (Inscrit au SDC d'Aurillac – itinéraire 1).

Projet à mettre en lien avec le SDC d'Aurillac.

Saint-Simon : requalification rue des Terres Blanches et Place de l'Église en Vélorue.

Portions de vélorue en liaison à la voie verte existante sur la C116.

Partenaires à solliciter : communes d'Aurillac et de Saint-Simon.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

1 – Court terme

Estimation des coûts : 70 K€

Ratio : 12 €/ml

LIAISON 4

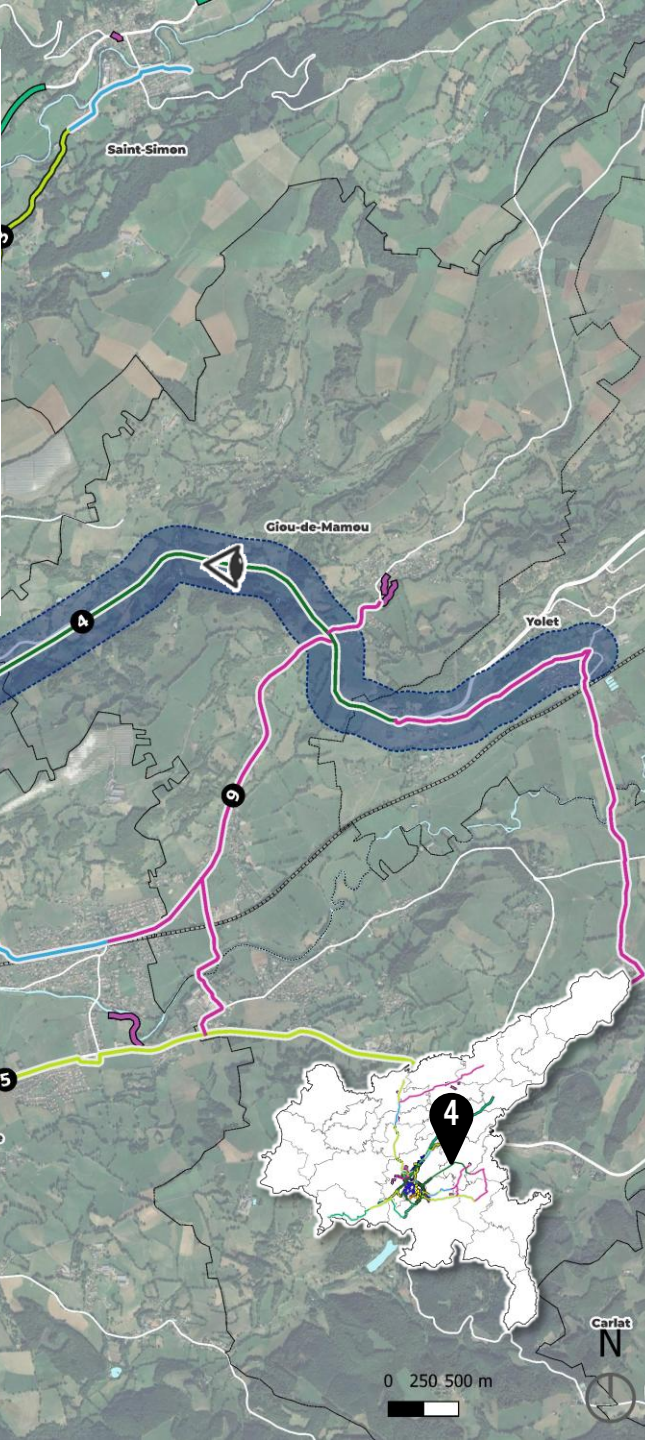
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

4 Liaison Aurillac/Yolet via Giou

Voirie : RN122 avec accotements et route Semilhac	Largeur : 3 m (pour la PC bidir.)
Aménagement projeté : Piste cyclable	Longueur : 7 890 m
Type de travaux : À créer	Nature des travaux : Création
Foncier : RN122 et accotements	Revêtement : Enrobé (coloré)

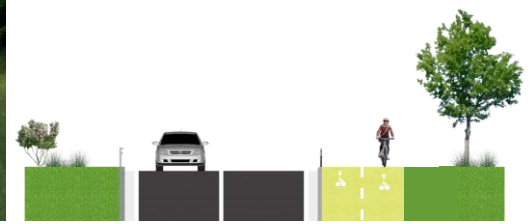
COMMENTAIRE

Aurillac : Création piste cyclable le long de la RN122 (Inscrit au SDC d'Aurillac – itinéraire 4). *Projet à mettre en lien avec le SDC d'Aurillac.*
 Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RN122 - Traversée RN122/RD58 vers Giou-centre à sécuriser.
Études complémentaires à mener.
 Giou-de-Mamou : jalonnement à planter sur la route Pastorale
 Yolet : jalonnement à planter sur la route de Semilhac
 Partenaires à solliciter : communes d'Aurillac, de Giou-de-Mamou et de Yolet avec DIRMC

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :
1 – Court terme

Estimation des coûts : 3 200 K€
Ratio global liaison : 400 €/ml
dont 500€/ml pour PC bidir.

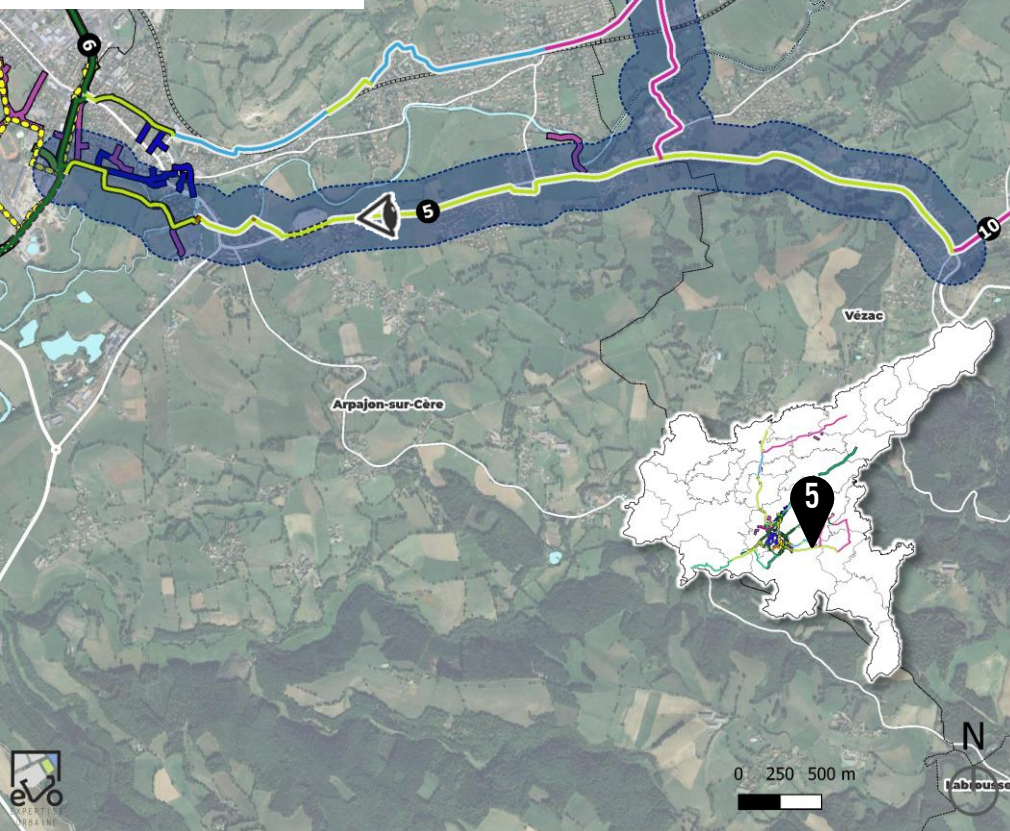
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

5 Liaison Arpajon/Vézac

Voirie : RD, voiries et chem. communaux **Largeur :** 3 m (pour la voie verte)

Aménagement projeté : Voie verte, passerelle et itinéraire jalonné

Longueur : 7 410 m

Type de travaux : À créer / à améliorer

Nature des travaux : Création requalification

Foncier : public et privé, RD

Revêtement : Enrobé (*coloré*)

COMMENTAIRE

Arpajon : liaison entre les aménagements existants en bord de Cère. Extension de la voie verte au bord de la Cère – traversée RD320 à sécuriser. Passerelle à créer sur la Cère. Portion de voie verte à créer pour rejoindre la route de Vézac (RD990). Élargissement et extension de la voie verte jusqu'à Vézac.

Études complémentaires à mener.

Partenaires à solliciter : communes d'Arpajon-sur-Cère et de Vézac avec CD15

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

1 – Court terme

Estimation des coûts : 2 010 K€

Ratio global liaison : 175 €/ml

AMÉNAGEMENTS

			Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2026/2029
Horizon 1 Court terme	1	Liaison Aurillac/La Sablière	0 K€	700 K€	<i>à définir</i>	700 K€
	2	Liaison Aurillac/Naucelles	1 520 K€	380 K€		1 900 K€
	3	Liaison Aurillac/Saint-Simon	70 K€	0 K€		70 K€
	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	0 K€	3 200 K€		3 200 K€
	5	Liaison Arpajon/Vézac	402 K€	1 608 K€		2 010 K€
	S. Total Horizon 1			1 992 K€		5 888 K€

STATIONNEMENT ET ENTRETIEN

		Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2026/2029
Stationnement sur l'espace public		200 K€		124 K€	324 K€
Equipements cyclables				62 K€	62 K€
Entretien des aménagements		593 K€			75 K€
S. Total		793 K€		186 K€	461 K€

Total investissements + fonctionnement H1	2 785 K€	5 888 K€	392 K€	8 341 K€
--	-----------------	-----------------	---------------	-----------------

► **8,34 M€** pour la totalité des infrastructures, équipements et entretien (*horizon 2026/2029*)



2030/2032

2. MOYEN TERME

Horizon 2 - Moyen terme :

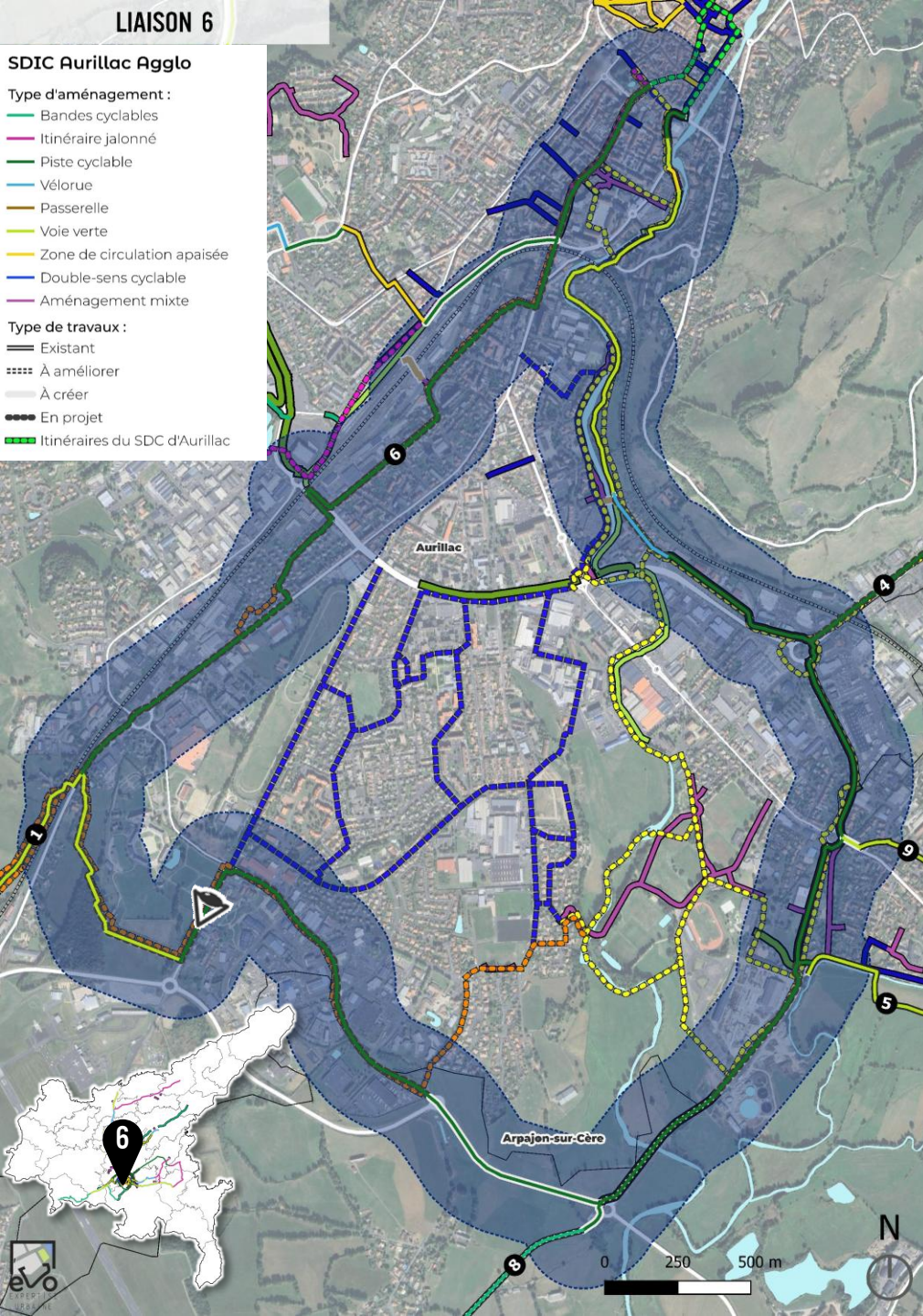
- Prolongement des infrastructures existantes et projetées (liaisons n°6 et 8)
- Desserte des bourgs de seconde couronne de l'agglomération (liaison n°7)

Type d'aménagement :

-  Bandes cyclables
-  Itinéraire jalonné
-  Piste cyclable
-  Vélorue
-  Passerelle
-  Voie verte
-  Zone de circulation apaisée
-  Double-sens cyclable
-  Aménagement mixte

Type de travaux :

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer
-  En projet
-  Itinéraires du SDC d'Aurillac



6 Aurillac "Rocade cyclable"

Voirie : voiries communales et RN122

Aménagement projeté : voie verte, PC

Type de travaux : À créer/améliorer

Foncier : voiries communales et

accotements RN122, *foncier à étudier loc.* **Revêtement :** Enrobé (coloré)

Largeur : 3 m (pour PC + voie verte)

Longueur : 11 650 m

Nature des travaux : Création et requalification

COMMENTAIRE

Objectifs de liaisons entre les infrastructures cyclables existantes sur les voiries structurantes de la commune d'Aurillac : création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur les rues du Cayla, de Firminy, des Roses, du Rouerque et les avenues des Pupilles de la Nation et Charles de Gaulle au Nord. *Projet à mettre en lien avec le SDC d'Aurillac.*

Création d'une voie verte sur chemins existants à Bourdieu pour rejoindre l'av. de Tronquières. Puis création d'une PC bidir. sur cette avenue et l'av. du Garric avec amélioration des infrastructures existantes le long de la RN122.

Partenaires à solliciter : communes d'Aurillac en lien avec la DIRMC.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

2 – Moyen terme

Estimation des coûts : 3 040 K€

Ratio global liaison : 260 €/ml

dont 400€/ml pour créa. voie verte

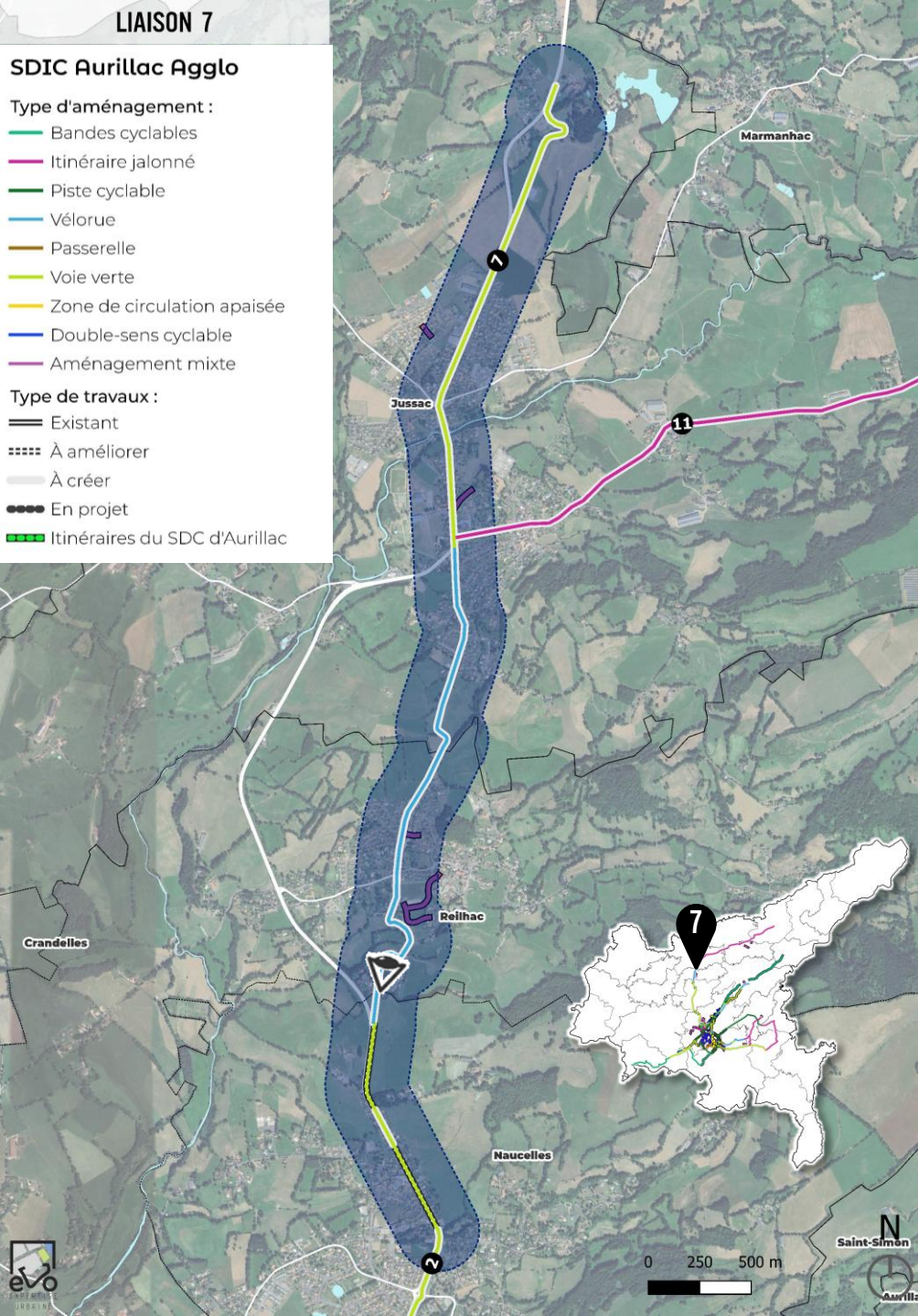
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



7 Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac

Voirie : RD453/922, Route Impériale

Aménagement projeté : Vélorue et voie verte

Type de travaux : À créer / à améliorer

Foncier : voiries communales et RD

Largeur : 3 m pour voie verte

Longueur : 6 170 m

Nature des travaux : Création et requalification de chem. existants

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

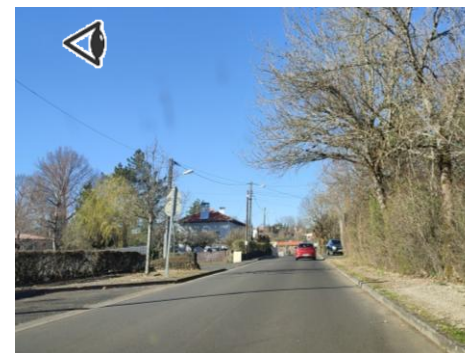
Naucelles : Amélioration de la voie verte existante sur l'avenue Mondor puis extension de celle-ci vers Reilhac. Requalification du cheminement doux existant (revêtement, élargissement).

Reilhac : requalification de la rue de Las Plagnas et de la Route Impériale en vélorue

Jussac : requalification de la Route Impériale (RD453) en vélorue, création d'une voie verte sur les av. de Laprade et de la Plaine (RD922 en agglo.)

Partenaires à solliciter : communes de Naucelles, Reilhac et Jussac

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

2 – Moyen terme

Estimation des coûts : 1 290 K€

Ratio global liaison : 210 €/ml

dont 400€/ml pour créa. voie verte

8 Liaison Arpajon/La Sablière

Voirie : RD58, 617 et RN122.

Aménagement projeté : Voie verte et bandes cyclables

Type de travaux : À créer / existant

Foncier : accotements RD et RN122

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Longueur : 4 810 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé (coloré) pour bandes cyclables et voie verte

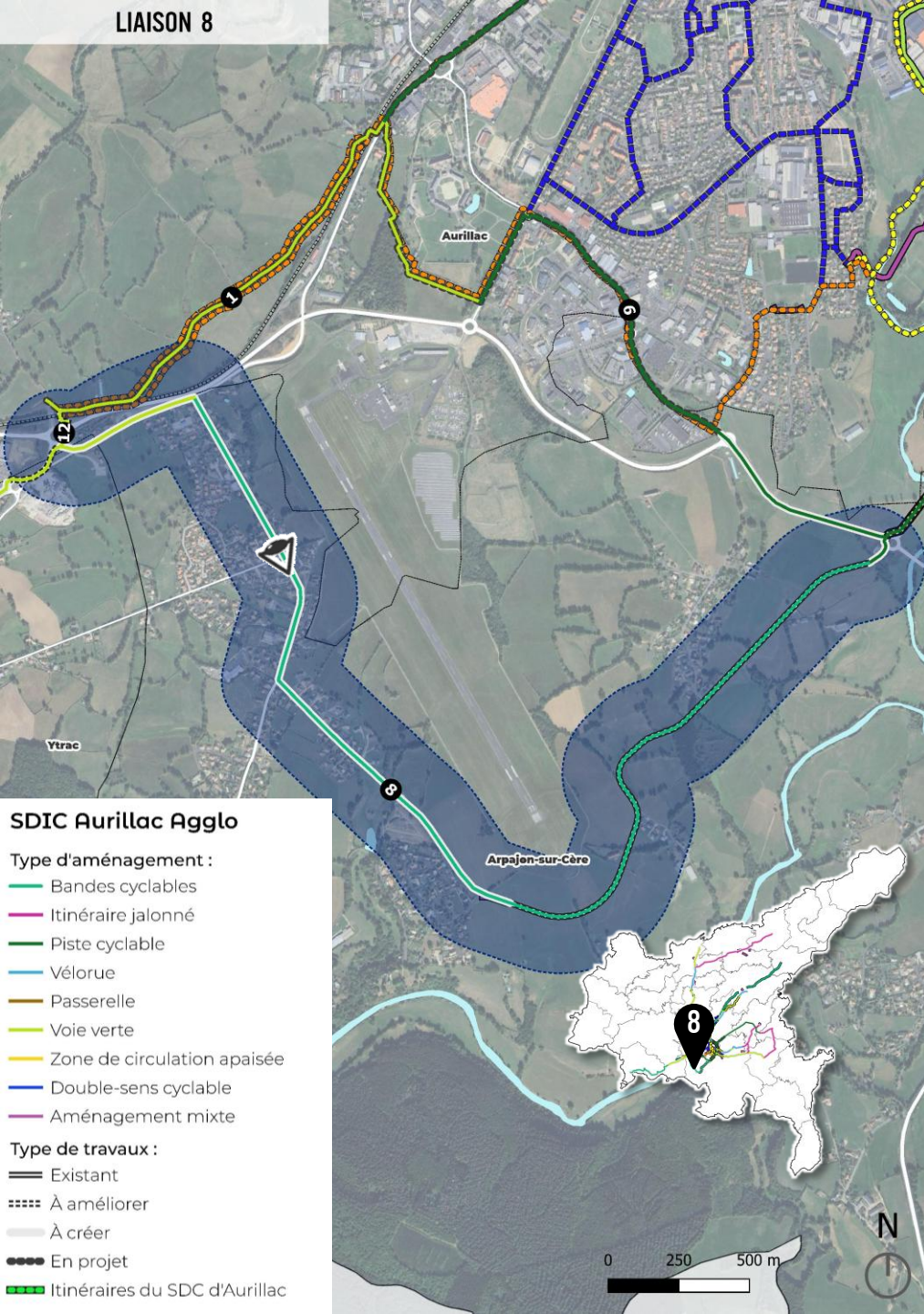
COMMENTAIRE

Arpajon : Extension des bandes cyclables existantes de la RD58 sur la RD617.

Création d'une voie verte contiguë à la RN2122 - Route de Toulouse.

Études complémentaires à mener.

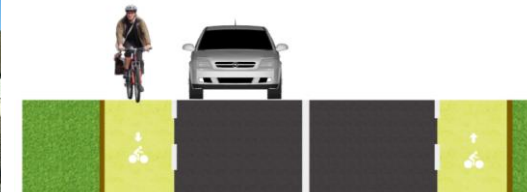
Partenaires à solliciter : commune d'Arpajon en lien avec CD15 et la DIRMC.



EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

2 – Moyen terme

Estimation des coûts : 860 K€

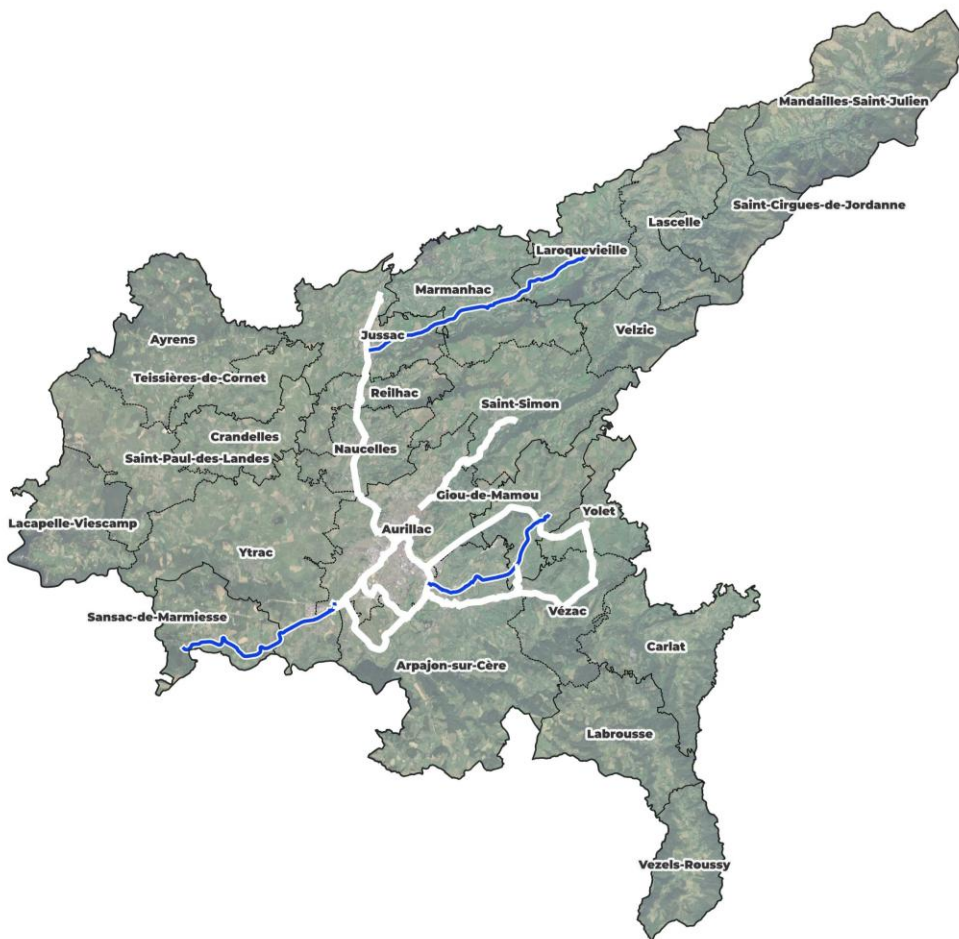
Ratio global liaison : 180 €/ml
dont 400€/ml pour créa. voie verte

AMÉNAGEMENTS			Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2030/2032
Horizon 2 Moyen terme	6	Aurillac "Rocade cyclable"	3 040 K€	1 520 K€	1 520 K€	à <i>définir</i>	3 040 K€
	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€		1 290 K€
	8	Liaison Arpajon/La Sablière	860 K€	172 K€	688 K€		860 K€
	S. Total Horizon 2			5 190 K€	2 466 K€	2 724 K€	

STATIONNEMENT ET ENTRETIEN			Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2030/2032
Stationnement sur l'espace public			0 K€				
Equipements cyclables			0 K€				
Entretien des aménagements			510 K€	255 K€	255 K€		510 K€
S. Total			510 K€	255 K€	255 K€	0 K€	510 K€

Total investissements + fonctionnement H2	5 700 K€	2 721 K€	2 979 K€	392 K€	5 700 K€
--	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------

5,7 M€ pour la totalité des infrastructures et entretien (horizon 2030/2022)



2033/2036

3. LONG TERME

Horizon 3 - Long terme :

- Finalisation des dessertes des communes entre-elles via infrastructures en site propre (n°9 et n°12),
- et en jalonnement d'itinéraires cyclables sur routes secondaires (liaisons n°10 et n°11)

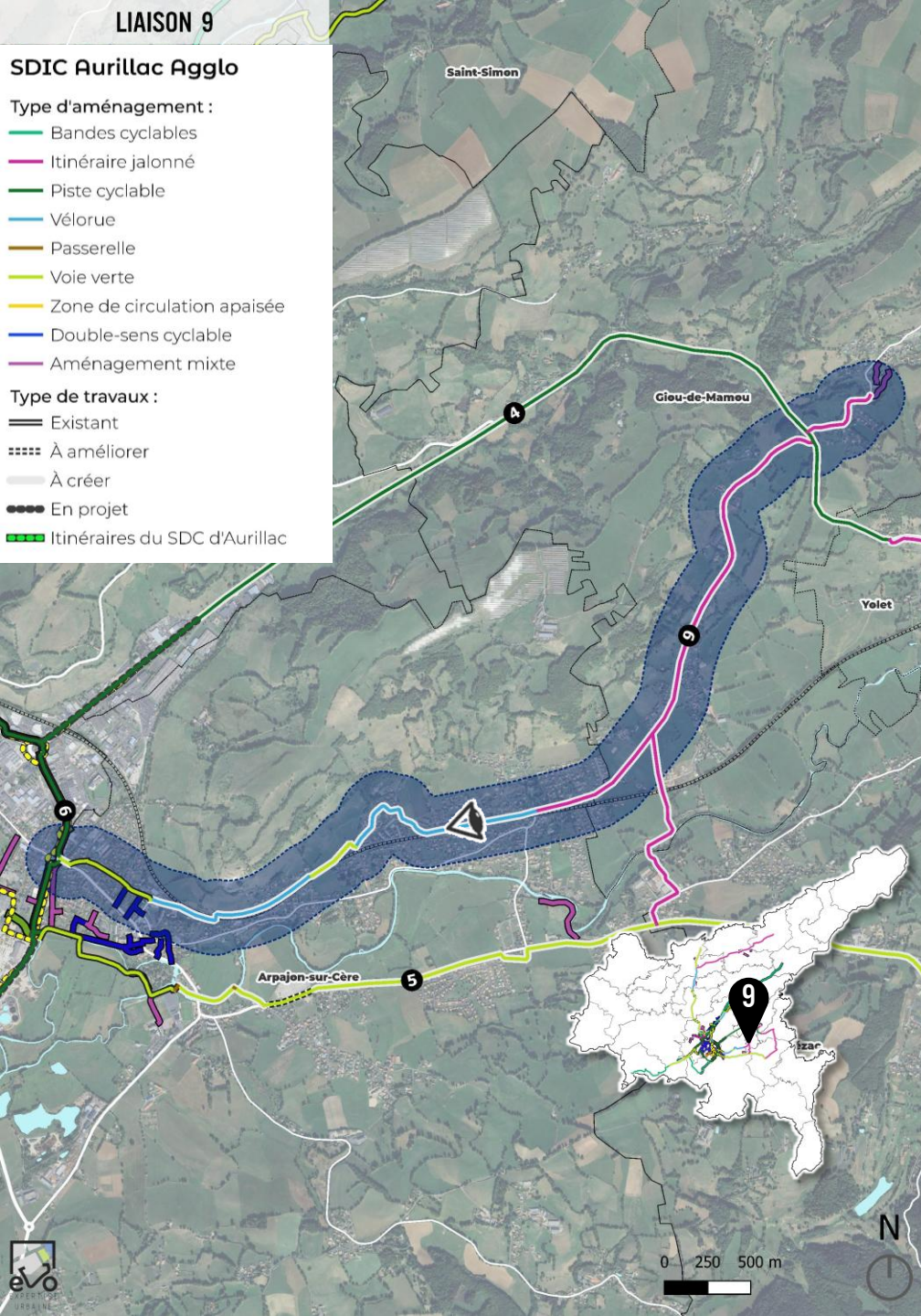
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

9 Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou

Voirie : RD58 et voiries communales

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Aménagement projeté : Voie verte, vélorue et itinéraire jalonné

Longueur : 6 740 m

Type de travaux : À créer / existant

Nature des travaux : Création
Revêtement : Enrobé (coloré)

Foncier : RD58 et voiries com., privés

COMMENTAIRE

Arpajon : Voie verte à étendre - Requalification accotement av. Milhaud et av. Jean Jaurès. Vélorues à créer sur les rues du Chauffour et du Four à chaux. Voie verte à créer le long de la voie ferrée sur chemin existant. Puis vélorue à créer sur rues des Pradels, du Planestiou et allée du Castel. *Projet à mettre en lien avec les études déjà menées.*

Études complémentaires à réaliser.

Giou-de-Mamou : jalonnement à planter sur RD58 jusqu'au centre
Partenaires à solliciter : communes d'Arpajon et de Giou-de-Mamou.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

3 – Long terme

Estimation des coûts : 250 K€

Ratio global liaison : 40 €/ml
dont 400€/ml pour créa. voie verte

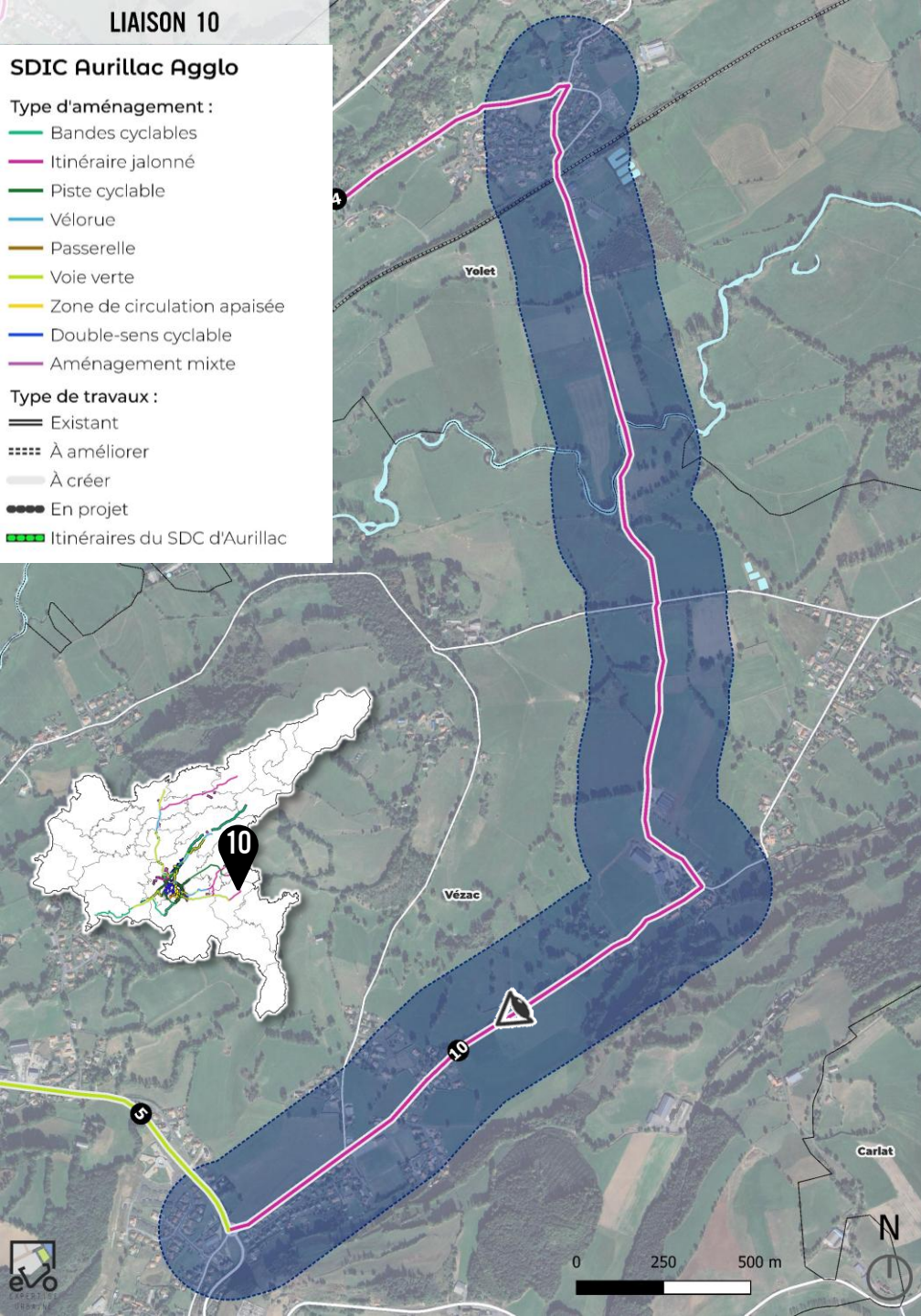
SDC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



Définition des infrastructures cyclables

10 Liaison Vézac/Yolet

Voirie : RD8 et RD308

Aménagement projeté : Itinéraire jalonné

Type de travaux : À créer

Foncier : RD

Largeur : 6 à 7 m

Longueur : 4 150 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé

COMMENTAIRE

Vézac : jalonnement à implanter sur RD8

Yolet : jalonnement à implanter sur RD308

Partenaires à solliciter : communes de Vézac et de Yolet avec le CD15.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

3 – Long terme

Estimation des coûts : 13 K€

Ratio global liaison : 3 €/ml

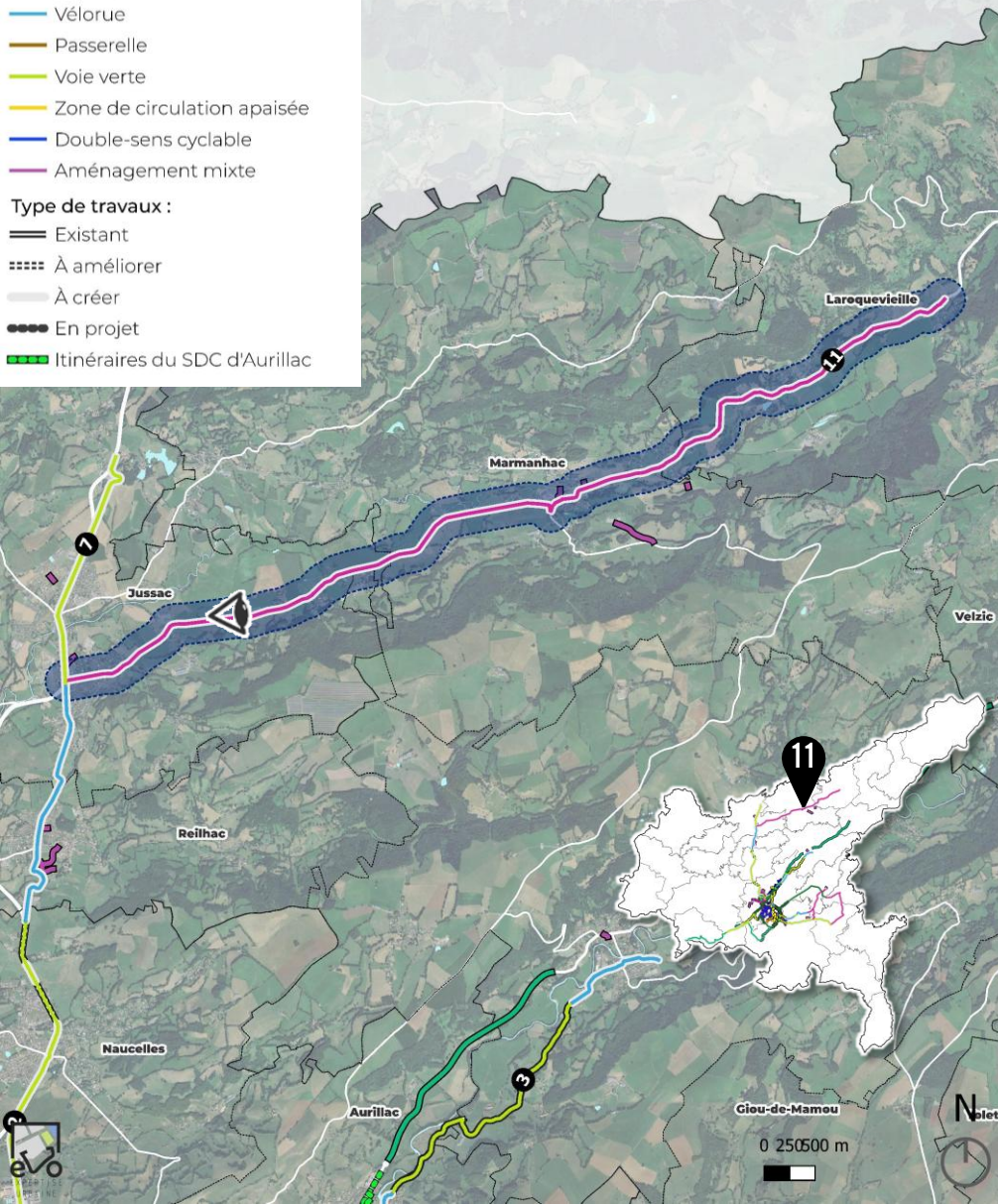
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



11 Liaison Jussac/Laroquevieille

Voirie : RD59

Largeur : 6 à 7 m

Aménagement projeté : Itinéraire jalonné Longueur : 10 050 m

Type de travaux : À créer

Nature des travaux : Création

Foncier : public : RD en et hors agglo.

Revêtement : Enrobé

COMMENTAIRE

Jussac : Jalonnement à implanter sur RD59

Marmanhac : Jalonnement à implanter sur RD59

Laroquevieille : Jalonnement à implanter sur RD59 (jusqu'à la mairie)

Partenaires à solliciter : communes en lien avec le CD15

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

3 – Long terme

Estimation des coûts : 30 K€



Ratio global liaison : 3 €/ml

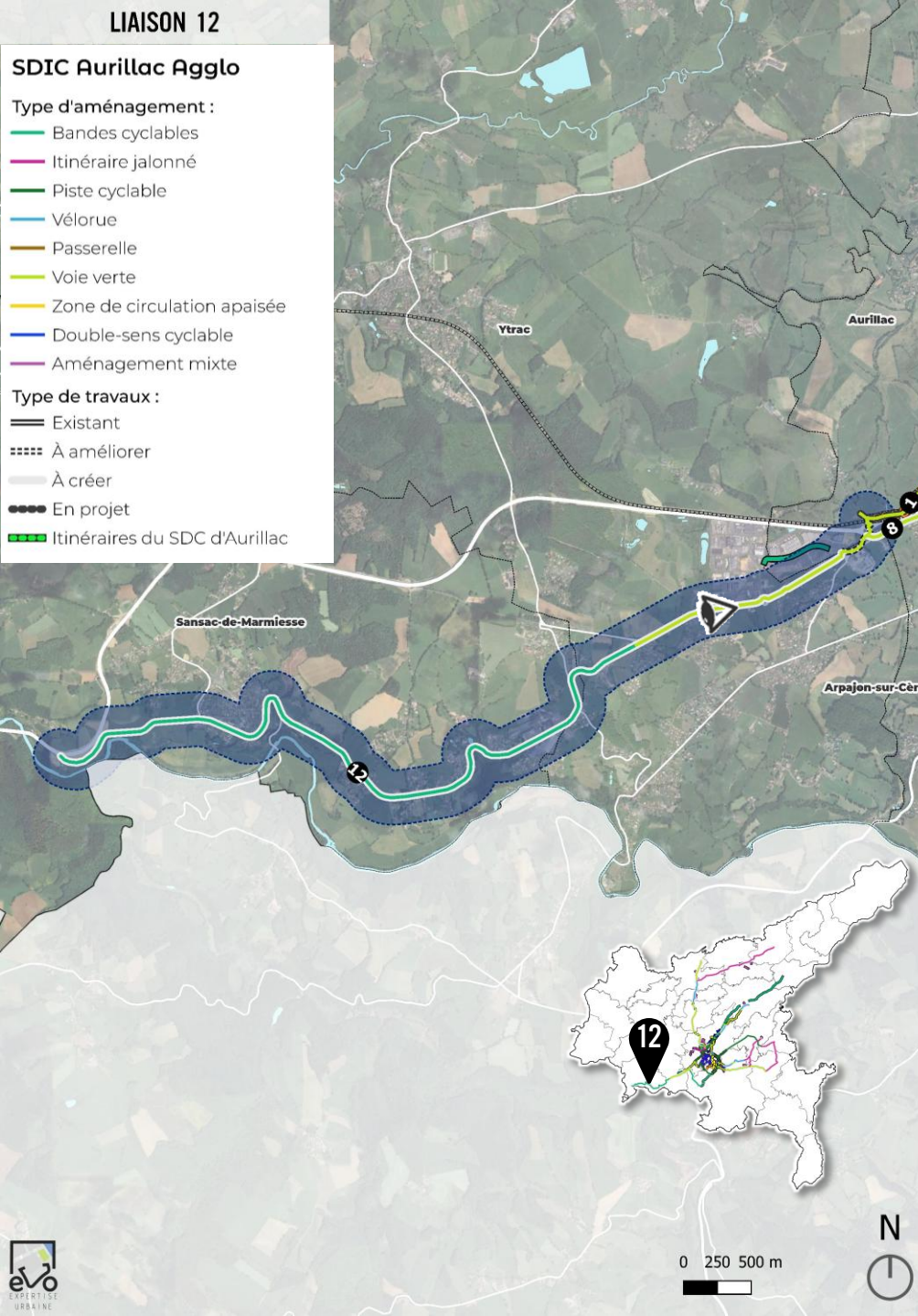
SDIC Aurillac Agglo

Type d'aménagement :

-  Bandes cyclables
-  Itinéraire jalonné
-  Piste cyclable
-  Vélorue
-  Passerelle
-  Voie verte
-  Zone de circulation apaisée
-  Double-sens cyclable
-  Aménagement mixte

Type de travaux :

-  Existant
-  À améliorer
-  À créer
-  En projet
-  Itinéraires du SDC d'Aurillac



12 Liaison Sansac/La Sablière

Voirie : RN2122 et accotements

Aménagement projeté : Voie verte et bandes cyclables

Type de travaux : À créer

Foncier : à étudier

Largeur : 3 m pour la voie verte

Longueur : 7 820 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

Ytrac : Amélioration de cheminements existants en voie verte. Élargissements à prévoir sur RN2122 pour création d'une voie verte en site propre car nombreux flux PL et sécurisation du secteur de la Sablière et l'accès à Ytrac. *Études complémentaires à mener.*

Sansac : Création de bandes cyclables sur RN2122 - Élargissements à prévoir sur RN2122. Partage de voirie car flux < 4000 véh/j TMJA. *Études complémentaires à mener.*

Partenaires à solliciter : DIRMC en lien avec les communes d'Ytrac et de Sansac.

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation :

3 – Long terme

Estimation des coûts : 1 600 K€

Ratio global liaison : 205 €/ml
dont 400€/ml pour voie verte

AMÉNAGEMENTS			Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2033/2036
Horizon 3 Long terme	9	Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou	250 K€	250 K€		<i>à définir</i>	250 K€
	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€		13 K€
	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€		30 K€		30 K€
	12	Liaison Sansac/La Sablière	1 600 K€	320 K€	1 280 K€		1 600 K€
	S. Total Horizon 3		1 893 K€	570 K€	1 323 K€		1 893 K€

STATIONNEMENT ET ENTRETIEN			Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2033/2036
Stationnement sur l'espace public							
Equipements cyclables							
Entretenir les aménagements			600 K€	300 K€	300 K€		600 K€
S. Total			600 K€	300 K€	300 K€	0 K€	600 K€

Total investissements + fonctionnement H3	2 493 K€	870 K€	1 623 K€	392 K€	2 493 K€
--	-----------------	---------------	-----------------	---------------	-----------------

2,5 M€ pour la totalité des infrastructures et entretien (horizon 2030/2022)



1. COURT TERME (≈ 33 KM)

Horizon 1 - court terme :

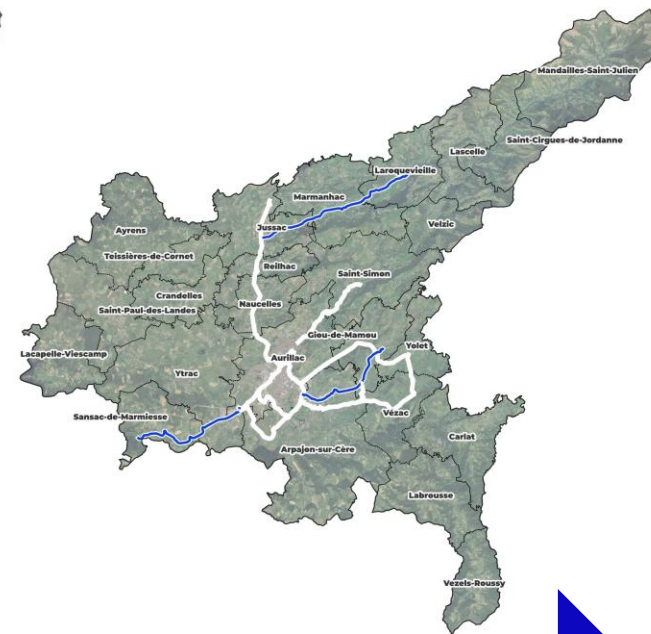
- Intégration des projets communaux déjà en réflexion/projet (SDC Aurillac)
- Liaisons structurantes sur le pôle Aurillac/Arpajon-sur-Cère et desserte de pôles générateurs en lien avec des infrastructures existantes (liaison n°1)
- Desserte de plusieurs centres-villes de première couronne de l'agglomération (liaisons n°2, 3, 5 et 5)



2. MOYEN TERME (≈ 55 KM)

Horizon 2 - Moyen terme :

- Prolongement des infrastructures existantes et projetées (liaisons n°6 et 8)
- Desserte des bourgs de seconde couronne de l'agglomération (liaison n°7)

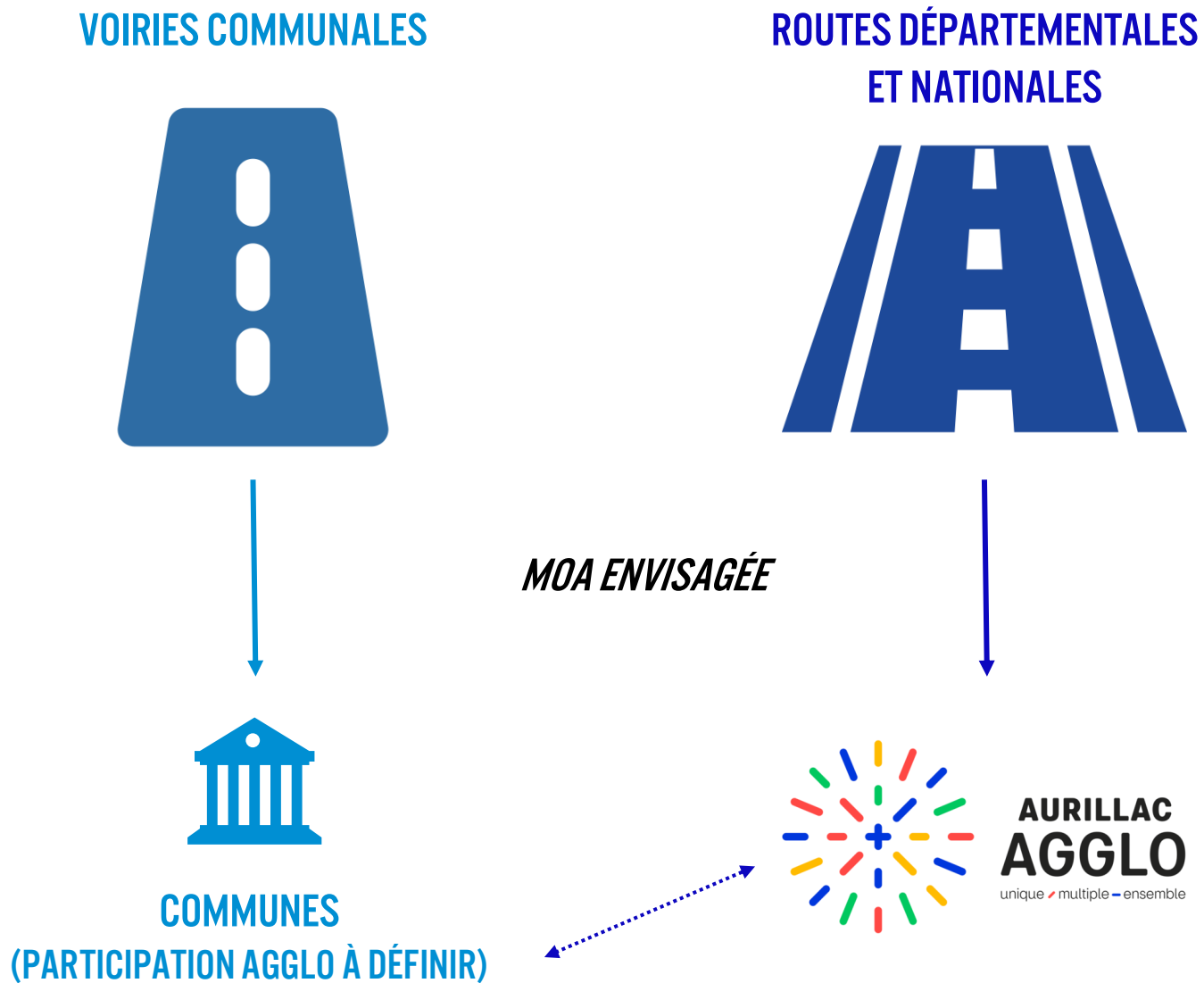


3. LONG TERME (≈ 80 KM)

Horizon 3 - Long terme :

- Finalisation des dessertes des communes entre-elles via infrastructures en site propre (n°9 et n°12),
- et en jalonnement d'itinéraires cyclables sur routes secondaires (liaisons n°10 et n°11)

Définition des maitrises d'ouvrages des aménagements cyclables



Modalités d'entretien

L'entretien des aménagements est l'une des clés principales dans le maintien du niveau de service, de la sécurité et de l'attractivité des déplacements cyclables. Deux volets principaux existent dans l'entretien d'un aménagement :

1. Entretien courant :

- Reprise ponctuelle du revêtement : À hauteur de **1% à 3% du linéaire aménagé par an en moyenne**, il nécessite un suivi régulier des retours formulés par les associations et riverains, ainsi que par les équipes techniques de terrain
- Entretien de la signalisation et de l'éclairage : En moyenne **5% à 8% des mâts de jalonnement sont à remplacer annuellement**. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un outil de gestion du domaine public (localisation, date d'implantation / remplacement de chaque panneau) qui apportera une première réponse quant à l'entretien des panneaux de signalisation directionnelle et de position.
- Reprise des marquages : Il semble pertinent d'utiliser de la résine collée (thermocollé) pour les logos et les différents marquages plutôt que des marquages de peinture classique. Pour ce nouveau type de marquage plus résistant, **un passage tous les 2 à 3 ans doit être suffisant**.
- Élagage et désherbage : Idéalement, **1 à 4 passages par an** sont à opérer, avec des renforts au printemps selon les sections.
- Nettoyage et déneigement : à assurer **1 à 2 fois par mois sur les axes stratégiques** accueillant une forte

fréquentation au quotidien, le nettoyage nécessite d'être renforcé en automne. Pour autant, le rythme des interventions doit permettre de respecter les contraintes écologiques liées à la préservation de la faune et de la flore sur les axes portés par des Voies Vertes. Sur les voiries partagées et bandes cyclables, cet entretien est mutualisé avec l'entretien routier.

2. Entretien lourd :

- Entretien des ouvrages d'art : Ces derniers sont généralement conçus pour durer **100 ans** environ avec une révision de l'étanchéité tous les **25 à 30 ans**. Un entretien plus régulier peut concerner les peintures des garde-corps et l'entretien du platelage s'il s'agit d'un ouvrage en bois.
- Reprise du revêtement : La pratique cyclable n'est pas très agressive envers le revêtement de l'infrastructure. En moyenne, la reprise complète d'un revêtement en enrobé peut être nécessaire **tous les 15 ans**. Certaines formes de revêtement sont toutefois plus fragiles que d'autres (stabilisés) et nécessitent des reprises moins coûteuses, mais plus régulières.

Coûts d'entretien

Le gestionnaire et le budget d'entretien doivent être définis le plus tôt possible, en amont de la réalisation d'un aménagement structurant.

Concernant les infrastructures cyclables inscrites dans le SDIC :

- ✓ En fonction du contexte, il reviendra aux gestionnaires de voiries compétents d'en assurer l'entretien courant.
- ✓ Pour des travaux de gros entretien, il serait possible de mobiliser d'autres pistes de financements des travaux afin de maintenir le niveau de service des infrastructures.

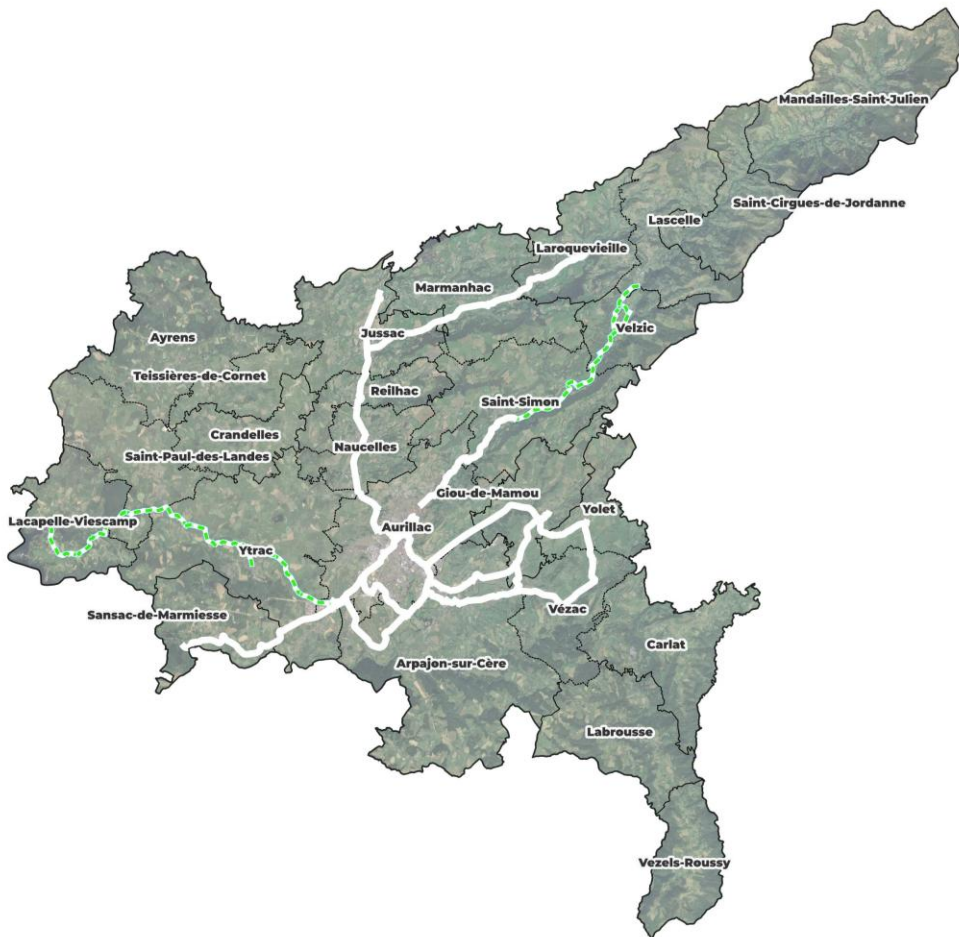
Dès la validation du Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables les conventions entre les différents gestionnaires de voiries peuvent être créées afin de définir les modalités d'entretien des différentes infrastructures existantes et de celles à venir.

COÛTS D'ENTRETIEN ANNUEL ESTIMÉS
(À LONG TERME) :

200 K€ /AN



Laveuse/Balayeuse de voirie



VOCATION TOURISTIQUE

- Liaison T1 : Saint-Simon/Velzic (9,7 km)
- Liaison T2 : La Sablière/Ytrac (4,4 km)
- Liaison T3 : Ytrac/Lacapelle-Viescamp (11,6 km)

1 Liaison Saint-Simon/Velzic

Voirie : rue et ch. communaux et RD27

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Aménagement projeté : Vélorue, voie verte, Zone 30

Longueur : 9 700 m

Type de travaux : À créer/améliorer

Nature des travaux : Création et requalification

Foncier : voiries com. et accotements RD

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

Saint-Simon : Chemins de Saint-Simon Beillac et Rouffiac-Clavières à requalifier en voie verte. Chemins de la Bourdette et du Tour du Village à requalifier en vélorue.

Velzic : Chemins des Paradelles et de Portugade , rues du Camp de Jean et de la Jordanne, Route de Fracort à requalifier en vélorue. Création d'une portion de voie verte le long de la RD27. Chemins communaux existants à requalifier en voie verte. RD17 à requalifier en Zone 30 en agglomération.
Partenaires à solliciter : communes d'Aurillac et de Saint-Simon avec CD15

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation : à définir
(vocation touristique)

Estimation des coûts : 2 280 K€
(Hors PPI)

2 Liaison La Sablière/Ytrac

Voirie : chemins existants

Aménagement projeté : Voie verte et passerelle

Type de travaux : À créer / à améliorer

Foncier : à étudier

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Longueur : 4 400 m

Nature des travaux : Création et requalification de chemin existant

Revêtement : Enrobé (*loc. coloré*)

COMMENTAIRE

Ytrac : Requalification du chemin existant en voie verte en direction d'Esbans puis en direction d'Ytrac le long du ruisseau. Création d'un ouvrage de franchissement du ruisseau de Quitiviers. Puis requalification du chemin existant en voie verte en direction de la rue Jean de la Fontaine.
Études complémentaires à mener.

Partenaires à solliciter : commune d'Ytrac et CD15 (tourisme)

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation : à définir
(*vocation touristique*)

Estimation des coûts : 1 470 K€
(*Hors PPI*)



3 Liaison Ytrac/Lacapelle-Viescamp

Voirie : chemins existants, RD18, RD64

Largeur : 3 m (pour la voie verte)

Aménagement projeté : Voie verte, zone 30 et itinéraire jalonné

Longueur : 11 612 m

Type de travaux : À créer / à améliorer

Nature des travaux : Création et requalification de chemin existant

Foncier : à étudier

Revêtement : Enrobé (coloré)

COMMENTAIRE

Ytrac : Requalification de l'av. de la Paix (RD18 en agglo.) en zone 30. Puis Requalification de chemins existants en voie verte. Requalification d'une portion de rue de Bellevue en zone 30 pour faire le lien entre les 2 portions de voie verte. Voie verte à aménager sur les accotements de la RD53. Chemin du Pas Nègre à requalifier en voie verte (sauf exploitants et accès riverains). Jalonnement à implanter sur RD64.

Lacapelle-Viescamp : Voirie à requalifier en voie verte en direction de la RD18. Jalonnement à implanter sur la RD18.

Partenaires à solliciter : communes d'Ytrac et de Lacapelle en lien avec le CD15

EXISTANT

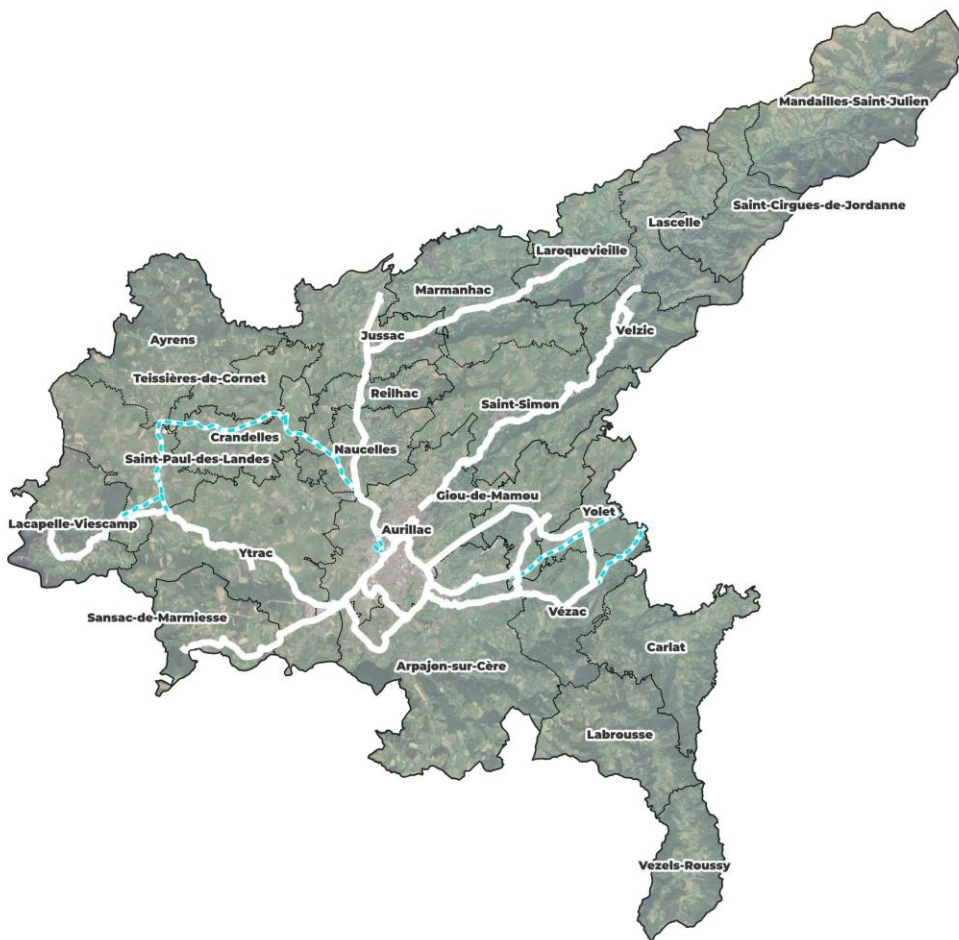


PROFIL ENVISAGÉ



Priorité réalisation : à définir
(vocation touristique)

Estimation des coûts : 2 740 K€
(Hors PPI)

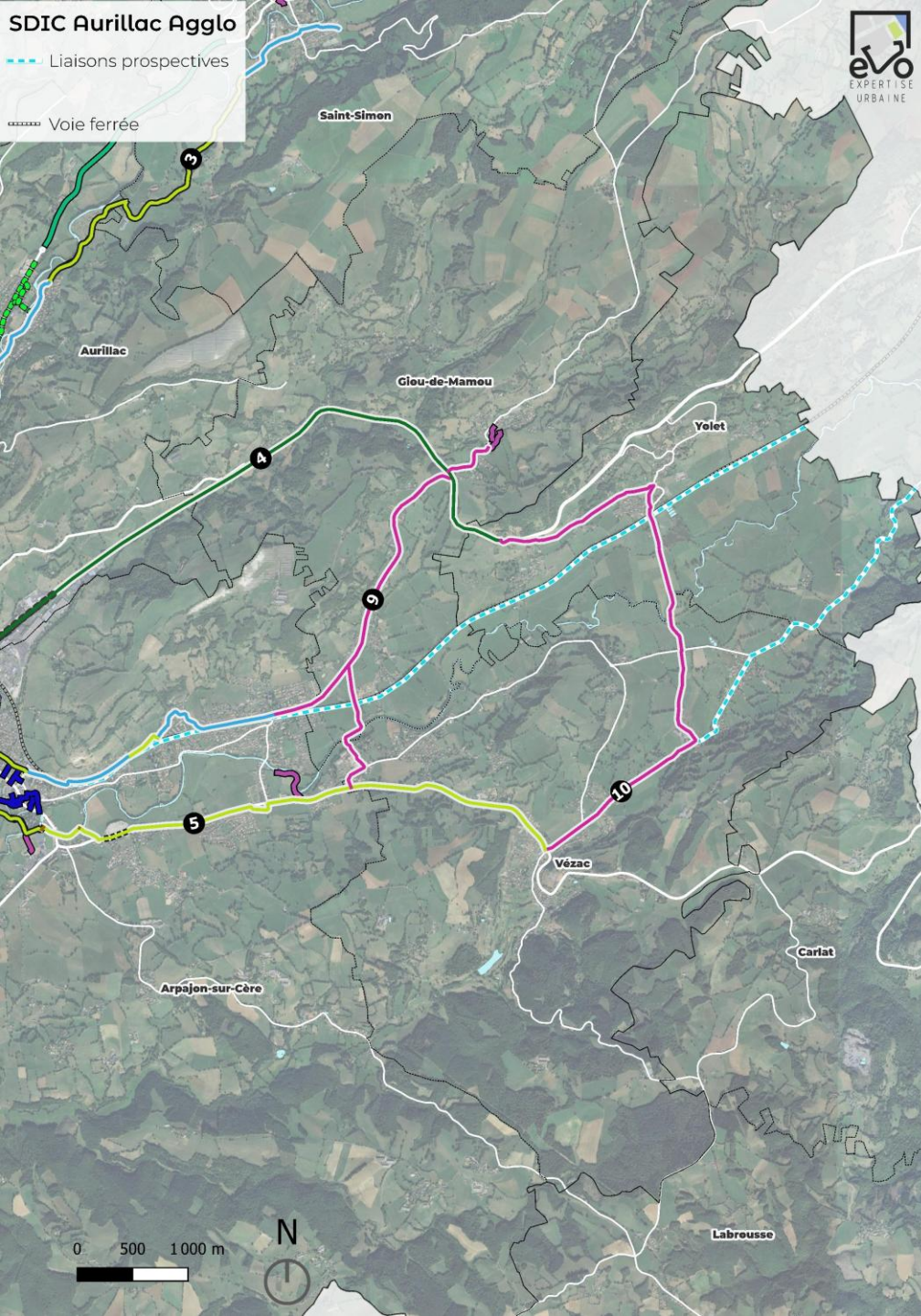


LIAISONS PROSPECTIVES

Liaisons intégrées à vision prospective
(hors PPI = post 2036) :

- Liaison P1 : Liaison vers Polminhac (7,5 km)
- Liaison P2 : Lacapelle/Naucelles
- Liaison P3: Desserte Aurillac "Boulevards" (1,3 km)

1 Liaison vers Polminhac



COMMENTAIRE

- ✓ **Liaison Polminhac/Yolet/Arpajon**
- *Linéaire de 7,5 km – Projet qui était déjà en réflexion par la CABA et aujourd'hui à l'étude par la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès (portion le long de la voie SNCF entre Polminhac/Vic-sur-Cère)*

1 Liaison vers Polminhac

Voirie : RD8

Aménagement projeté : itinéraire jalonné

Type de travaux : À créer

Foncier : public : RD8

Largeur : 4 à 6 m

Longueur : 3 380 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé

COMMENTAIRE

Jalonnement à implanter sur RD8.

Voir lien de l'itinéraire avec la CC Cère et Goul en Carladès.

Partenaires à solliciter : commune de Vézac en lien avec CD15 et la CCCGC

EXISTANT

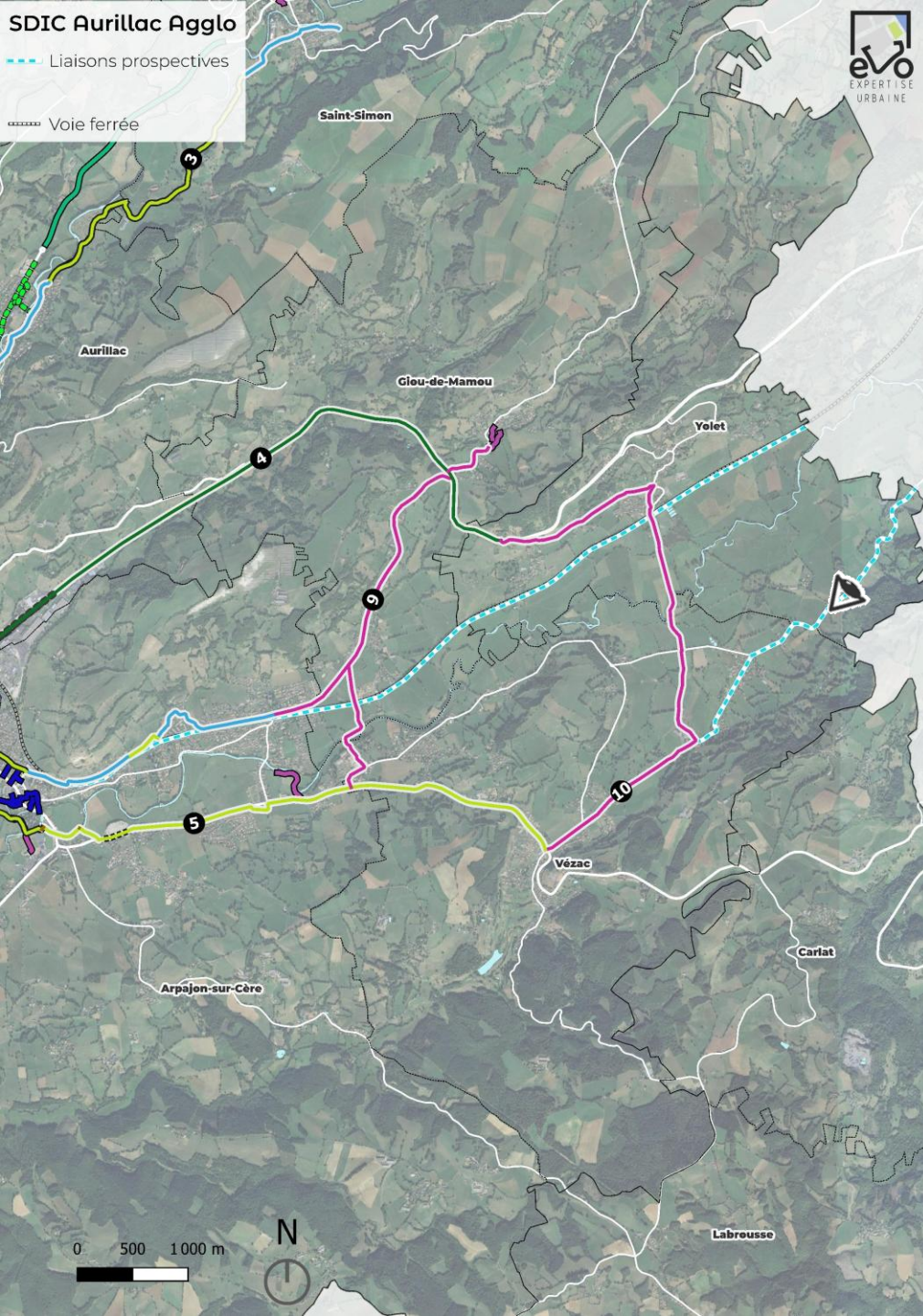


PROFIL ENVISAGÉ



Vision prospective

Estimation des coûts : 10 K€
(Hors PPI)



2 Liaison Lacapelle-Viescamp/Naucelles

Voirie : RD52, 53, 59, 64

Largeur : 5 à 7 m

Aménagement projeté : itinéraire jalonné

Longueur : 16 000 m

Type de travaux : À créer

Nature des travaux : Création

Foncier : public, RD

Revêtement : Enrobé

COMMENTAIRE

Lacapelle-Viescamp : Jalonnement à implanter sur la RD64 et la RD53 (direction Saint-Paul-des-Landes).

Crandelles : jalonnement à implanter sur la RD59 et la RD52 (route du Bourret)

Naucelles : jalonnement à implanter sur la RD52 (routes de l'Authre et d'Ayrens)

Partenaires à solliciter : communes en lien avec le CD15

EXISTANT

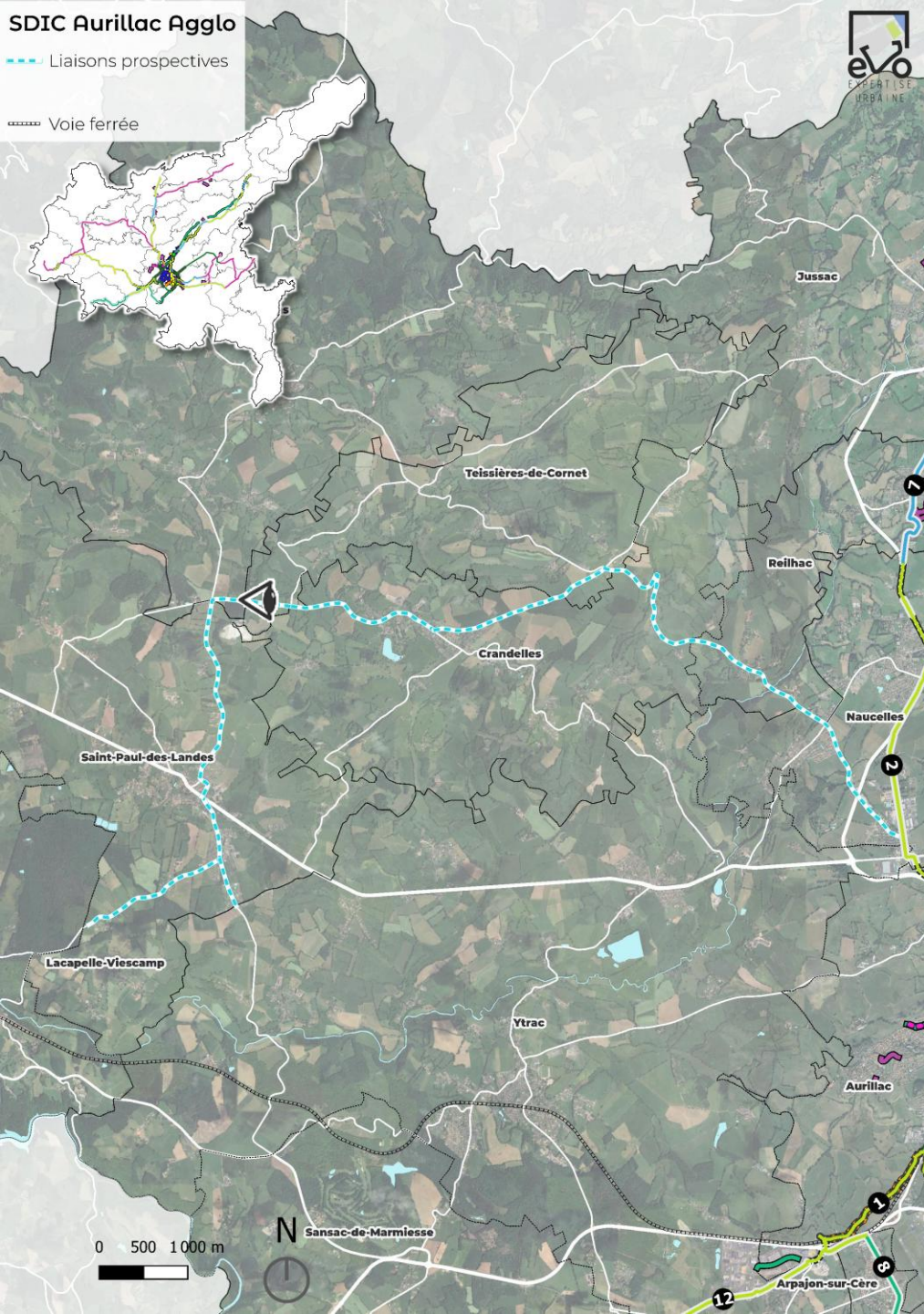


PROFIL ENVISAGÉ



Vision prospective

Estimation des coûts : 50 K€
(Hors PPI)



3 Desserte Aurillac "Boulevards"

Voirie : Boulevards Louis Dauzier et du Vialenc

Aménagement projeté : PC bidir.

Type de travaux : À créer et existant

Foncier : à étudier

Largeur : 3 m pour la PC bidir.

Longueur : 1 260 m

Nature des travaux : Création

Revêtement : Enrobé (*coloré*)

COMMENTAIRE

Aurillac : Création piste cyclable le long des Boulevards Louis Dauzier et du Vialenc pour relier la piste cyclable existante (au Sud). Traversées RD120 à sécuriser.

Études complémentaires à mener.

Création piste cyclable au niveau du Parc de la Fraternité (Inscrit au SDC d'Aurillac – itinéraire 2). *Projet à mettre en lien avec le SDC d'Aurillac.*

Partenaires à solliciter : commune d'Aurillac en lien avec le CD15 (giratoire de la Gendarmerie/RD120) et la Gendarmerie nationale (contraintes d'exploit.)

EXISTANT



PROFIL ENVISAGÉ



Vision prospective

Estimation des coûts : 600 K€
(Hors PPI)

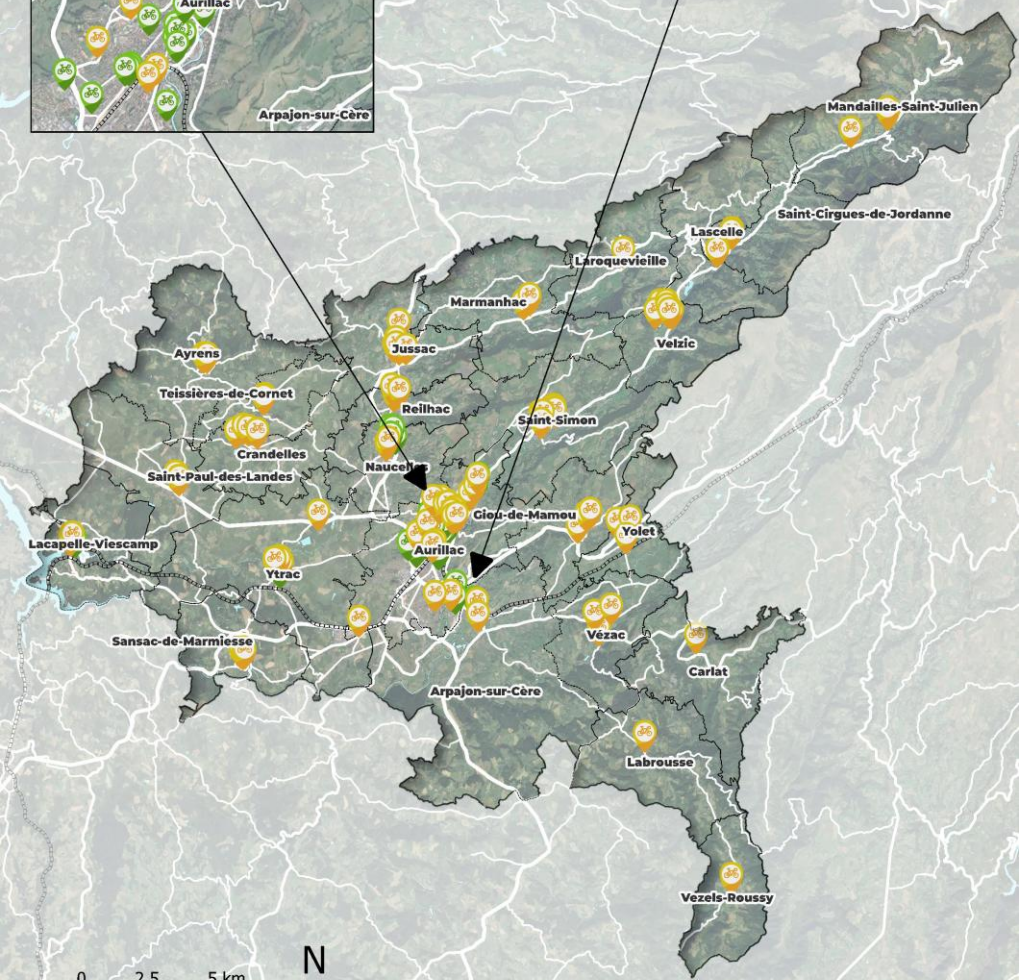
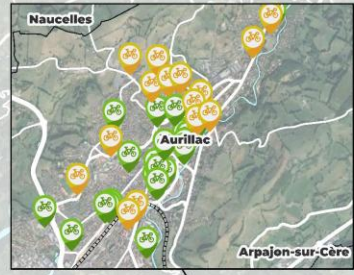
I . DÉFINITION DU RÉSEAU D'INFRAS. CYCLABLES

II . STATIONNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES

III . MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

IV . SYNTHÈSE DU SCHÉMA DES INFRAS. CYCLABLES

Stationnements cyclables à créer
 Stationnements existants



Le schéma global de stationnements cyclables à l'échelle d'Aurillac Agglo :

95 lieux de stationnement supplémentaires sur l'ensemble des communes à proximité des équipements publics et sportifs, écoles, des services, commerces et points multimodaux

360 arceaux supplémentaires à implanter

26 Abris couverts

17 Casiers à vélos sécurisés pour une capacité de

780 places de stationnement supplémentaires

INVESTISSEMENT TOTAL STATIONNEMENTS LIÉ AU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRAS. CYCLABLES :

324 k€

Stationnements cyclables					
id	Libellé	Commune	Type	Capacité	Coût
1	Arpajon Eglise	ARPAJON-SUR-CERE	ARCEAU	4	400 €
2	Complexe sportif	ARPAJON-SUR-CERE	ABRI	16	6 000 €
3	Stade Jean Atric	AURILLAC	ABRI	32	12 000 €
4	Santé au Travail	AURILLAC	ARCEAU	4	400 €
5	Campus universitaire	AURILLAC	ABRI	32	12 000 €
6	Lycée agricole	AURILLAC	ABRI	16	6 000 €
7	Cimetière	AURILLAC	ARCEAU	4	400 €
8	Résidence étudiante	AURILLAC	ABRI	24	9 000 €
9	Château Étienne	AURILLAC	ABRI	16	6 000 €
10	Limagne	AURILLAC	ARCEAU	4	400 €
11	Complexe sportif Peyrolles	AURILLAC	ABRI	24	9 000 €
12	Lycée professionnel	AURILLAC	ABRI	16	6 000 €
13	École élémentaire François Delmas	AURILLAC	ABRI	16	6 000 €
14	Place Saint-Géraud	AURILLAC	ARCEAU	4	400 €
15	Place Gelbert	AURILLAC	ARCEAU	8	800 €
16	Berges de la Jordanne	AURILLAC	ARCEAU	8	400 €
17	Avenue des Pupilles	AURILLAC	ARCEAU	8	800 €
18	Poste Aurillac Jordanne	AURILLAC	ARCEAU	4	400 €
19	Complexe sportif La Ponétie	AURILLAC	ARCEAU	8	800 €
20	Stade Baradel	AURILLAC	ABRI	16	6 000 €
21	Parking mairie Ayrens	AYRENS	CASIER	4	8 000 €
22	École élémentaire Ayrens	AYRENS	ABRI	16	6 000 €
23	Maison Neuve - Futur Point multimodal	GIYOU-DE-MAMOU	CASIER	8	8 000 €
24	Mairie de Giyou	GIYOU-DE-MAMOU	ARCEAU	8	800 €
25	École élémentaire de Giyou	GIYOU-DE-MAMOU	ABRI	16	6 000 €
26	Commerces - Jussac	JUSSAC	ARCEAU	4	400 €
27	Salle polyvalente Jussac	JUSSAC	ARCEAU	8	800 €
28	Stade Jussac	JUSSAC	ARCEAU	8	800 €
29	Mairie Jussac	JUSSAC	ARCEAU	8	800 €
30	Écoles Jussac	JUSSAC	ABRI	32	12 000 €
31	Promenade des Sports	JUSSAC	CASIER	4	8 000 €
32	Médiathèque Jussac	JUSSAC	ARCEAU	8	800 €
33	Place de la Fontaine	LABROUSSE	CASIER	4	8 000 €
34	École primaire Lacapelle	LACAPELLE-VIESCAMP	ABRI	16	6 000 €
35	Mairie Lacapelle	LACAPELLE-VIESCAMP	ARCEAU	4	400 €
36	Aire de camping-car	LACAPELLE-VIESCAMP	ABRI	8	3 000 €
37	Parking école	LACAPELLE-VIESCAMP	CASIER	4	8 000 €
38	Mairie de Laroqueville	LAROCQUEVILLE	ARCEAU	4	400 €
39	Parking Eglise Mandailles	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	CASIER	4	8 000 €
40	Halle Station de Pleine Nature	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	ABRI	8	3 000 €
41	Parking Route des Volcans	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	CASIER	4	8 000 €
42	Mandailles centre	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	ARCEAU	4	400 €
43	Mairie de Marmanhac	MARMANHAC	ARCEAU	4	400 €
44	City-stade Marmanhac	MARMANHAC	ARCEAU	4	400 €
45	École de Marmanhac	MARMANHAC	ABRI	16	6 000 €
46	Parking Carlat centre	CARLAT	CASIER	4	8 000 €
47	Plaine des loisirs	NAUCELLES	ARCEAU	8	400 €
48	Salle Le Buron	NAUCELLES	ARCEAU	4	400 €
49	City-stade Reilhac	REILHAC	ARCEAU	8	800 €
50	École Reilhac	REILHAC	ABRI	8	3 000 €
51	Salle polyvalente Reilhac	REILHAC	ARCEAU	8	800 €
52	Mairie	REILHAC	ARCEAU	4	400 €
53	Futur point Multimodal Saint-Cirgues	SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	CASIER	4	8 000 €
54	École Saint-Cirgues	SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	ABRI	8	3 000 €
55	Salle polyvalente Saint-Paul	SAINT-PAUL-DES-LANDES	ARCEAU	8	800 €
56	Futur Point Multimodal	SAINT-PAUL-DES-LANDES	CASIER	4	8 000 €
57	Commerces Saint-Paul	SAINT-PAUL-DES-LANDES	ARCEAU	4	400 €
58	Futur Point Multimodal Saint-Simon	SAINT-SIMON	CASIER	4	8 000 €
59	Stades	SAINT-SIMON	ARCEAU	8	800 €
60	Saint-Simon centre	SAINT-SIMON	ARCEAU	8	800 €
61	Groupe scolaire Saint-Simon	SAINT-SIMON	ABRI	16	6 000 €
62	Place de l'Eglise	SAINT-SIMON	ARCEAU	4	400 €
63	Place du commerce	SANSAC-DE-MARMIESSE	CASIER	4	8 000 €
64	Poste Sansac	SANSAC-DE-MARMIESSE	ARCEAU	4	400 €
65	École élémentaire Sansac	SANSAC-DE-MARMIESSE	ARCEAU	16	1 600 €
66	Salle polyvalente Sansac	SANSAC-DE-MARMIESSE	ARCEAU	4	400 €
67	City-stade Sansac	SANSAC-DE-MARMIESSE	ARCEAU	4	400 €
68	City-stade Teissières	TEISSIERES-DE-CORNET	ARCEAU	4	400 €
69	Parking - Futur point multimodal	TEISSIERES-DE-CORNET	CASIER	4	8 000 €
70	Aire de camping-cars Crandelles	CRANDELLES	ABRI	8	3 000 €
71	Place de la Liberté	CRANDELLES	ARCEAU	4	400 €
72	Groupe scolaire Carandella	CRANDELLES	ABRI	16	6 000 €
73	Maison des loisirs	CRANDELLES	ARCEAU	4	400 €
74	École Vézac	VEZAC	ABRI	16	6 000 €
75	Salles polyvalentes Vézac	VEZAC	ARCEAU	8	800 €
76	Stade de Vézac	VEZAC	ARCEAU	8	800 €
77	Parking Vézels centre	VEZELS-ROUSSY	CASIER	4	8 000 €
78	Futur point Multimodal Yolet	YOLET	CASIER	4	8 000 €
79	Mairie de Yolet	YOLET	ARCEAU	4	400 €
80	Stade de Yolet	YOLET	ARCEAU	8	800 €
81	La Sablière futur P+R	YTRAC	CASIER	4	8 000 €
82	City-stade Ytrac	YTRAC	ARCEAU	4	400 €
83	Complexe sportif Ytrac	YTRAC	ABRI	8	3 000 €
84	École maternelle	YTRAC	ABRI	8	3 000 €
85	Place Pierre Moissinac	YTRAC	ARCEAU	4	400 €
86	Mairie d'Ytrac	YTRAC	ARCEAU	4	400 €
87	Espinat - Stade	YTRAC	ARCEAU	8	800 €
88	Futur Point Multimodal Lascelle	LASCELLE	CASIER	4	8 000 €
89	Mairie de Lascelle	LASCELLE	ARCEAU	4	400 €
90	Salle polyvalente Velzic	VELZIC	ARCEAU	4	400 €
91	Aire de pique-nique Velzic	VELZIC	ARCEAU	4	400 €
92	Stade de Velzic	VELZIC	ARCEAU	4	400 €
93	Place de l'Eglise	VELZIC	ARCEAU	4	400 €
94	École de Velzic	VELZIC	ABRI	16	6 000 €
95	Mairie de Velzic	VELZIC	ARCEAU	4	400 €

Le schéma global de stationnements cyclables à l'échelle d'Aurillac Agglo :

95 lieux de stationnement supplémentaires

INVESTISSEMENT TOTAL STATIONNEMENTS LIÉ AU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRAS. CYCLABLES :

324 k€

DONT INVESTISSEMENT TOTAL STATIONNEMENTS LIÉ AU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRAS. CYCLABLES POUR AURILLAC AGGLO :

124 k€

25 lieux de stationnements d'intérêt communautaire dans chacune des communes

S. TOTAL INVESTISSEMENTS STATIONNEMENTS € HT 784 323 800 €

dont INVESTISSEMENT AURILLAC AGGLOMERATION 144 123 800 €



- ◆ À créer
- ◆ En projet
- ◆ Existant

Le schéma global d'équipements cyclables à l'échelle d'Aurillac Agglo :

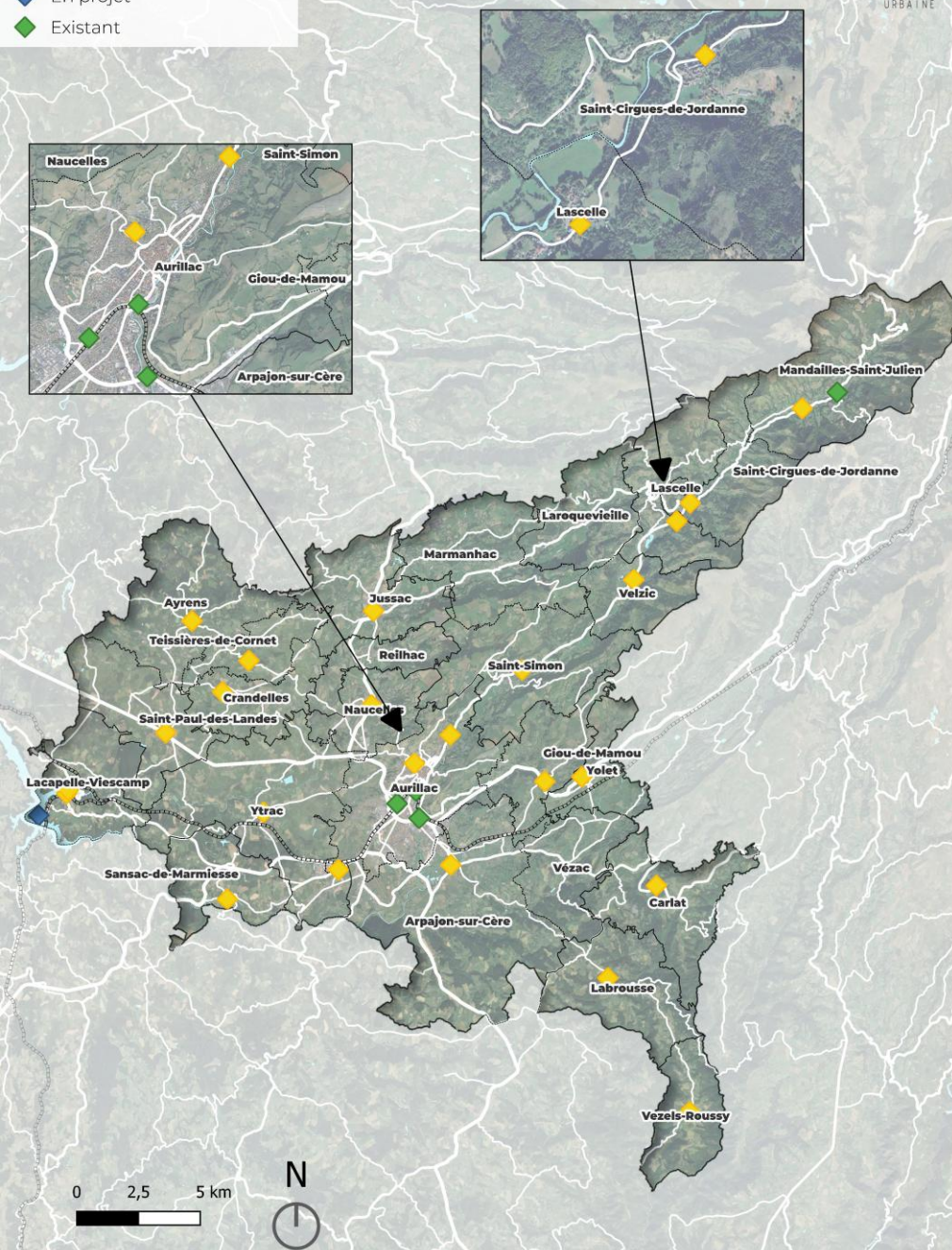
24 lieux d'équipements supplémentaires sur la plupart des communes à proximité des stationnements cyclables, points multimodaux et aire de camping-car

29 bornes de gonflage et station de réparation

9 bornes de recharge pour VAE

INVESTISSEMENT TOTAL ÉQUIPEMENTS LIÉ AU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRA. CYCLABLES :

62 K€



L'ensemble des préconisations concernant les stationnements et équipements cyclables ont été détaillées au sein d'un recueil de fiches techniques.

Modalités techniques des stationnements cyclables

Préconisations de localisation et de pose de stationnements cyclables sur l'espace public :

Localisation de l'espace de stationnement :

- Favoriser l'installation du mobilier de stationnement à proximité des aménagements cyclables et des pôles générateurs de déplacements.
- Implanter les mobiliers à distance pertinente vis-à-vis d'obstacles (murs, trottoirs, clôtures, voirie, etc.).
- Disposer le mobilier de stationnement de manière à permettre de manœuvrer facilement le vélo et en toute sécurité.
- Les emplacements choisis seront bien exposés, idéalement à proximité de vidéosurveillance et de candélabres.
- Si possible, les vélos seront visibles à partir du lieu qui est desservi.
- En cas de disposition sur le trottoir, il est important d'éviter d'entraver les trajectoires piétonnes : si possible aligner avec le mobilier urbain existant ou les arbres.
- Un accès direct à la chaussée doit être possible.



Pose et signalisation des parcs de stationnement :

- Prendre en compte la nature du sol : en cas de sol dur, il est préférable d'ancrer le mobilier au sol, en cas de sol meuble, il est préférable de poser les arceaux sur une longrine en béton. Il est également possible d'installer des arceaux soudés sur des barres : parking « temporaire » amovible.
- Mettre en place une signalisation des parcs arceaux par la présence de mobilier urbain (panonceau).



Modalités techniques des stationnements cyclables

Le stationnement :

de type « pince-roues » :
majeur au développement du vélo urbain et de stationnement de type "pince-roues" permet d'attacher que la roue avant du

stationnement qui permette d'attacher le vélo au
attache du cadre et d'au moins une roue
diminué : le vélo est stable contre le



- Possibilité d'utiliser du mobilier urbain « multi-usage » : potelets avec accroche vélo

Couverture des stationnements vélo :
Un point important et souvent négligé est la couverture des espaces de stationnement. Certains cyclistes souhaitent en effet protéger leurs vélos des intempéries (notamment dans un contexte de développement du recours aux VAE). Il est donc important d'envisager la couverture des espaces de stationnement de longue et moyenne durée).



Modalités techniques des stationnements cyclables

stationnements cyclables

de longue/longue durée :

et intégrées non seulement
res, mais également par

permettant le stationnement
rs pourront être implantés.

est essentielle, notamment
ce électrique qui portent
VAE relativement coûteux

stationné sur l'espace public et à l'épreuve des intempéries.



Cette stratégie de développement de casiers à vélo est en lien avec le plan d'actions du Schéma des Mobilités communautaire et le déploiement de pôles multimodaux au sein de chaque commune d'Aurillac Agglo. Ces outils permettront le développement de la multimodalité (vélo/bus notamment).

I . DÉFINITION DU RÉSEAU D'INFRAS. CYCLABLES

II . STATIONNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES

III . MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

IV . SYNTHÈSE DU SCHÉMA DES INFRAS. CYCLABLES



Acteurs territoriaux :



Itinéraires cyclables d'intérêt régional
Soutien à l'aménagement

Budgets départementaux
Sollicitations ponctuelles

Budgets intercommunaux

Budgets communaux

Autres :



« Soutenir les aménagements cyclables »

Région AURA : Itinéraires cyclables d'intérêt régional - Soutien à l'aménagement

La Région s'est fixée comme objectif de renforcer encore son rôle moteur et leader pour la finalisation de son réseau cyclable structurant. L'ambition est à terme de proposer un cheminement continu des sources du Rhône aux sources de la Loire, avec la réalisation programmée de 1 000 km d'ici 2028.

La Région poursuit en particulier son **soutien aux maîtres d'ouvrage locaux pour des projets d'itinéraires cyclables d'intérêt régional**. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- **Priorité aux voies vertes : les voies vertes en site propre et pistes cyclables** (séparation physique plantée ou non d'avec la route qu'elles longent) seront prioritaires, sans exclusion des autres types d'aménagement. Les itinéraires, avec ou sans bande cyclable, sur route à très faible trafic devront être limités aux tronçons où la mise en œuvre d'un site propre est impossible.
- **Priorité à la réalisation de nouvelles sections :** l'amélioration et la restauration d'itinéraires déjà financés seront étudiés au cas par cas.
- **Qualité de l'aménagement :** nécessité d'un terrassement, qualité environnementale, pérennité, qualité d'usage (revêtement le plus roulant possible et favorisant la multiplicité des usages, en fonction des contraintes locales et de la fréquentation).

- **Dépenses éligibles :** travaux liés à la création de la voie verte, **études** de définition de tracé, pré-opérationnelles et de maîtrise d'oeuvre, **signalisation directionnelle**, y compris la signalisation de rabattement depuis les gares, signalisation touristique Relais Information Service (RIS), outils de comptage de la fréquentation.
- **Dépenses inéligibles :** entretien et travaux courants, aménagements urbains sans lien avec la voie verte (trottoirs...), véloroutes transitoires dans l'attente de mise en œuvre d'une voie verte.

Taux et plafond pour les sections normales : **20 % maximum de la dépense subventionnable. Le plafond de dépenses par km est fixé à 300 000 €/km.**

DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES LIAISONS 1, 2 ET 3 DU SDIC POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES PAR LA RÉGION

NÉCESSITÉ DE :

- **DEMANDER L'INSCRIPTION DE LA V74 AU SCHÉMA DES VV D'INTÉRÊT RÉGIONAL**
- **DE MODIFIER LE TRACÉ INITIAL DE LA V74**

État

- Via les Contrats de Plan État Région (CPER) :
 - ✓ CPER 2021-2027 : définissent de grands projets d'investissements et d'aménagements selon un programme de six à sept ans dans les régions.
 - Les projets de « circulations douces » représentaient 100M€ du budget dédié aux transports dans le cadre des CPER 2015-2020
 - Le CPER 2021-2027 pour la Normandie : « Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs - Plan de relance 2021-2022 : 330,5 M€ »
- Via les Certificats d'économie d'énergie (CEE) :
 - ✓ CEE « Transport » : Aujourd'hui, il existe 28 programmes CEE « Transport ». Il s'agit de programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles.
 - Plusieurs dispositifs concernent la mobilité : Génération Vélo, ADMA, Colis Acti'v, Mobil'Terre, Moby, Objectif employeur pro-vélo, O'véLO !,...
- Via le Fonds Vert :
 - ✓ Soutenir les aménagements cyclables - Nature des projets éligibles :
 1. Modalité 1 - Une résorption de discontinuité cyclable (via ouvrage d'art, traitement point noir, etc.)
 2. Modalité 2 – La réalisation d'un aménagement cyclable continu et sécurisé concerne des itinéraires de moins de 15 km de longueur, qui peut contenir une résorption de discontinuité
 - Pour les deux modalités de projets, l'assiette éligible ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile (pistes cyclables ou voies vertes).
 - Le taux de financement des projets varie : « il est prévu 25% maximum [...] peut-être adapté dans la limite de 50% »
 - Du 12 mars au 15 décembre 2025
 - Informations : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/soutenir-les-amenagements-cyclables/?fbclid=IwY2xjawJObbNleHRuA2FlbQlxMAABHYpFsB5A8Yz2awkc3z6rwaDXwDsqrHUMTHbqSVxGaiS-LKfx-HIdiTmrA_aem_foWU8cGZj5RbticL6lK8qA
- Via la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :
 - ✓ DSIL : finance les communes et EPCI à fiscalité propre pour leurs « plateformes de mobilité et d'aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives ». Les subventions sont à solliciter auprès des préfets de région.
 - Le taux de financement des projets varie ensuite entre 10 et 80 %.
- Via Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) :
 - ✓ FNADT : ce fonds est un soutien, en investissement comme en fonctionnement, qui vient en complément des autres fonds publics mobilisés, pour des actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable
- ✓ Développer les mobilités durables en zones rurales :
 1. Volet 1 : Élaboration d'une stratégie mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en lien avec les études pré-opérationnelles des services ou projets cités dans le volet 2.
 2. Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité (dont VLS ou prêt-location VAE)
 - Matériel roulant tel que l'achat de petits véhicules « verts » (électriques / à très faibles émissions) : plafonné à 150.000 € HT par porteur de projet.
 - Les frais de fonctionnement du service de mobilité (éq. à 2 années de fonctionnement max. y compris service en régie)
 - Du 12 mars au 15 décembre 2025

ADEME

- Via le second Plan Vélo et Marche 2023 qui finance différents Appel à projet (AAP) de l'ADEME :
 - ✓ **Programme AVELO3** : Ce nouveau programme financé à hauteur de 30 millions d'euros par le dispositif des CEE et de 4,5 M€ sur budget ADEME, s'inscrit dans la dynamique du 2nd plan vélo/ marche 2023/2027. L'objectif est de 12 % de part modale du vélo d'ici 2030
 - Clôturé : 19/05/2025
 - Pas d'informations pour un programme AVELO4
 - ✓ « Développer le vélotourisme » : accompagnement des territoires dans le financement des équipements, des services plébiscités par les touristes à vélo ainsi que des études
 - Date de clôture 31 Octobre 2025
 - Informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/developper-le-velotourisme>
 - ✓ « Aides aux actions ponctuelles » : Pour faire évoluer les mentalités et les comportements, l'ADEME peut soutenir les actions en faveur de la transition écologique : l'aide aux actions ponctuelles d'animation, de communication et/ou de formation.
 - Date de clôture 31 Décembre 2025
 - Informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/aides-actions-ponctuelles?cible=78®ion=43>

- **Le programme national Alvéole+ (FUB)** : Ce programme vise à accélérer la création de places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos
 - Prise en charge à 40 % et à 650 €HT maximum par emplacement
 - Date limite : au 30 Octobre 2025 pour faire une demande de devis aux fournisseurs d'équipements
au 30 Novembre pour choisir un devis d'un fournisseur d'équipements sur la plateforme

Informations : <https://alveoleplus.fr/programme>

Plateforme « Aides-Territoires » :

Depuis juin 2020, la plateforme « Aides-territoires » permet aux collectivités d'identifier plus facilement les sources de financements mobilisables et appels à projets existants pour la réalisation de leurs divers projets.

Le portail propose des filtres spécifiques par mots clés, périmètre géographique, thématique, programme ou encore un type de bénéficiaire. Ce portail est alimenté automatiquement et en temps réel par les partenaires qui s'engagent à publier directement les dispositifs ou en invitant les porteurs d'aides de leur réseau à les référencer eux-mêmes.

Lien : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Pour faciliter l'identification des aides et appels à projets disponibles l'ADEME dispose d'une page de recensement mise à jour régulièrement : <https://avelo.ademe.fr/les-dispositifs-daides/#aide-ademe>

Banque des Territoires

- Via 3 dispositifs de soutiens :
 - ✓ **Financement des services de mobilité Durable** : *concernant les mobilités actives, la Banque propose une offre pour financer l'ensemble des investissements nécessaires au déploiement d'un service de vélos en libre-service (vélos, bornes, batteries, antivol, etc.).*
 - **Financement d'un service de VLS (vélo en libre-service) et autres services tels que l'itinéraire sécurisé, stationnement sécurisé, etc.** : une offre pour financer l'ensemble des investissements nécessaires au déploiement d'un service de vélos en libre-service (vélos, bornes, batteries, antivol, etc.).
 - **Informations** : <https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-services-mobilite-durable>
 - ✓ **Soutenir les projets Petites Villes de Demain** : *ce programme vise à conforter le rôle structurant de ces villes dans le développement des territoires ruraux.*
 - **Informations** : https://www.banquedesterritoires.fr/revitalisation-petites-villes-demain?pk_kwd=soutien_aux_programmes_petites_villes_de_demain
 - ✓ **Financement d'infrastructures de transport durable** : *Dans ce cadre, la Banque des Territoires peut participer au financement du projet via deux leviers principaux : la prise de participation minoritaire en fonds propres et quasi-fonds propres dans une société de projet ou le co-investissement en qualité d'organisme public financeur non mis en concurrence.*
 - **Informations** : https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable?pk_kwd=espace-public-ouvert

Union Européenne

- **Via différents fonds européens (FEDER ou FEADER)** :
L'Union Européenne alloue tous les 7 ans des montants à plusieurs fonds, pour poursuivre des objectifs communs (recherche scientifique, projets techniques, objectifs sociaux) mais aussi des fonds gérés localement destinés à corriger des déséquilibres entre les régions (FEDER). Ainsi, il est possible de demander des financements pour des infrastructures ou projets. L'interlocuteur et le fond utilisé pourront varier en fonction du projet porté.
 - Les projets doivent s'intégrer dans une logique européenne
 - Co-financement jusqu'à 50% du projet
 - Jusqu'en 2027
 - **Informations** : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-aide>



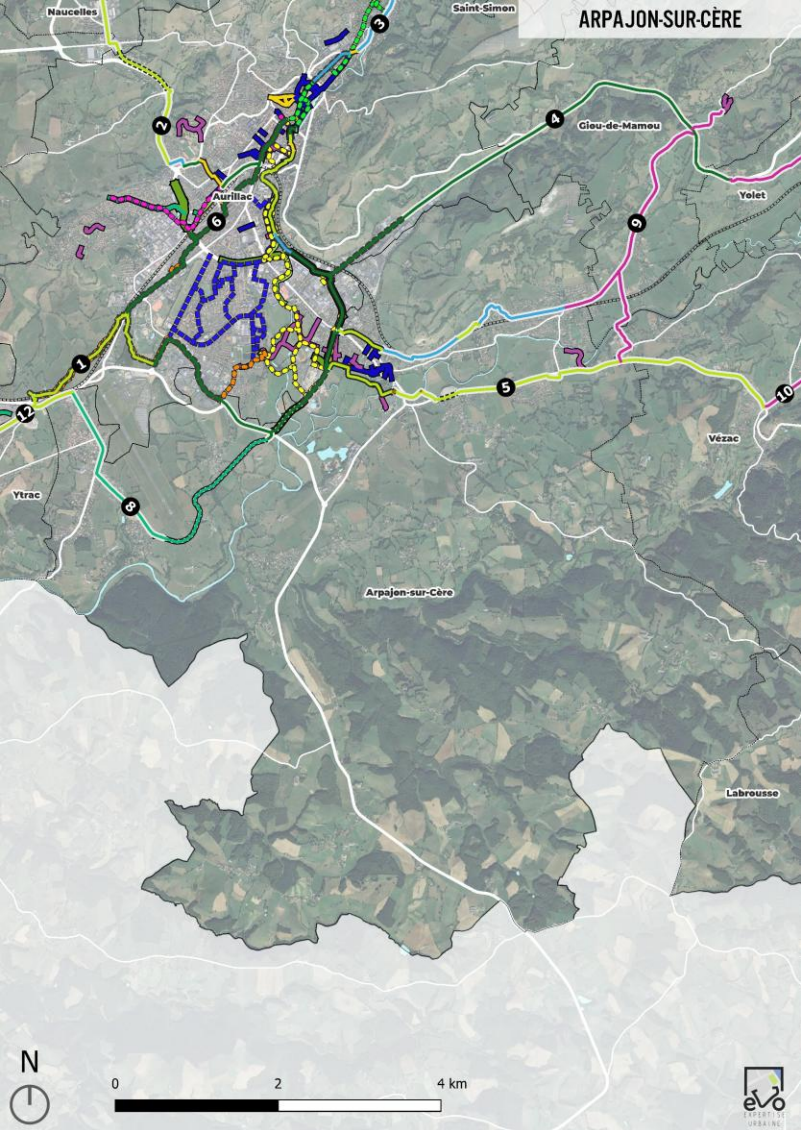
Les éléments de chiffrage suivants sont ainsi utilisés dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables :

(Il est à noter que les coûts d'acquisitions foncières n'ont pas été évalués)

Type d'aménagement	Fourchette basse (environnement simple)	Fourchette haute (environnement complexe)
Voie verte	150 €/ml	400 €/ml
Piste cyclable	100 €/ml	500 €/ml
Bandes cyclables	150 €/ml	
Double-sens cyclable	10 €/ml <i>(marquage et reprises légères sur un sens de circulation)</i>	50 €/ml <i>(création complète sur un sens de circulation)</i>
Vélorue, zone de rencontre, zone apaisée	15 €/ml	50 €/ml
Route partagée, itinéraire jalonné	3 €/ml	
Ouvrage de franchissement léger	1500 €/m ²	
Passerelle 20 à 30 m	4000 €/m ²	

AMÉNAGEMENTS		Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036	
Horizon 1 Court terme	1	Liaison Aurillac/La Sablière	700 K€		700 K€	à définir	700 K€		
	2	Liaison Aurillac/Naucelles	1 900 K€	1 520 K€	380 K€		1 900 K€		
	3	Liaison Aurillac/Saint-Simon	70 K€	70 K€			70 K€		
	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	3 200 K€		3 200 K€		3 200 K€		
	5	Liaison Arpajon/Vézac	2 010 K€	402 K€	1 608 K€		2 010 K€		
Horizon 2 Moyen terme	6	Aurillac "Rocade cyclable"	3 040 K€	1 520 K€	1 520 K€			3 040 K€	
	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€			1 290 K€	
	8	Liaison Arpajon/La Sablière	860 K€	172 K€	688 K€			860 K€	
Horizon 3 Long terme	9	Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou	250 K€	250 K€					250 K€
	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€				13 K€
	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€		30 K€				30 K€
	12	Liaison Sansac/La Sablière	1 600 K€	320 K€	1 280 K€				1 600 K€
S. Total		14 963 K€	5 028 K€	9 935 K€		7 880 K€	5 190 K€	1 893 K€	

► **15 M€** pour la totalité des investissements des infrastructures cyclables (sur 11 ans)



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

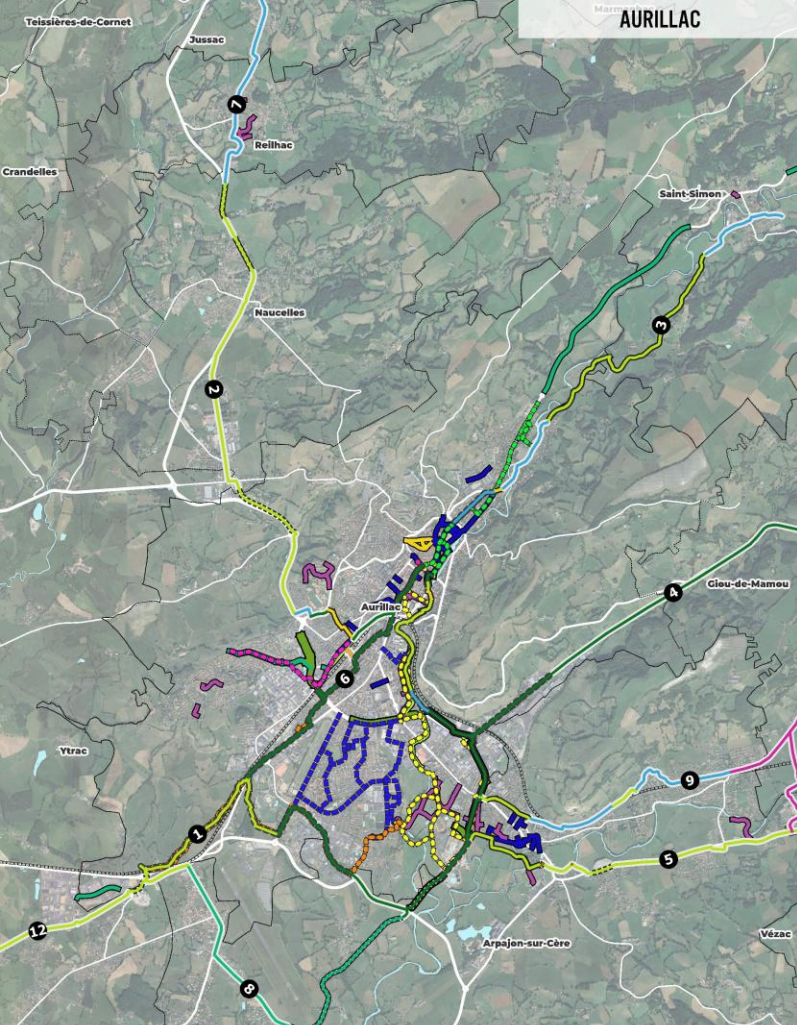
- 5 *Liaison Arpajon/Vézac*
- 6 *Aurillac "Rocade cyclable"*
- 8 *Liaison Arpajon/La Sablière*
- 9 *Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou*

ARPAJON-SUR-CERE

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P1	5	Liaison Arpajon/Vézac	2 010 K€	402 K€	1 608 K€	à définir	201 K€	
P2	6	Aurillac "Rocade cyclable"	3 040 K€	1 520 K€	1 520 K€			304 K€
	8	Liaison Arpajon/La Sablière	860 K€	172 K€	688 K€			172 K€
P3	9	Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou	250 K€	250 K€				
S. Total		6 160 K€	2 344 K€	3 816 K€		201 K€	476 K€	200 K€

Estimatif pour la commune



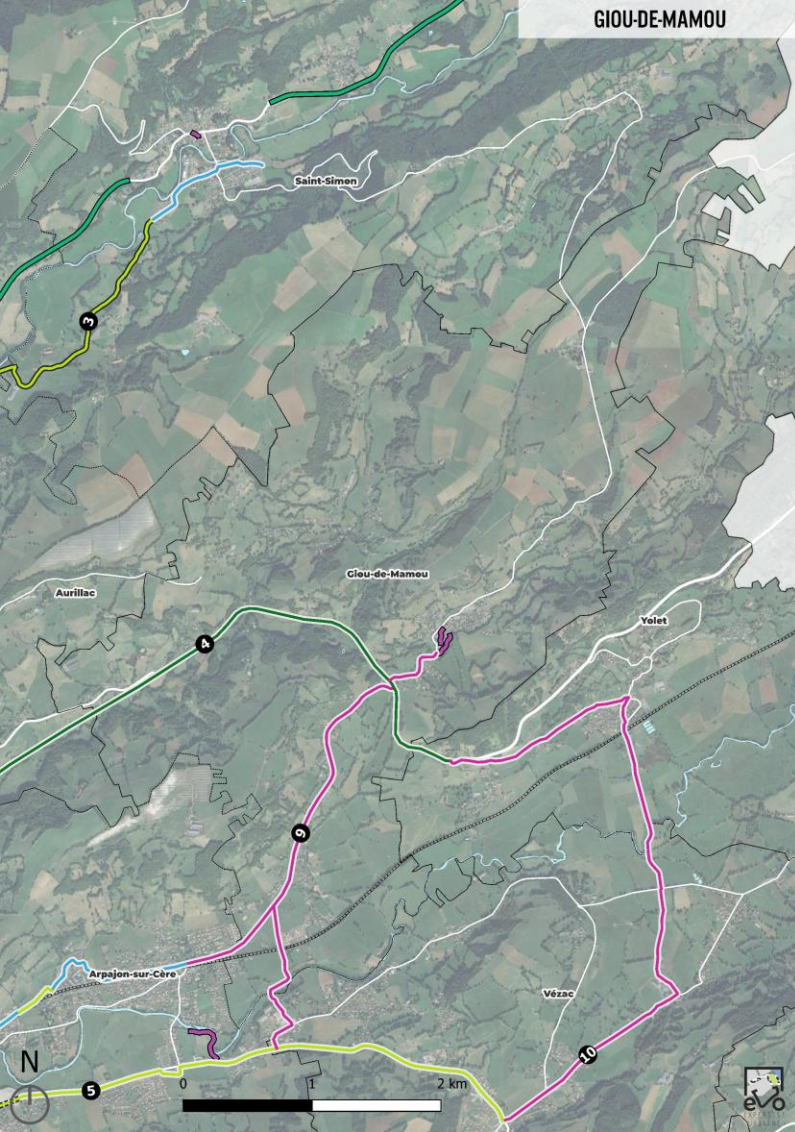


Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- ① *Liaison Aurillac/La Sablière*
- ② *Liaison Aurillac/Naucelles*
- ③ *Liaison Aurillac/Saint-Simon*
- ④ *Liaison Aurillac/Yolet via Giou*
- ⑥ *Aurillac "Rocade cyclable" »*

AURILLAC		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
Horizon 1 Court terme	1	Liaison Aurillac/La Sablière	700 K€		700 K€	à définir		
	2	Liaison Aurillac/Naucelles	1 900 K€	1 520 K€	380 K€		760 K€	
	3	Liaison Aurillac/Saint-Simon	70 K€	70 K€			35 K€	
	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	3 200 K€		3 200 K€			
P2	6	Aurillac "Rocade cyclable"	3 040 K€	1 520 K€	1 520 K€		1 520 K€	
S. Total		8 910 K€	3 110 K€	5 800 K€		795 K€	1 520 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



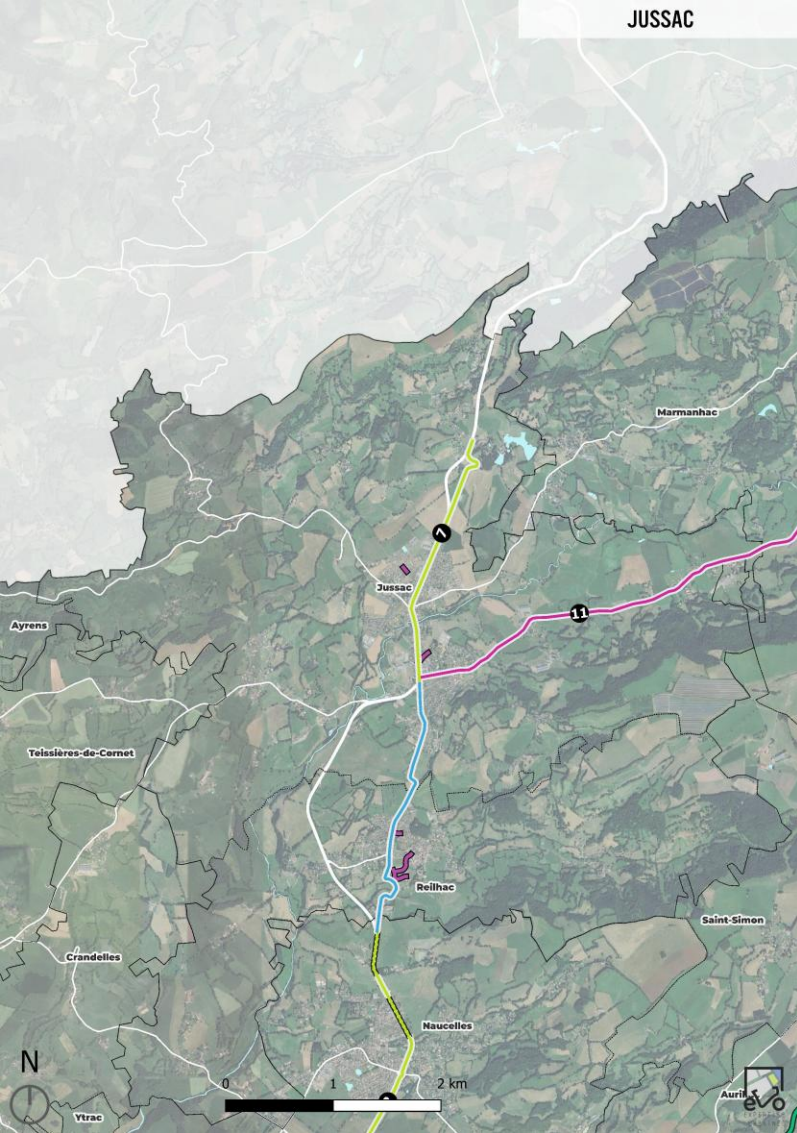
Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- ④ *Liaison Aurillac/Yolet via Giou*
- ⑤ *Liaison Arpajon/Vézac*
- ⑨ *Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou*

GIYOU-DE-MAMOU

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P1	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	3 200 K€	0 K€	3 200 K€	à définir	40 K€	
	5	Liaison Arpajon/Vézac	2 010 K€	402 K€	1 608 K€			
P3	9	Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou	250 K€	250 K€				200 K€
S. Total		5 460 K€	652 K€	4 808 K€		40 K€	0 K€	200 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- 7** *Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac*
- 11** *Liaison Jussac/Laroquevieille*

JUSSAC			Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P2	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€			258 K€	
P3	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€		30 K€				
S. Total			1 320 K€	774 K€	546 K€		0 K€	258 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

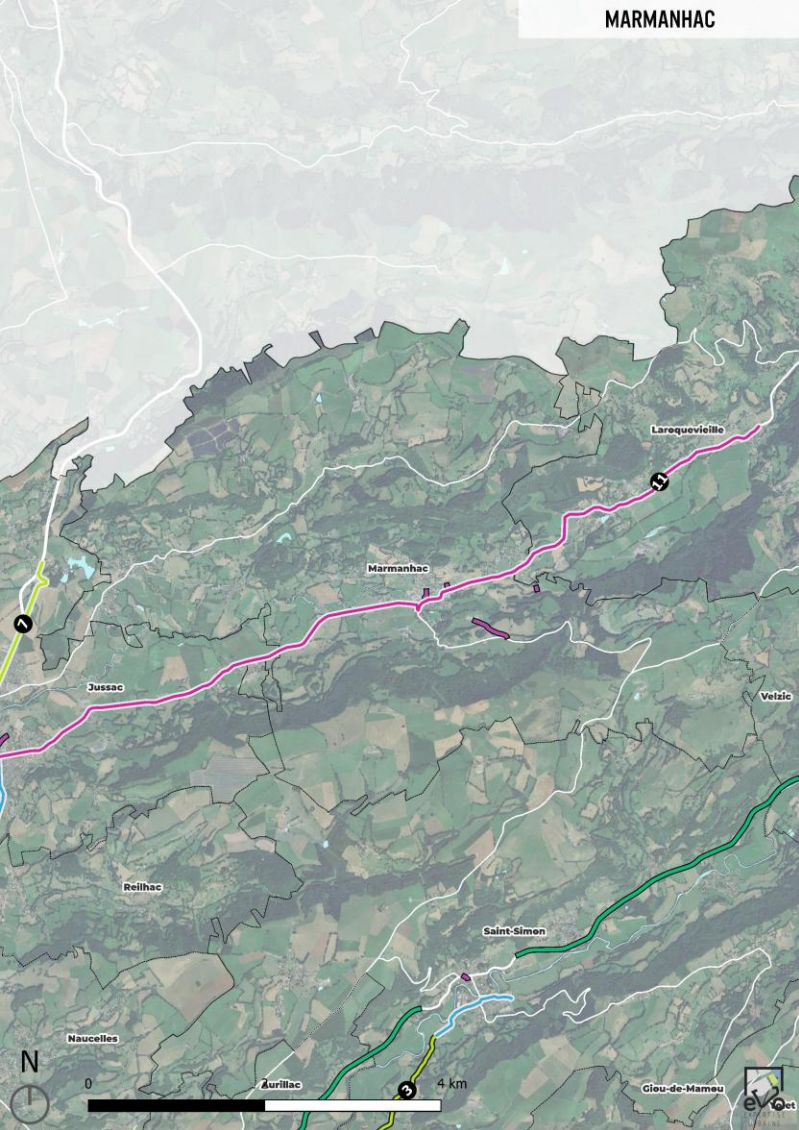
11 *Liaison Jussac/Laroquevieille*



LAROQUEVIEILLE

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P3	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€		30 K€			
		S. Total	30 K€	0 K€	30 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



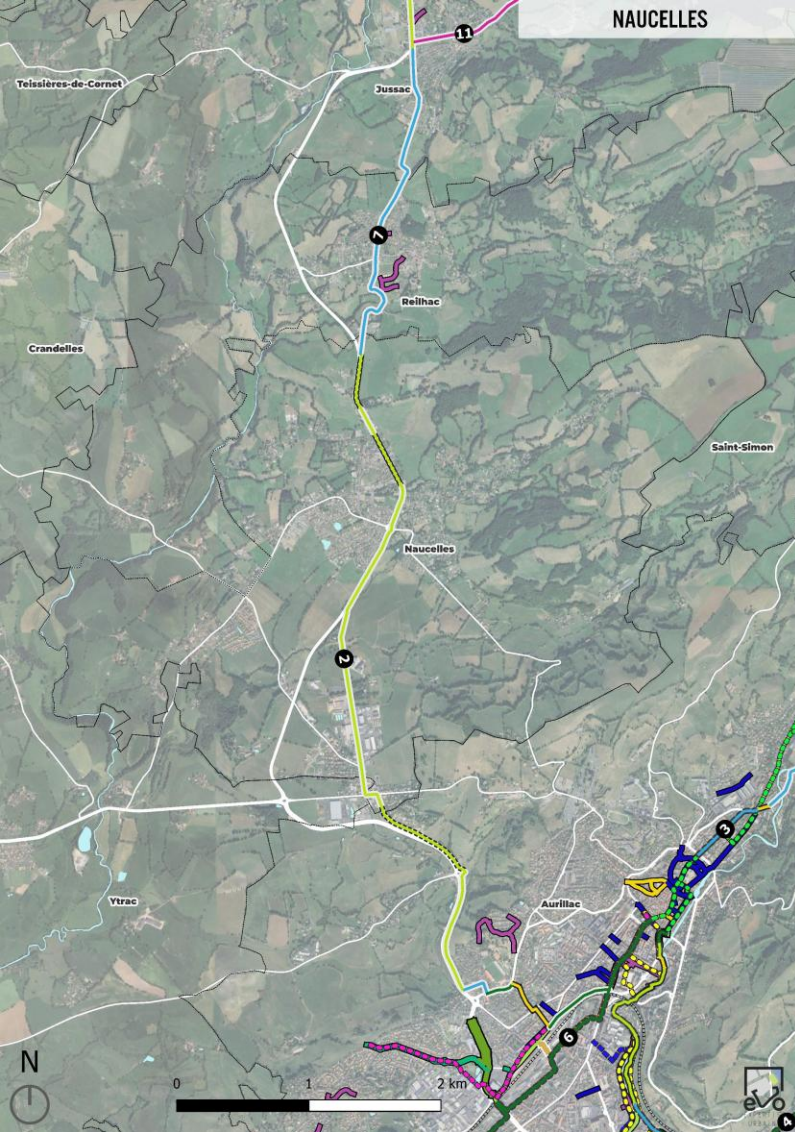
Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

11 *Liaison Jussac/Laroquevieille*

MARMANHAC

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P3	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€	30 K€				
		S. Total	30 K€	0 K€	30 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



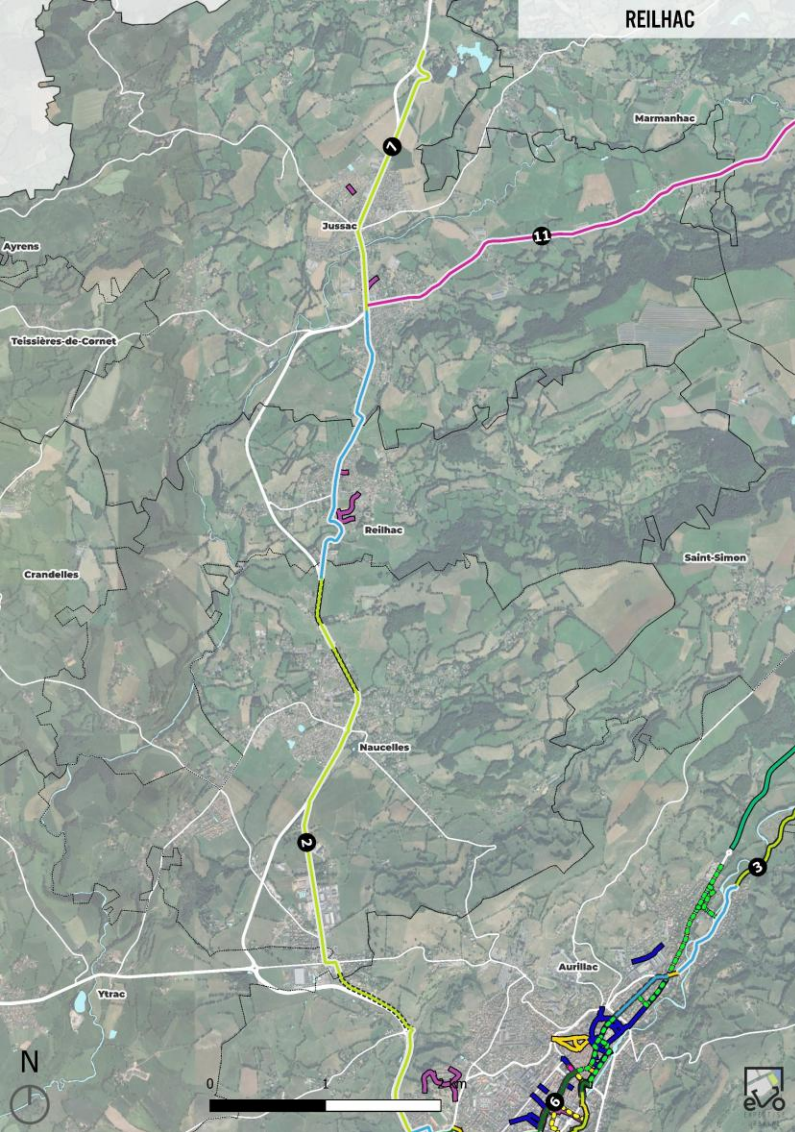
Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- 2** *Liaison Aurillac/Naucelles*
- 7** *Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac*

NAUCELLES

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P1	2	Liaison Aurillac/Naucelles	1 900 K€	1 520 K€	380 K€	760 K€		
P2	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€		258 K€	
		S. Total	3 190 K€	2 294 K€	896 K€	760 K€	258 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

7 *Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac*

REILHAC		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P2	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€		258 K€	
		S. Total	1 290 K€	774 K€	516 K€	0 K€	258 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

3 *Liaison Aurillac/Saint-Simon*

SAINT-SIMON		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
3	Liaison Aurillac/Saint-Simon	70 K€	70 K€	0 K€		35 K€		
S. Total		70 K€	70 K€	0 K€		35 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune

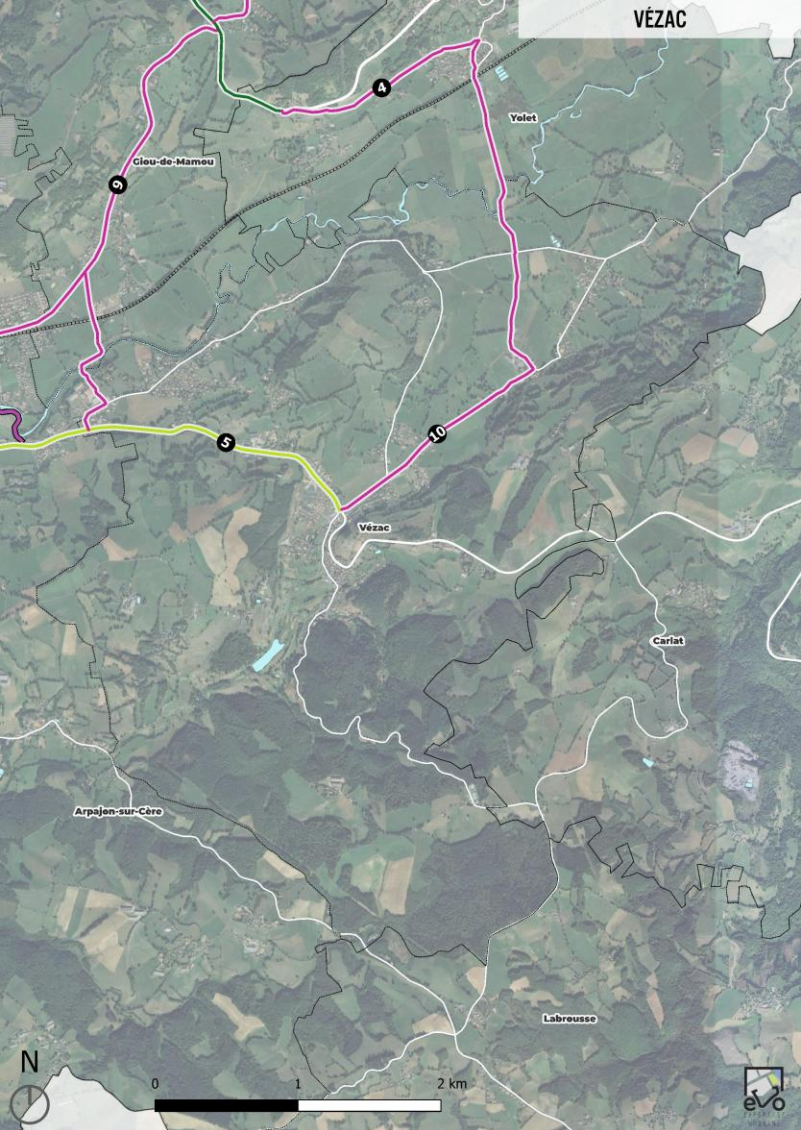


Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

12 Liaison Sansac/La Sablière

SANSAC-DE-MARMIESSE		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P3	12	Liaison Sansac/La Sablière	1 600 K€	320 K€	1 280 K€			160 K€
S. Total		1 600 K€	320 K€	1 280 K€		0 K€	0 K€	160 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- 5** *Liaison Arpajon/Vézac*
- 10** *Liaison Vézac/Yolet*

VÉZAC			Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P3 PI	5	Liaison Arpajon/Vézac	2 010 K€	402 K€	1 608 K€	à définir	201 K€		
	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€				
S. Total			2 023 K€	402 K€	1 621 K€		201 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



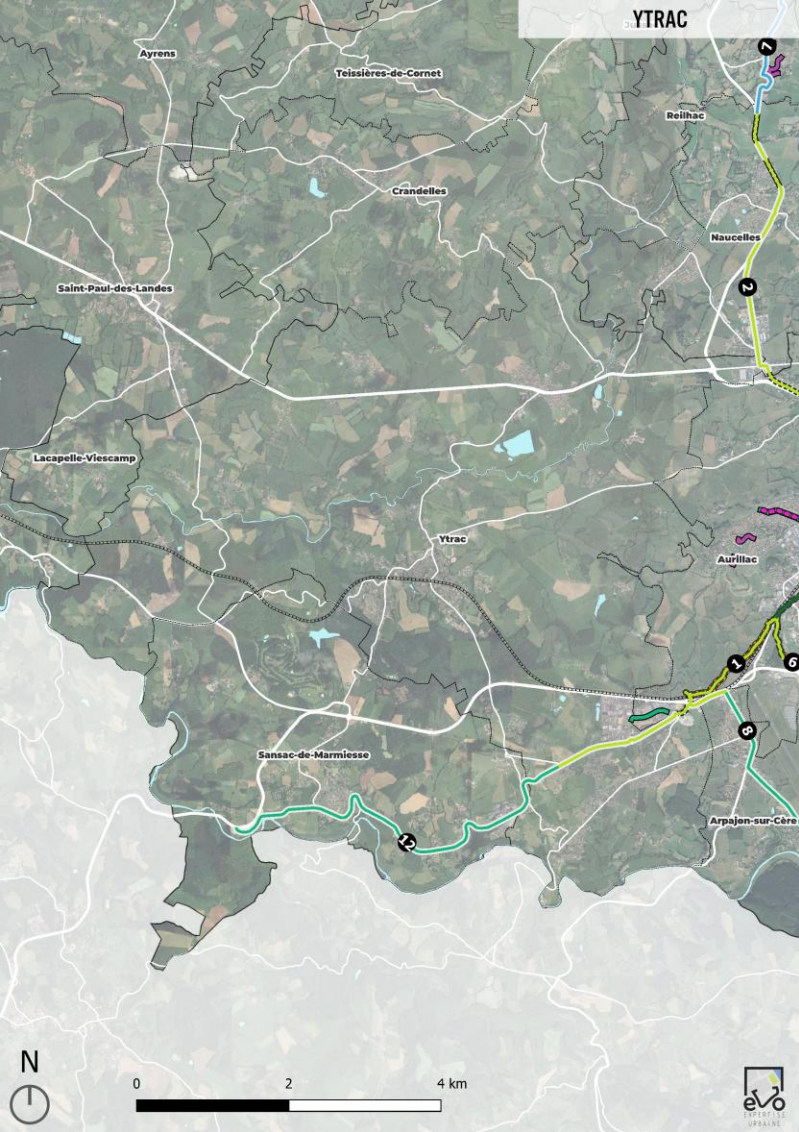
Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- ④ *Liaison Aurillac/Yolet via Giou*
- ⑩ *Liaison Arpajon/Yolet via Vézac*

YOLET

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P3 P1	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	3 200 K€		3 200 K€	à définir		
	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€			
S. Total		3 213 K€	0 K€	3 213 K€		0 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune



Liaisons cyclables du SDIC sur le territoire communal :

- 8 *Liaison Arpajon/La Sablière*
- 12 *Liaison Sansac/La Sablière*

YTRAC

		Total	Voiries communales	Autres	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
P2	8	Liaison Arpajon/La Sablière	860 K€	172 K€	688 K€		0 K€	
P3	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€			0 K€
		S. Total	873 K€	172 K€	701 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Estimatif pour la commune

AMÉNAGEMENTS			Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
Horizon 1 Court terme	1	Liaison Aurillac/La Sablière	700 K€		700 K€	<i>à définir</i>	700 K€		
	2	Liaison Aurillac/Naucelles	1 900 K€	1 520 K€	380 K€		1 900 K€		
	3	Liaison Aurillac/Saint-Simon	70 K€	70 K€			70 K€		
	4	Liaison Aurillac/Yolet via Giou	3 200 K€		3 200 K€		3 200 K€		
	5	Liaison Arpajon/Vézac	2 010 K€	402 K€	1 608 K€		2 010 K€		
Horizon 2 Moyen terme	6	Aurillac "Rocade cyclable"	3 040 K€	1 520 K€	1 520 K€			3 040 K€	
	7	Liaison Naucelles/Reilhac/Jussac	1 290 K€	774 K€	516 K€			1 290 K€	
	8	Liaison Arpajon/La Sablière	860 K€	172 K€	688 K€			860 K€	
Horizon 3 Long terme	9	Liaison Arpajon/Giou-de-Mamou	250 K€	250 K€					250 K€
	10	Liaison Vézac/Yolet	13 K€		13 K€				13 K€
	11	Liaison Jussac/Laroquevieille	30 K€		30 K€				30 K€
	12	Liaison Sansac/La Sablière	1 600 K€	320 K€	1 280 K€				1 600 K€
S. Total investissements			14 963 K€	5 028 K€	9 935 K€		7 880 K€	5 190 K€	1 893 K€

STATIONNEMENT ET ENTRETIEN		Total	Voiries communales	Voiries RD ou RN	Aurillac Agglo	2026/2029	2030/2032	2033/2036
Stationnement sur l'espace public		324 K€	200 K€		124 K€	324 K€		
Equipements cyclables		62 K€			62 K€	62 K€		
Entretien des aménagements		1 185 K€	593 K€	593 K€		75 K€	510 K€	600 K€
S. Total fonc.		1 571 K€	793 K€	593 K€	186 K€	461 K€	510 K€	600 K€

Total investissements + fonctionnement	16 534 K€	5 821 K€	10 528 K€	392 K€	8 341 K€	5 700 K€	2 493 K€
---	------------------	-----------------	------------------	---------------	-----------------	-----------------	-----------------

► **16,5 M€** pour la totalité des infrastructures, équipements et frais de fonctionnement (sur 11 ans)

I . DÉFINITION DU RÉSEAU D'INFRAS. CYCLABLES

II . STATIONNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS ANNEXES

III . MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

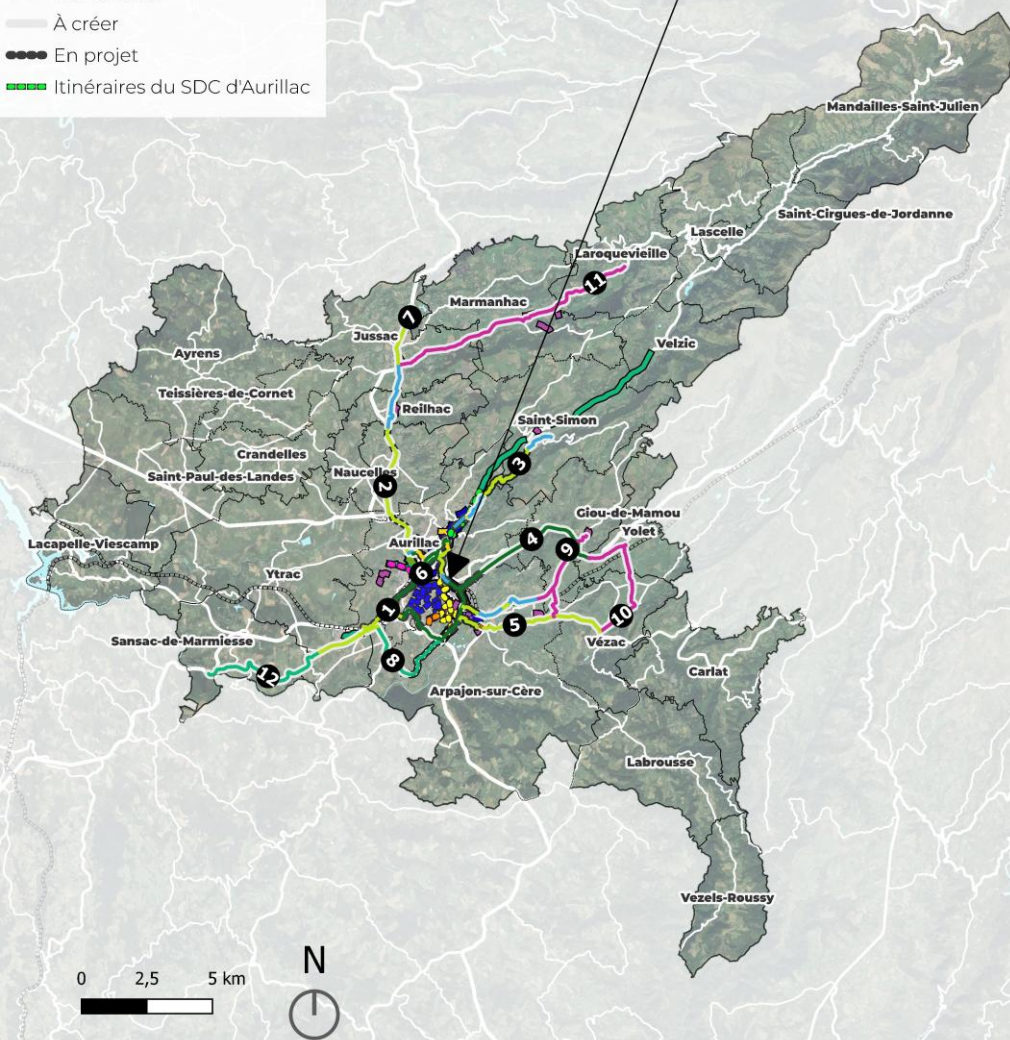
IV . SYNTHÈSE DU SCHÉMA DES INFRAS. CYCLABLES

Type d'aménagement :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet
- Itinéraires du SDC d'Aurillac



8 LIAISONS PROGRAMMÉES

80 KM D'AMÉNAGEMENTS ET ITINÉRAIRES CYCLABLES

PARTIS PRIS D'AMÉNAGEMENTS

1. Sécurité des usagers
2. Continuité des itinéraires
3. Efficacité des itinéraires empruntés pour des déplacements du quotidien
4. Intégration des différents projets portés par les acteurs locaux et les collectivités
 - SD Cyclable d'Aurillac
 - Projets cyclables à Arpajon-sur-Cère
 - Etc.

NATURE DES AMÉNAGEMENTS :

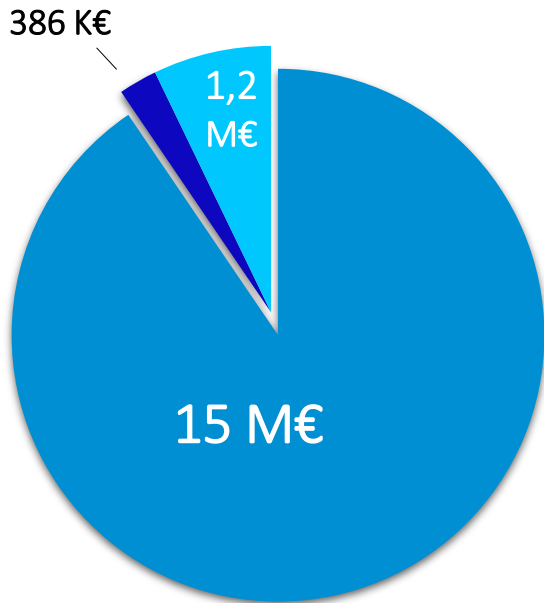
SITE PROPRE	PARTAGE DE VOIRIE
39 km (49%)	41 km (51%)

L'ensemble des actions projetées pour le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglo :

16,5 M€

15 M€

de dépenses dédiées aux infrastructures cyclables, réparties entre tous les acteurs du territoire et financeurs



80 Km

d'aménagements et itinéraires cyclables projetés sur l'ensemble des communes du territoire

780

places de stationnements cyclables supplémentaires

200 K€/an

à terme pour l'entretien annuel de l'ensemble des infrastructures cyclables programmées

■ Infrastructures et études ■ Stationnements et équip. ■ Entretien



- ▶ La commission Transports travaillera sur la définition du rôle et de l'accompagnement qu'Aurillac Agglo pourra apporter aux communes dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables

Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables



Légende :

Type d'aménagement projeté :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

Type de travaux :

- Existant
- À améliorer
- À créer
- En projet

- Itinéraires du SDC d'Aurillac
- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Limite communale
- Limite Aurillac Agglo

Date : 04/11/2025

Sources : Aurillac Agglo - OSM - Ville d'Aurillac

Réalisation : Evo Pods

Fonds de plans : ESRI Satellite - gis_osm_landuse - Google, Stalitte

0 2,5 5 km

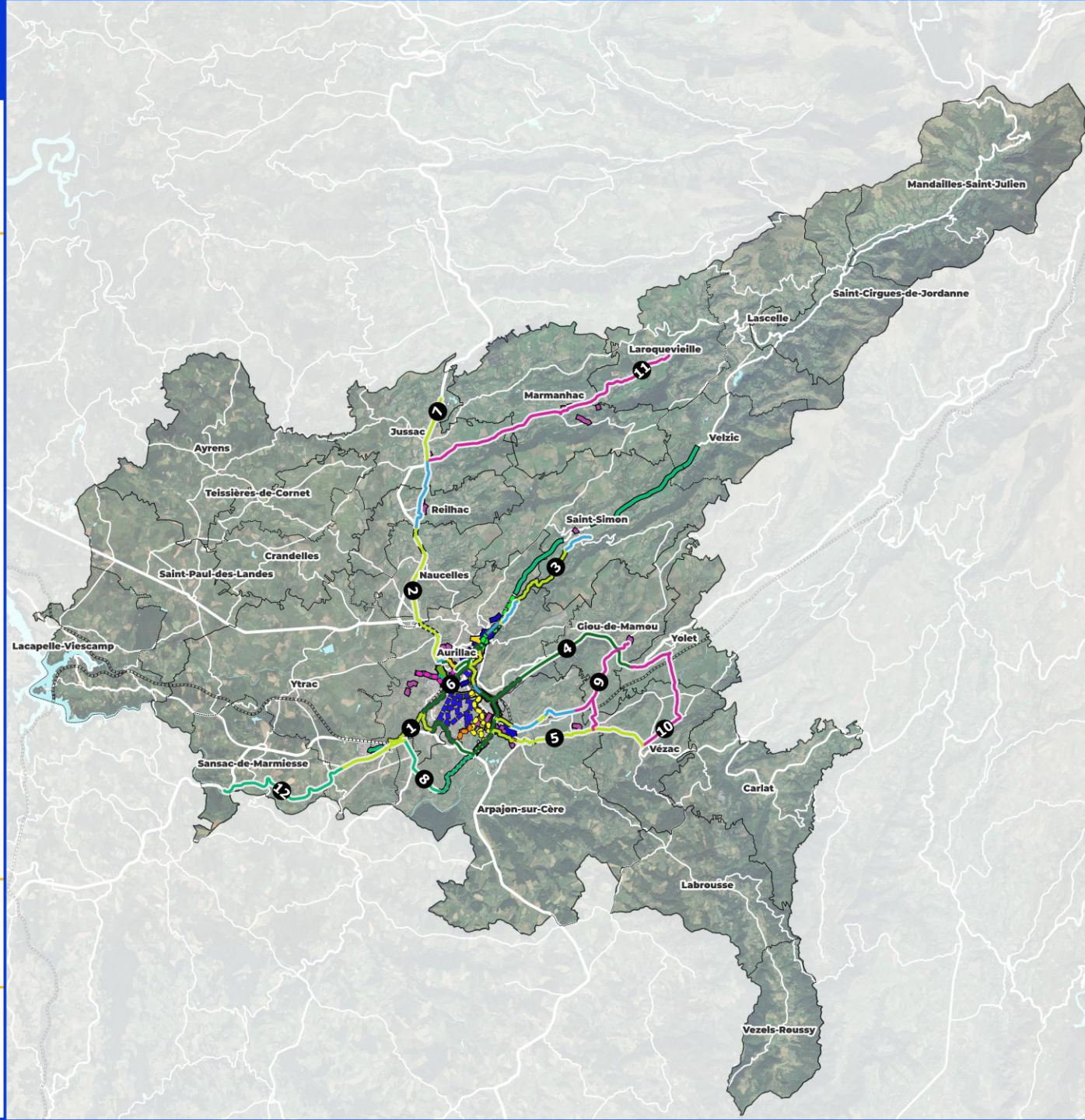


Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables



Légende :

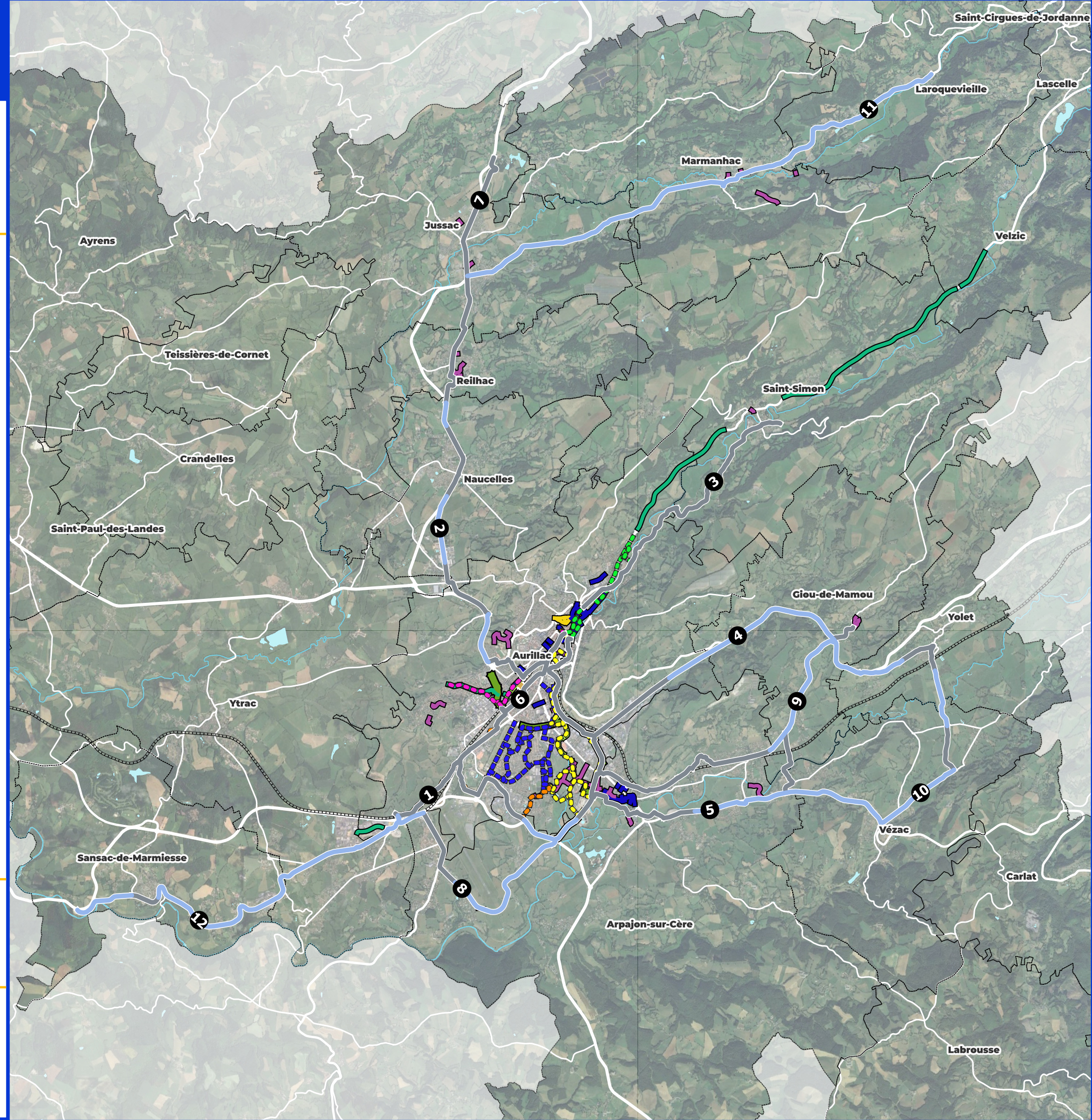
Aménagement projeté sur :

- Chemin ou voirie communale
- Route Départementale ou Nationale (hors agglo.)

Aménagement existant :

- Bandes cyclables
- Itinéraire jalonné
- Piste cyclable
- Vélorue
- Passerelle
- Voie verte
- Zone de circulation apaisée
- Double-sens cyclable
- Aménagement mixte

- Itinéraires du SDC d'Aurillac
- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Limite communale
- Limite Aurillac Agglo



Date : 07/12/2025

Sources : Aurillac Agglo - OSM - Ville d'Aurillac

Réalisation : Evo Pods

Fonds de plans : ESRI Satellite - gis_osm_landuse - Google_Street

0 1000 2000 m

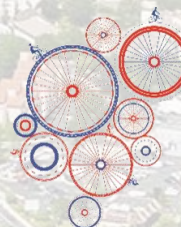




AURILLAC AGGLO

unique / multiple - ensemble

Soutenu par



florian.delonin@evo-pods.eu



07 68 75 79 30



www.evo-pods.eu

